

INSPECTION GENERALE

Exemplaire n°

**RAPPORT**  
**AUDIT DE L'ASSOCIATION**  
**ENFANCES AU CINEMA**  
**- Mai 2015 -**  
**N° 14-03**

**Rapporteurs :**

[.....], Inspecteur

[.....], Chargée de mission

## SOMMAIRE

NOTE DE SYNTHÈSE .....	3
INTRODUCTION .....	4
<b>1. UNE ASSOCIATION DONT L'ACTIVITÉ EST ÉTROITEMENT LIÉE À LA VILLE ET À L'ÉTAT .....</b>	<b>5</b>
1.1. Une certaine fragilité juridique.....	5
1.2. Une activité d'intérêt général fortement liée à l'administration .....	6
<b>2. UNE ACTIVITÉ PRINCIPALE : ÉCOLE ET CINÉMA ET MON 1<sup>ER</sup> CINÉMA .....</b>	<b>7</b>
2.1. École et cinéma : une activité qui s'inscrit dans le cadre d'un dispositif national ..	7
2.1.1. L'organisation du dispositif École et cinéma définie par le cahier des charges national .....	8
2.1.2. L'organisation parisienne et les missions confiées à l'association Enfances au cinéma ..	10
2.2. Un dispositif spécifiquement parisien : Mon 1 <sup>er</sup> cinéma.....	13
2.2.1. Les modalités de lancement de la campagne annuelle et les critères d'inscription ..	15
2.2.2. Un partenariat de salles stable en volume, mais qui n'exclut pas un certain renouvellement .....	17
2.3. Une activité régulièrement évaluée .....	19
2.4. Une activité importante et croissante .....	23
2.4.1. Une bonne couverture globale .....	23
2.4.2. Une progression régulière de la demande .....	34
2.4.3. Un public plutôt fidèle .....	44
2.4.4. Un dispositif non négligeable dans l'économie des salles parisiennes.....	48
<b>3. MON 1<sup>ER</sup> FESTIVAL .....</b>	<b>53</b>
3.1. L'organisation matérielle du festival par l'association.....	54
3.2. Les évolutions de la fréquentation et le déroulement du festival.....	54
3.3. La programmation .....	58
3.4. Les réservations et les préventes.....	60
<b>4. LES ATELIERS .....</b>	<b>61</b>
4.1.1. Les ateliers d'École et cinéma et de Mon 1 <sup>er</sup> cinéma.....	61
4.1.2. Les ateliers animés par l'association dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE).....	64
<b>5. UNE SITUATION FINANCIÈRE CONFORTABLE.....</b>	<b>67</b>
5.1. Un bilan minimal dans sa composition, mais très sain .....	67
5.2. Une gestion prudente et régulièrement excédentaire .....	69
CONCLUSION .....	77
LISTE DES RECOMMANDATIONS .....	78

TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	79
PROCEDURE CONTRADICTOIRE .....	82
LISTE DES ANNEXES .....	87

## NOTE DE SYNTHÈSE

L'association Enfances au cinéma, déclarée en 2005, a pour objet de promouvoir l'accès des enfants au cinéma. A ce titre, elle participe au dispositif national Ecole et cinéma, créé il y a une vingtaine d'années par les ministères de la culture et de l'éducation nationale, destiné aux enfants des classes élémentaires, incluant la grande section de maternelle, afin de leur permettre de bénéficier à une formation à l'image cinématographique pendant le temps scolaire.

Elle met en œuvre le dispositif spécifiquement parisien, Mon 1<sup>er</sup> cinéma, très similaire au précédent, mais destiné aux enfants des classes pré-élémentaires.

Elle est, à ce titre, subventionnée par la Ville, à hauteur de 122 000 € jusqu'en 2013, portés à 130 000 € pour Ecole et cinéma en 2014, et 35 000 € pour Mon 1<sup>er</sup> cinéma. La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Ile de France participe à hauteur de 42 000 € à Ecole et cinéma.

Dans ce cadre, elle gère la programmation avec les salles, et avec les classes, à l'inscription desquelles elle procède, rôle exercé ailleurs en France par les Rectorats.

Par ailleurs, elle organise, à l'initiative de la Ville et dans le cadre de l'article 30 du Code des marchés publics, un festival destiné à ce même public, qui se tient chaque année pendant les vacances d'automne. Elle bénéficie, à ce titre, d'un financement de 240 000 €.

Ces financements publics représentent 90% de ses ressources. Son action est régulièrement suivie par des comités de pilotage, à qui elle rend compte de son activité de manière détaillée.

Enfin, elle a été sélectionnée au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs pour réaliser des ateliers, financés sur subvention en 2013 (27 813 €), puis dans le cadre d'un marché en 2014. Mais cette activité est encore marginale.

Son action bénéficie à environ 150 000 enfants pour les deux dispositifs, surtout dans le quart nord-est parisien, et à environ 20 000 pour Mon 1<sup>er</sup> festival.

Petite association, elle n'en gère pas moins un dispositif de grande ampleur qui, de surcroît, rencontre une demande croissante, ce qui à la fois témoigne de la qualité de sa prestation, mais aussi provoque un nombre toujours plus élevé de refus d'inscription, surtout en pré-élémentaire.

Le rapport préconise de sécuriser le cadre juridique de son intervention, en ranimant sa vie associative par le recrutement d'adhérents, en formalisant davantage son rôle, en particulier avec l'Education nationale, dont elle exerce des attributions qui relèvent d'elle ailleurs qu'à Paris, et en associant la Direction des affaires scolaires aux comités de pilotage.

Il propose aussi de mieux satisfaire la demande et de réduire le nombre des refus d'inscription en revoyant, en liaison avec la DASCO, les critères d'admission, notamment en limitant le nombre des inscriptions successives possible à trois afin d'améliorer la rotation des bénéficiaires, en augmentant d'au moins une le nombre des salles partenaires, en renforçant les moyens humains de l'association pour traiter les demandes, et en cherchant à compléter ses financements.

## INTRODUCTION

L'action d'Enfances au cinéma s'inscrit dans un contexte de nombreux programmes et dispositifs d'éducation à l'image existant, tant sur le plan national qu'à Paris, plus spécifiquement.

Ainsi constitue-t-elle, avec Collège au cinéma et Lycéens et apprentis au cinéma, un des trois instruments destinés à promouvoir l'accès au cinéma dans le cadre scolaire mis en place dans les années 80 par les ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale. Elle vise le public des classes élémentaires, et, spécificité parisienne, celui des classes pré-élémentaires.

Mais de nombreuses autres initiatives d'éducation à l'image existent à Paris, sur le temps péri-scolaire, dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs, ou extra-scolaire. On peut ainsi citer les festivals, tels le festival parisien du film scolaire et péri-scolaire, animé par la Direction des affaires scolaires et la cinémathèque Robert Lynen, ou Mon 1<sup>er</sup> festival, animé par Enfances au cinéma, ainsi que, dans le cadre extra-scolaire, des opérations comme Passeurs d'images.

Ces actions s'appuient à Paris principalement sur un réseau de salles indépendantes ou d'Art et essai particulièrement riche qu'elles contribuent à maintenir.

La présente mission s'inscrit dans le cadre de la programmation des travaux de l'Inspection.

Elle s'est attachée à apprécier le fonctionnement de l'association au regard des différentes missions qui lui sont confiées, en s'appuyant sur les données fournies par son système d'information, celles produites par ses partenaires, et les appréciations portées par ses différents interlocuteurs, tant internes à l'administration qu'externes.

Non dénuée de tout risque sur le plan juridique, son action connaît cependant un grand succès auprès des enseignants, dont la demande croit fortement ses dernières années, ce qui amène à proposer un redimensionnement du dispositif afin de mieux y répondre.

## 1. UNE ASSOCIATION DONT L'ACTIVITE EST ETROITEMENT LIEE A LA VILLE ET A L'ETAT

Etroitement liée à l'action des pouvoirs publics, l'association conforterait sa situation juridique en renforçant sa vie associative.

### 1.1. Une certaine fragilité juridique

L'association Enfances au cinéma a été déclarée à la Préfecture de police le 17 février 2005.

Aux termes de son article 2, son objet est de promouvoir l'accès des enfants au cinéma.

Ses statuts ne comportent aucune originalité particulière.

Ils ont fait l'objet d'une modification, déclarée, en date du 10 avril 2014, transférant son siège au 34, avenue du Général Leclerc, dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, où sont situés ses bureaux.

S'agissant des membres, on note que l'article 4 désigne [.....] comme membre fondateur, et, comme membres de droit « *les participants aux séances de cinéma.* » La formule n'est pas très claire, mais il n'est pas interdit d'y voir les salles accueillant les enfants bénéficiaires de l'action de l'association.

Selon les statuts, l'association est dirigée par un conseil de cinq membres, élus par l'assemblée générale.

Il n'a pas été trouvé trace de l'activité de ce conseil, ni de sa composition.

En revanche, il existe un bureau de trois membres :

- [.....], présidente, directrice de production cinéma,
- [.....], trésorier, professeur,
- [.....], secrétaire, exploitante de cinéma.

Le document indique le numéro de téléphone « *d'un responsable de l'association* », désigné comme [.....], sans autre précision. On peut penser qu'il s'agit de [.....], sa déléguée générale, par ailleurs rémunérée par l'association, et son animatrice.

[.....] bénéficie d'une délégation, au demeurant récente, puisque datant du 17 mai 2014, de la présidente, lui déléguant sa signature et tout pouvoir pour gérer l'association.

L'assemblée générale ne semble pas avoir d'autre activité que l'approbation des comptes, dont témoigne un compte rendu signé de la seule présidente.

Le montant des cotisations n'est pas déterminé, et aucune ne figure dans les produits de l'association, qui ne compte, dans les faits, pas de membres. Les ressources très prépondérantes de l'association proviennent de la Ville, par subvention ou marchés, et de l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles) : 94% des produits de fonctionnement.

Le registre spécial prévu par l'article 5 alinéa 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 n'est pas tenu.

## **1.2. Une activité d'intérêt général fortement liée à l'administration**

L'activité initiale de l'association, consistant à organiser l'accueil de classes d'enfants scolarisés en classes pré-élémentaires et élémentaires, pendant le temps scolaire, participe fortement du service public de l'enseignement.

Il en est de même du festival Mon 1<sup>er</sup> festival, organisé depuis 2008 dans le cadre d'un marché public - article 30 du Code des marchés publics - avec la Ville, et des ateliers organisés dans les écoles, pendant le temps scolaire, ou hors temps scolaire, comme ceux organisés dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs.

Par ailleurs, son activité s'inscrit dans le cadre de la convention de développement cinématographique et audiovisuel 2012-2014 entre l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles - DRAC), le Centre national du cinéma (CNC) et la Ville de Paris, du 3 juillet 2012. Cette convention prévoit, en son chapitre 1 Education artistique au cinéma et à l'audiovisuel, article 8, que la Ville et l'Etat, en coordination avec le Centre national du cinéma, le Rectorat de Paris et l'association nationale Les Enfants de cinéma sont partenaires pour développer le dispositif Ecole et cinéma.

A ce titre, la mise en œuvre de ce dispositif d'éducation à l'image est confiée par la Ville, conjointement avec la DRAC, le Rectorat et le CNC, à l'association Enfances au cinéma.

A l'article 12, la Ville rappelle son engagement de soutien aux festivals, évènements ou manifestations qui favorisent un cinéma de découverte. Sont cités à ce titre le Festival Paris cinéma et Mon 1<sup>er</sup> festival, créés en 2005, pour proposer des avant-premières, des documentaires et ciné-concerts pour le jeune public (2-12 ans), pendant les vacances de la Toussaint, dans plusieurs salles Art et essai et au Forum des images, pour un tarif unique de 4 € la séance.

Ainsi, les activités de l'association s'inscrivent-elles dans un projet initié, piloté, et financé par l'administration, municipale et de l'Etat.

Pour autant, l'association ne saurait être qualifiée de transparente. L'initiative de sa création ne vient pas de l'administration, et aucun de ses représentants n'en est membre.

En revanche, l'absence d'adhérents la fragilise sur le plan juridique, en l'exposant rien moins qu'au risque de nullité. Cependant, si l'effet est radical, sa probabilité est faible.

Par ailleurs, l'absence de personnalité juridique des établissements scolaires en tant que tels interdit leur adhésion. Mais il n'est pas interdit de penser que des adhérents pourraient être trouvés dans le monde social, culturel, au sens large, et cinématographique, tout particulièrement.

**Recommandation 1 :** Conforter l'association sur le plan juridique en recueillant des adhésions.

## 2. UNE ACTIVITE PRINCIPALE : ECOLE ET CINEMA ET MON 1<sup>ER</sup> CINEMA

Les deux dispositifs, Ecole et cinéma et Mon 1<sup>er</sup> cinéma qui le prolonge en destination des enfants des classes pré-élémentaires, représentent l'activité la plus ancienne mais aussi celle qui touche le plus grand nombre de bénéficiaires et de salles.

### 2.1. Ecole et cinéma : une activité qui s'inscrit dans le cadre d'un dispositif national

Le dispositif Ecole et cinéma trouve son origine en 1992 quand furent menés, à la demande du Centre national du cinéma (CNC), un état des lieux des actions déjà menées dans le domaine du cinéma et de l'école, une expertise des rapports des très jeunes publics aux salles, ainsi qu'une réflexion sur la création d'un nouveau dispositif.

**École et cinéma est une action publique qui s'adresse aux enseignants volontaires des écoles primaires dès la grande section de maternelle (classes de cycle 2 et 3 des écoles<sup>1</sup>).** Elle fut lancée durant l'année scolaire 1994-1995 dans le cadre d'un partenariat entre les ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale et l'association Les enfants de cinéma.

Ce dispositif est très peu formalisé. Malgré leurs recherches, les auditeurs n'ont pas pu savoir s'il avait fait l'objet d'un texte ou d'une circulaire.

Après deux années d'expérimentation, une évaluation a permis l'élaboration d'un cahier des charges formalisé en mai 2007. Il en fixe les objectifs et l'organisation.

Ses objectifs sont :

- Inciter les enfants à découvrir le chemin de la salle de cinéma, comme lieu d'échange d'une pratique culturelle et de lien social,
- Éveiller leur curiosité et leur intérêt pour les films de qualité, par la découverte d'œuvres cinématographiques contemporaines du patrimoine visionnées en salle,
- Intégrer l'approche de l'image cinématographique dans un travail plus large sur l'appréhension de l'image à une éducation du regard,
- Inscrire la participation à l'opération École et cinéma dans le projet de classe ou le projet d'école,
- Contribuer au prolongement de l'opération dans les temps post et périscolaires, en prenant éventuellement appui sur les divers dispositifs partenariats locaux existants (contrats éducatifs locaux, contrats de Ville....).

Au plan national, la coordination du dispositif a été confiée à l'association Les enfants de cinéma.

L'association Les enfants de cinéma a été créée en 1994 pour mettre en œuvre et coordonner le dispositif, pour élaborer la liste des films proposés au catalogue, ainsi que la conception et la réalisation des documents pédagogiques préparant et accompagnant leur projection. Ces documents sont constitués par des cahiers de notes (dits cahiers verts) et des cartes postales respectivement destinés à l'enseignant, pour élaborer son projet pédagogique, et à l'élève, pour conserver un document du film vu en salle. Enfin

<sup>1</sup> Le cycle 2 comprend la grande section de maternelle, le CP et CE1. Le cycle 3, le CE2, CM1 et CM2.

l'association organise des stages nationaux des coordinateurs départementaux et anime un travail de réflexion en direction du jeune public. Elle offre ainsi un lieu de ressources pédagogiques sur le cinéma. Enfin, elle collationne les données d'activité de chaque département, évalue le dispositif et élabore chaque année un bilan<sup>2</sup>. Elle a pour mission de veiller au respect des objectifs culturels et éducatifs poursuivis.

### **2.1.1. L'organisation du dispositif École et cinéma définie par le cahier des charges national**

- Une commission nationale École et cinéma arrête une liste de films proposée à la validation du Directeur général du CNC. Un membre de l'association des Maires de France y représente les collectivités territoriales.
- La Direction régionale des affaires culturelles désigne le coordinateur départemental cinéma (le plus souvent un exploitant de salle). Elle le subventionne pour ses activités de coordination. Il est notamment chargé de la circulation des copies de films, en liaison avec le CNC, les distributeurs et les autres salles partenaires dans le département<sup>3</sup>. Le conseiller cinéma et audiovisuel de la DRAC doit, quant à lui, veiller à la cohérence du dispositif sur sa région. Il instruit les demandes de participation de nouvelles salles en concertation avec les autres partenaires. Il est associé à l'évaluation nationale menée par Les enfants de cinéma.
- Le coordinateur départemental cinéma est une salle, ou une structure reconnue pour son travail culturel dans le domaine du cinéma en direction du jeune public. Il programme les films, il assure l'organisation des visionnements et la circulation des copies. Il veille à l'extension maîtrisée du dispositif vers de nouvelles salles. Il s'engage à respecter le cahier des charges, en cosignant chaque année le document d'organisation du dispositif, et à transmettre à la DRAC et à l'association Les enfants de cinéma, à la fin de la circulation de chaque film, les résultats des entrées par salle.
- Pour l'Éducation nationale, l'Inspecteur départemental, lorsqu'il a fait le choix d'inscrire cette action dans sa politique départementale, favorise l'élaboration de projets des écoles et des classes qui souhaitent participer, et prévoit les moyens nécessaires à leur mise en œuvre (personnel, financement...). Il soutient les initiatives de formation continue des enseignants dans le cadre des plans académiques de formation. Il détermine les critères de participation. Responsable départemental du projet au titre de l'Éducation nationale, il désigne un coordinateur départemental - Éducation nationale premier degré.
- Le coordinateur départemental Éducation nationale est chargé de la mise en œuvre et du suivi, de l'inscription des classes et de l'accompagnement des enseignants et des écoles. En concertation avec le coordinateur cinéma, il définit les modalités d'inscription des classes et leur répartition par salle dans le département. Il garantit aux salles associées l'engagement des enseignants à suivre la totalité de la programmation École et cinéma, et fournit à l'association Les enfants de cinéma l'état définitif des effectifs participants.
- Les salles participantes (ou salles associées) sont munies d'une autorisation d'exercice qui prévoit une action culturelle en faveur du jeune public et s'engagent à respecter le cahier des charges. Partenaires culturels des classes qu'elles

---

<sup>2</sup> Cf. Les bilans sont disponibles sur le site de l'association.

<sup>3</sup> Extrait du site du CNC.

accueillent, elles doivent assurer des projections de qualité et pratiquer le tarif négocié au niveau du département. En concertation avec les coordinateurs départementaux, elles mettent en œuvre la dimension pédagogique de l'accueil des enfants spectateurs et participent à la réflexion menée autour du dispositif École et cinéma. Elles peuvent participer à l'élaboration des projets de classes ou des écoles. Elles ont la possibilité d'organiser pour chaque film trois séances publiques à leurs tarifs habituels.

- Les distributeurs assurent, en relation avec Les enfants de cinéma, la fourniture des copies et veillent à l'état physique des films, s'engagent au respect des délais convenus avec les coordinations départementales et des taux de location fixés nationalement dans le cadre d'un accord contractuel.
- Un groupe de suivi départemental est constitué à l'initiative de la DRAC et de l'Inspection d'académie. Il réunit, autour des deux coordinateurs, l'ensemble des acteurs, dont un représentant des Enfants de cinéma et éventuellement d'autres acteurs de l'action culturelle cinématographique locale. Il développe une concertation sur le projet et son évaluation. Par ailleurs, la rédaction d'un projet départemental annuel peut être envisagée<sup>4</sup>. Non précisé par le cahier des charges, le rôle du groupe de suivi est aussi d'arrêter chaque année une liste de films que sera proposée à l'ensemble des écoles du département. Enfin, la représentation des collectivités locales n'est pas explicitement mentionnée, alors que la participation financière des communes est prévue.
- Chaque département élabore sa propre programmation en choisissant trois à six films par cycle dans le catalogue. Au maximum sept films peuvent être programmés, certains pouvant être communs à plusieurs cycles. Chaque classe doit obligatoirement voir trois films dans l'année. Le coordinateur cinéma établit une pré-programmation dans laquelle il indique les titres choisis, le nombre de copies nécessaires, les dates de circulation. Le document est transmis à l'association Les Enfants de cinéma, qui établit alors un calendrier définitif de circulation des copies qu'elle transmet au CNC pour validation des tirages à effectuer. Le calendrier est ensuite adressé aux distributeurs, ainsi que la confirmation à chaque coordinateur cinéma, qui peut ensuite prendre directement contact avec les distributeurs pour organiser concrètement la circulation des copies.
- Les films inscrits au catalogue national École et cinéma s'adressent aux élèves des écoles primaires publiques ou privées sous contrat avec l'État, dès la grande section de maternelle, ainsi qu'à ceux des établissements ou classes d'enseignement spécialisé du premier degré. Depuis l'origine, le catalogue compte pour l'année scolaire en cours un choix de 78 films, dont quatre à cinq nouveaux sont ajoutés chaque année. Outre leur qualité, ils illustrent une très grande variété de genres, d'époques et de sensibilités du patrimoine et du cinéma actuel. Chaque fois que cela est possible, pour sensibiliser le jeune public aux œuvres étrangères, une copie en version originale sous-titrée est disponible.
- Les communes dont dépendent les écoles participent au financement du dispositif en l'inscrivant dans leur politique d'accompagnement des actions culturelles et scolaires et dans la politique de la ville (contrats éducatifs locaux (CEL), Éducation prioritaire...).

---

<sup>4</sup> L'association Les enfants de cinéma propose « un canevas pour un projet annuel départemental » disponible sur son site.

- Les Conseils généraux peuvent financer les transports des élèves (en particulier en milieu rural) et plus globalement soutenir les coordinations et l'opération au titre de leur politique culturelle.
- Les frais de transport aller/retour des copies en début et fin de distribution, du stock du distributeur au département, sont à la charge du coordinateur cinéma et doivent être budgétés dans l'enveloppe prévue pour la coordination départementale. Les transports, montages ou démontages des copies sont, quant à eux, à la charge des salles.
- Le pré-généric École et cinéma doit être mis en place par le coordinateur cinéma pour chaque copie circulant. Les salles ont l'obligation de le projeter à chaque séance scolaire ou publique. Là encore, la commande est à formuler auprès des Enfants de cinéma.
- Le coordinateur cinéma du département est chargé de la diffusion des documents pédagogiques d'accompagnement des films aux enseignants et aux élèves. Il passe commande à l'association Les enfants de cinéma, le transport est à sa charge et doit être budgété dans l'enveloppe prévue pour la coordination départementale cinéma. D'autres supports (documents et fiches, affiches ...) et sites internet sont à la disposition des acteurs.
- Les professionnels du cinéma s'engagent à garantir une tarification spéciale pour les élèves. Le taux de location des copies est fixé à 30% sans minimum garanti pour le distributeur. Les tarifs des projections (à la date de signature de ce cahier des charges), sont impérativement compris entre 2 € et 2,50 € par séance et par élève. Le principe de gratuité pour les accompagnateurs est acquis. Les salles doivent tout mettre en œuvre pour qu'un tarif unique sur le département, le plus bas possible soit proposé.
- La prise en charge du prix des billets et, éventuellement, celle du coût du transport, doivent être recherchées afin de ne pénaliser aucune famille et de réduire les inégalités. Un tarif spécial peut également être mis en place par les salles participantes, permettant ainsi aux écoliers inscrits de bénéficier, hors temps scolaire, de tarifs réduits pour voir les films de leur choix dans leur cinéma.
- Les pré-visionnements des films par les enseignants font partie des fondements d'École et cinéma. Ceux-ci sont invités à assister aux séances organisées à leur intention, qui constituent un moment de formation à part entière. Gratuites et non commerciales, le distributeur s'engage sur accord préalable des Enfants de cinéma à mettre les copies des films à la disposition des coordinateurs.

Ce schéma national connaît à Paris quelques particularités, dont la principale est le rôle joué par l'association Enfances au cinéma.

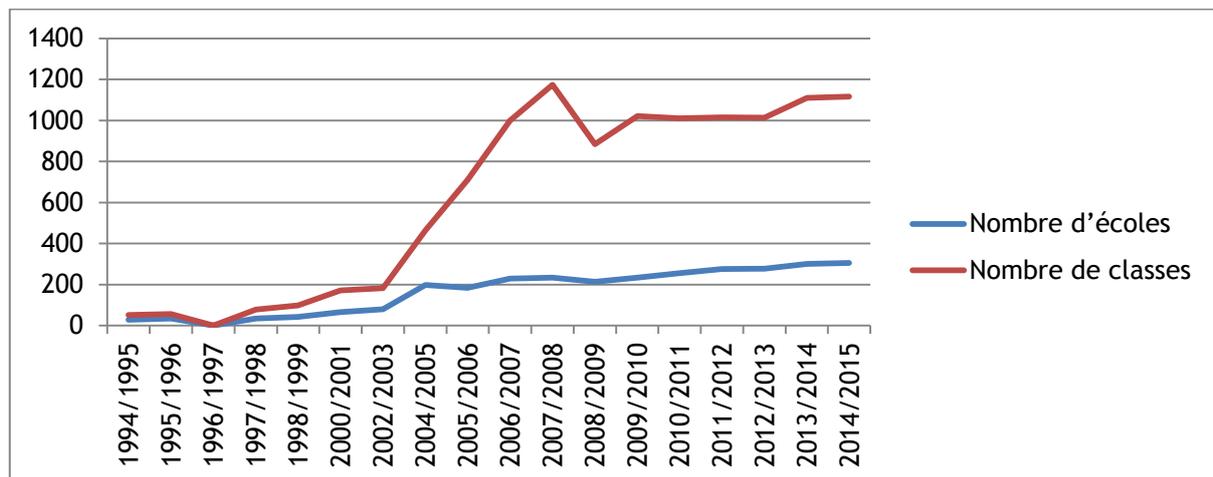
### 2.1.2. L'organisation parisienne et les missions confiées à l'association Enfances au cinéma

Dès 1994, cinq départements d'Ile de France, dont Paris, sont entrés dans le dispositif École et cinéma. L'association Un cinéma du côté des enfants, créée en 1985, fut alors chargée de sa coordination. Au cours des années, elle rencontra des difficultés et son activité resta faible. Vint ensuite, de 2003 à 2005, une période de gestion partagée avec l'association Enfance au cinéma, qui développait des actions d'éducation à l'image en direction des tout-petits et collaborait avec plusieurs salles d'art et essai. Sans que les auditeurs n'aient pu clairement en établir les raisons, cette association fut dissoute. Puis,

l'association Enfances au cinéma fût créée en février 2005<sup>5</sup> avec pour objet la promotion de l'accès des enfants au cinéma. À l'unanimité des membres du comité de suivi<sup>6</sup>, la coordination du dispositif parisien École et cinéma lui fut entièrement confiée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

L'intervention d'Enfances au cinéma s'est traduite par une rapide montée en charge du dispositif.

Graphique 1 : Ecole et cinéma Nombre d'écoles et de classes inscrites depuis 1995



Source : Inspection à partir données Enfances au cinéma

Le pilotage parisien est assuré par un comité de suivi qui se réunit deux fois par an. Il est composé des représentants du Rectorat (Délégué aux arts et à la culture et son adjointe), de la DRAC (Conseiller cinéma et audiovisuel), de la Ville (Mission cinéma de la Direction des affaires culturelles -DAC), des associations Enfances au cinéma et Les enfants de cinéma et, depuis 2012, d'un représentant des salles associées<sup>7</sup>. Un représentant du CNC (chargé des dispositifs d'éducation au cinéma) participe aussi fréquemment à ses séances. Au-delà, des rencontres bilatérales existent entre les différents acteurs et l'association. Celle-ci réunit également chaque année les salles partenaires.

La mission a pu effectivement constater une grande facilité dans les échanges entre l'association et les différents acteurs. Ceux-ci s'accordent aussi sur la qualité du partenariat et de ses prestations. L'information fournie aux comités de pilotage est de grande qualité, très complète et détaillée.

En revanche, les auditeurs ont constaté l'absence de représentation de la Direction des affaires scolaires de la Ville au comité de suivi, et plus globalement le lien ténu entre cette direction et l'association qui intervient dans les écoles parisiennes du premier degré.

**Recommandation 2 :** Prévoir la participation de la DASCO aux comités de suivi.

L'association est chargée de la programmation des films dans les salles partenaires. A Paris, cette dernière offre aux enseignants deux possibilités d'inscription pour les grandes

<sup>5</sup> Cf. JO du 26 mars 2005 page 1402.

<sup>6</sup> Sources : réunion avec le rectorat du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

<sup>7</sup> Représentation tournante avec un changement chaque année.

sections de maternelle (GSM), CP et CE1 d'une part et pour les CE2, CM1 et CM2 d'autre part, soit, pour les cycles 2 et 3 :

- Un programme de trois films,
- Un programme de cinq films,

Environ 40% des inscriptions se font sur les programmes de cinq films, ce qui confirme, outre le volume global des demandes, l'existence d'une forte appétence.

Des pré-projections sont systématiquement organisées pour les enseignants. Elles se déroulent, hors temps scolaire, au cinéma Le Studio des Ursulines. Les auditeurs ont pu constater une fréquentation modeste par rapport à l'effectif des classes inscrites.

Des actions d'animation pédagogique et de médiation cinéma sont initiées autour des films du programme. Elles prennent la forme d'ateliers qui peuvent se dérouler en classe ou à l'extérieur, grâce aux partenariats conclus avec d'autres acteurs, de débats en classe et de rencontres avec des professionnels du cinéma. Enfin, l'association organise des journées de réflexion consacrées à la médiation jeune-public et la salle.

Pour sa part, l'Académie de Paris, dans le cadre de son plan de formation, prévoit une session de deux jours. Cependant le nombre de places est très limité par rapport à celui de participants (une vingtaine). Selon le Rectorat, « à l'origine les modules prévus pour accompagner École et cinéma bénéficiaient à un plus grand nombre et étaient d'une durée plus longue ». « Des réductions budgétaires ont depuis dix ans, réduit drastiquement les moyens et actuellement des académies n'offrent plus aucune formation dans ce domaine ».

Pour tenter de palier au mieux cette situation, l'Académie initie quatre sessions de formation d'une demie journée, proposées hors temps scolaire à une cinquantaine de participants. Elles sont aussi ouvertes aux enseignants de maternelles inscrits à Mon 1<sup>er</sup> cinéma, aux directeurs d'école et conseillers pédagogiques, et aux partenaires.

La faiblesse du volume des formations proposées aux enseignants fragilise les fondements mêmes de ce dispositif d'éducation à l'image.

Enfin, la DRAC, organise une à deux journées de réflexion rassemblant l'ensemble des coordinateurs départementaux de l'Ile de France.

### **Une délégation de missions importante à l'association Enfances au cinéma**

Par rapport à la prévision du cahier des charges national, Enfances au cinéma se distingue en exerçant un double rôle de coordonnateur :

- À l'égard des salles, en organisant la programmation de leurs séances,
- A l'égard des enseignants, en procédant à leur inscription.

Cette gestion des inscriptions des classes par l'association relève normalement du coordinateur départemental de l'Éducation nationale du premier degré. Cette situation ne fait l'objet d'aucune convention ni d'une compensation.

Malgré l'importance du nombre d'écoles<sup>8</sup> et l'augmentation croissante de la demande, qui de l'avis même de l'association Les enfants de cinéma, constitue, « une situation inédite en France », le Rectorat de Paris ne dispose pas d'un coordinateur spécifiquement dédié aux dispositifs d'éducation à l'image. La personne en charge se voit attribuer la

<sup>8</sup> Cf. l'Académie de Paris en chiffres -2014- : 662 écoles publiques : (352 élémentaires et 310 maternelles) 112 écoles sous contrat (109 élémentaires, 1 maternelle et 2 écoles spécialisées).

responsabilité d'autres secteurs de l'éducation artistique et culturelle, laquelle est un axe fort du projet académique 2013-2016<sup>9</sup>.

Or, la gestion des inscriptions et le processus de sélection se révèlent particulièrement complexes, compte tenu du nombre de critères de priorité et de l'importance de la demande.

Au-delà, la situation montre aussi une certaine ambiguïté quant à la responsabilité du suivi des autres dispositions du cahier des charges. Ces spécificités organisationnelles parisiennes interrogent sur les modalités et capacités de suivi et de contrôle des objectifs pédagogiques, dans la mesure où le coordinateur départemental cinéma ne saurait que difficilement se voir déléguer des prérogatives envers le personnel enseignant. Il en est notamment ainsi des projets de classes ou d'écoles, que subordonnent d'ailleurs certaines académies à l'inscription au dispositif, ou encore de la participation exigée des enseignants aux séances de pré-visionnements.

Pour l'ensemble de ces raisons, les auditeurs estiment qu'une convention académique permettrait d'objectiver les missions confiées à l'association. Cette convention pourrait prévoir la mise à la disposition d'un enseignant, pour en renforcer les moyens, et l'autorité pédagogique.

**Recommandation 3 :** Préciser le rôle d'Enfances au cinéma envers les enseignants dans le cadre d'une convention avec l'Académie, et demander la mise à disposition d'un enseignant.

Enfin, on notera, parmi les spécificités parisiennes notables, le fait que, hormis deux salles, les présentations précédant les projections sont assurées par Enfances au cinéma, alors qu'elles relèvent, selon le cahier des charges national, des salles.

## **2.2. Un dispositif spécifiquement parisien : Mon 1<sup>er</sup> cinéma**

Depuis la rentrée scolaire 2008, l'association Enfances au cinéma a mis en place le dispositif Mon 1<sup>er</sup> cinéma, entièrement financé par la Ville. Il est organisé selon des dispositions comparables à celles du dispositif École et cinéma.

Il représente environ 1/3 de l'activité globale liée aux deux dispositifs, et est en croissance régulière.

---

<sup>9</sup> Cf. projet académique 2013-2016 p11-13 disponible sur le site de l'Académie de Paris.

Tableau 1 : Activité Ecole et cinéma/Mon 1<sup>er</sup> cinéma depuis 2010

		2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Séances	Mon 1 <sup>er</sup> cinéma	333	334	335	324	317
	Ecole et cinéma	760	727	765	738	799
	Total	1 093	1 061	1 100	1 062	1 116
Ecoles	Mon 1 <sup>er</sup> cinéma	154	166	180	180	192
	Ecole et cinéma	233	255	276	278	300
	Total	387	421	456	458	492
Classes	Mon 1 <sup>er</sup> cinéma	589	593	591	599	600
	Ecole et cinéma	1 021	1 011	1 015	1 014	1 110
	Total	1 610	1 604	1 606	1 613	1 710
Elèves	Mon 1 <sup>er</sup> cinéma	15 100	15 525	15 957	16 174	16 288
	Ecole et cinéma	27 700	27 297	27 405	27 301	29 735
	Total	42 800	42 822	43 362	43 475	46 023

Source : Comptes rendus d'activité d'Enfances au cinéma

Il s'agit de la spécificité la plus forte du dispositif parisien, d'une particulière importance éducative dans la mesure où il peut s'agir, pour beaucoup d'enfants, de leur première expérience de projection en salle.

Comme les classes de petite et de moyenne section ne sont pas prévues dans le dispositif national, il n'existe pas de films qui leur soient spécifiquement destinés dans le catalogue. Conçue par l'association, en collaboration avec un groupe de réflexion composé d'enseignants, la programmation est validée par la Mission cinéma et la Délégation académique à la culture. Un programme varié de trois films d'animation récents ou du patrimoine est proposé. Les salles partenaires sont communes aux deux dispositifs.

Les classes de grande section ont le choix soit de s'inscrire au dispositif Ecole et cinéma, (cycle 2), soit à Mon 1<sup>er</sup> cinéma (cycle 1). Elles se répartissent de manière à peu près égale entre les deux.

Tableau 2 : Répartition des grandes sections de maternelle entre les dispositifs

Grandes sections	Mon 1 <sup>er</sup> cinéma	Ecole et cinéma
2010/2011	120	105
2011/2012	123	116
2012/2013	139	111
2013/2014	146	109
2014/2015	116	106

Source : Inspection à partir des données Enfances au cinéma

L'accompagnement pédagogique est conçu par l'association. Il se compose de séances de pré-projections, de projections en présence d'un référent qui accueille les enfants et leur

présente le film, d'un petit dossier par film et d'un dossier complet<sup>10</sup> accessible sur le site de l'association, et enfin d'ateliers cinéma.

Mon 1<sup>er</sup> cinéma n'étant pas un dispositif national, les enseignants ne peuvent bénéficier de formations au titre du plan de formation académique. Ils peuvent partiellement bénéficier de sessions d'une demie journée organisées hors temps scolaire par le Rectorat.

Mon 1<sup>er</sup> cinéma n'apparaît pas dans la convention de développement cinématographique et audiovisuel triennale, et partant, ne bénéficie d'aucun soutien financier de la DRAC Ile de France. Des discussions pourraient légitimement être engagées dans ce sens entre la Ville et la DRAC dans le cadre du bilan et de la révision de la convention triennale (2012-2014) de développement cinématographique qui lie les deux institutions et vient à échéance.

**Recommandation 4 :** Dans le cadre de la nouvelle convention de développement cinématographique liant la Ville de Paris, le CNC et la DRAC Ile-de-France, solliciter un cofinancement du dispositif Mon 1<sup>er</sup> cinéma.

La convention annexée à la délibération municipale ne distingue pratiquement pas Mon 1<sup>er</sup> cinéma d'Ecole au cinéma, sinon en indiquant à son article 2 que la subvention de la Ville (157 000 €) se répartit entre le premier (122 000 €) et le second (35 000 €).

Elle confie leur coordination à l'association sans aucune autre précision. Par ailleurs, le partenariat entre la Ville et le Rectorat n'est pas formalisé, ni celui entre ce dernier et l'association. Le partenariat avec les salles n'est pas non plus formalisé. Par exemple, les décisions donnant le choix du dispositif aux enseignants des grandes sections de maternelle ou encore l'engagement du Rectorat de faire bénéficier les enseignants de maternelle des sessions de formation n'ont pu être retrouvées par la mission.

**Recommandation 5 :** Pour la coordination du dispositif de Mon 1<sup>er</sup> cinéma, formaliser davantage les missions confiées à l'association ainsi que les engagements respectifs. Ce document pourrait être commun au Rectorat, à la DRAC Ile de France et à la Ville.

### 2.2.1. Les modalités de lancement de la campagne annuelle et les critères d'inscription

Chaque année, un courriel signé conjointement de la coordinatrice cinéma, directrice de l'association et de la coordinatrice du Rectorat est adressé aux enseignants et aux directeurs d'écoles. Pour l'année scolaire 2014/2015, il a été envoyé le 2 juillet 2014, pour une inscription le 8 septembre. Il rappelle les modalités d'inscription et les obligations, présente la programmation, la liste des salles partenaires et les critères définis par les membres du groupe de suivi :

- Les inscriptions sont individuelles et se font uniquement en ligne sur le site de l'association à partir d'une date donnée,
- L'inscription porte d'abord sur le choix d'une salle, et d'un cycle de programme (la programmation de chaque salle ayant été réalisée au premier semestre),
- L'inscription engage à une présence de la classe à toutes les séances ainsi qu'à un travail sur les films en amont et en aval des projections,
- Le calendrier des projections est fixé à la mi-octobre. Les séances de pré-projections ne sont pas explicitement mentionnées. Elles sont organisées au studio des Ursulines (5<sup>ème</sup> arrondissement),

<sup>10</sup> Dossier film composé : d'une fiche élève, d'images etc...

- La liste des films retenus dans la programmation pour l'année scolaire est accessible sur le site de l'association, afin que les enseignants puissent choisir le cycle souhaité.

Le site propose aussi l'accès aux documents pédagogiques d'accompagnement.

Les critères d'inscription des classes sont les suivants:

- Priorité est donnée aux enseignants qui n'ont pas pu être inscrits l'année précédente par manque de place (sous-réserve que leur demande soit faite dans les délais),
- Priorité est donnée aux enseignants des classes UPE2A<sup>11</sup> et CLIS<sup>12</sup>,
- Attention particulière est donnée aux classes relevant de l'éducation prioritaire<sup>13</sup>,
- Prise en compte de l'ordre d'arrivée des demandes d'inscription par salle et par cycle,
- Limitation à 200 élèves par séance afin d'assurer de bonnes conditions de projection.

Outre la priorité donnée aux CLIS, sept établissements spécialisés (IMP, IME, UPI, SESSAD, EM) sont cette année inscrits dans le dispositif École et cinéma.

Dans la pratique, le travail de sélection des demandes, bien que s'appuyant sur un logiciel de gestion de bases de données permettant des tris successifs, mobilise une grande quantité de travail, et requiert trois chargées de mission et un stagiaire. Il s'effectue à la rentrée, et précède de très peu Mon 1<sup>er</sup> festival. Le quatrième trimestre est donc, jusqu'aux vacances d'automne, particulièrement chargé.

Le critère du refus enregistré par l'enseignant l'année précédente et celui de l'appartenance au réseau de réussite scolaire (RRS) permettent déjà une première sélection. La sélection suivante porte sur l'ordre d'arrivées des demandes - leur heure d'enregistrement, en fait - ainsi que sur des critères plus qualitatifs, telle la participation antérieure aux ateliers et aux pré-projections. Ces critères qualitatifs, s'ils permettent de s'assurer de l'implication et de la motivation des candidats, privilégient également ceux qui ont déjà bénéficié du dispositif. Il serait certainement plus juste, et plus transparent, de mieux informer les enseignants sur l'importance de prendre part aux séances de pré-projection, tant en raison de son intérêt pédagogique que pour l'appréciation de leur implication.

**Recommandation 6 :** Mieux informer les enseignants de l'importance de participer aux séances de pré-projection.

Ce point devrait, en particulier, figurer dans la convention faisant l'objet de la proposition n°3. La présence d'un enseignant détaché devrait permettre, notamment, un meilleur dialogue avec les enseignants, de façon à mieux traiter les difficultés signalées par l'association dans sa réponse au rapport provisoire.

<sup>11</sup> Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants. Paris comptait en 2014, 50 UPE2A (source : Académie de Paris).

<sup>12</sup> Classes d'Inclusion Scolaire accueillent un groupe d'enfants (12 maximum) présentant le même type de handicap. En 2014, Paris comptait un total de 66 CLIS (Source : idem).

<sup>13</sup> Cf. site Académie de Paris. En 2014, Paris comptait 215 écoles maternelles(97) et écoles élémentaires polyvalentes (118) en éducation prioritaire pour un total de 42 555 élèves. Le nombre de classes n'est pas précisé.

**Recommandation 7 :** Réfléchir à d'autres critères, en liaison avec la DASCO, pour préciser une cartographie des bénéficiaires

Comme l'indique la DASCO dans sa réponse au rapport provisoire, ces critères devraient prendre en compte, outre la situation de l'école, l'éventuelle participation de la classe et de l'école à d'autres offres, comme Classe à l'école, organisée par la Cinémathèque française ou les Ateliers du jeudi, proposés par la Fondation Pathé.

#### **2.2.2. Un partenariat de salles stable en volume, mais qui n'exclut pas un certain renouvellement**

Le dispositif des salles partenaires est à peu près constant en volume, avec un peu moins d'une vingtaine de salles. Il a connu cependant un certain renouvellement dans sa composition.

Tableau 3 : Salles partenaires depuis 2009

2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Le Nouveau Latina					
L'Épée de Bois					
Le Studio des Ursulines					
Les 3 Luxembourg					
				L'Arlequin	L'Arlequin
La Pagode					
Les 5 Caumartin	Le 5 Caumartin	Le 5 Caumartin			
Le Pasquier Saint-Lazare	Le Pasquier Saint-Lazare	Le Pasquier Saint-Lazare			
Le Max Linder Panorama					
L'Archipel	L'Archipel	L'Archipel	L'Archipel	L'Archipel	L'Archipel
La Bastille	La Bastille	La Bastille			
					Le Brady
				Le Louxor	Le Louxor
Le Majestic Bastille					
L'Escurial	L'Escurial	L'Escurial	L'Escurial	L'Escurial	L'Escurial
L'Entrepôt	L'Entrepôt	L'Entrepôt	L'Entrepôt	L'Entrepôt	L'Entrepôt
Les 7 Parnassiens	Les 7 Parnassiens	Les 7 Parnassiens			
	Le Chaplin Denfert				
	Le Chaplin Saint-Lambert				
Le Cinéma des cinéastes					
Le Studio 28	Le Studio 29				
Le MK2 Quai de Seine					
Le MK2 Gambetta					
			L'Etoile Lilas	L'Etoile Lilas	L'Etoile Lilas

Source : Données Enfances au cinéma

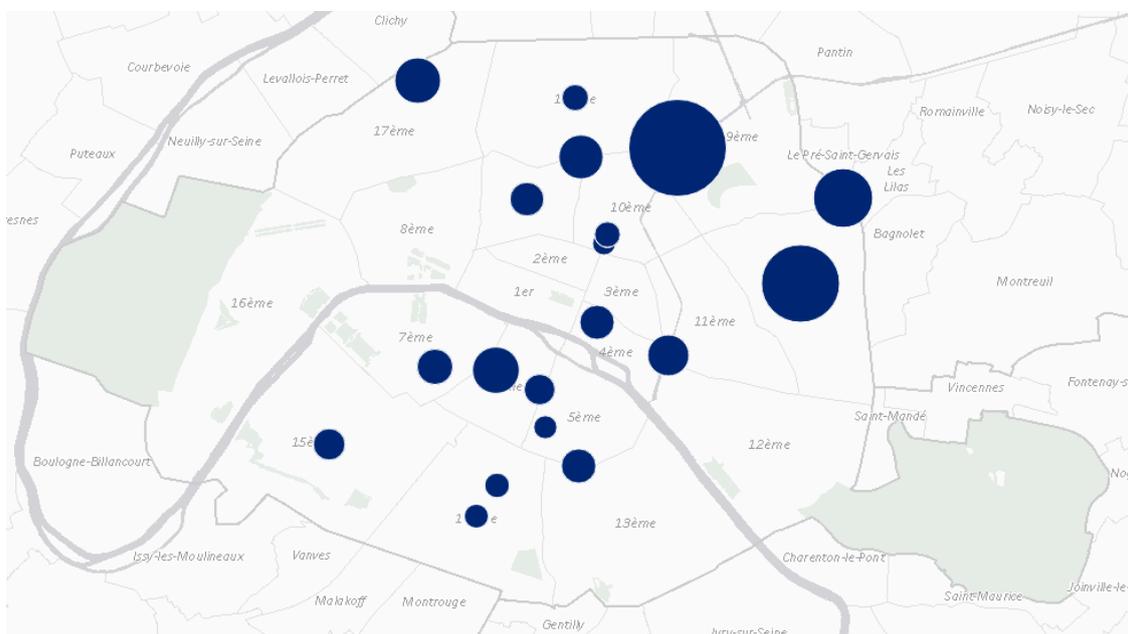
Les salles sorties du dispositif apparaissent sur fond orange, celles qui y sont entrées sur fond vert.

Dix-neuf salles sont aujourd'hui partenaires du dispositif, dont treize le sont restées au cours des cinq dernières années. Quatre en sont sorties, et cinq y sont entrées, maintenant l'effectif des salles à peu près constant.

Ces salles sont, en nombre, représentées de manière assez équilibrées entre la rive gauche et la rive droite, avec cependant un poids important dans le quart nord-est, où est

enregistré le gros de l'activité (les cercles de la carte ci-dessous sont proportionnels aux entrées dans chaque salle).

Figure 1 : Répartition des salles partenaires



Source : Inspection à partir des données Enfances au cinéma

Les dix-neuf salles partenaires des deux dispositifs ne sont pas présentes dans tous les arrondissements. Ainsi, en 2014/2015, les trois premiers, le 8<sup>ème</sup>, le 12<sup>ème</sup> en étaient dépourvus. Le 6<sup>ème</sup>, en revanche, en comptait deux, le 10<sup>ème</sup> et le 14<sup>ème</sup> trois, et le 20<sup>ème</sup> deux également.

### 2.3. Une activité régulièrement évaluée

Outre les bilans d'activité élaborés par l'association Enfances au cinéma, un questionnaire validé par le groupe de pilotage est adressé chaque année aux enseignants.

Tableau 4 : Questionnaires de satisfaction. Envoyés/reçus depuis 2010

Mon 1 <sup>er</sup> cinéma	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Envoyés	589	591	591	591	600
Reçus	146	155	201	158	125
Taux de réponse	25%	26%	34%	27%	21%
<b>Ecole et cinéma</b>					
Envoyés	1022	1009	1013	1013	
Reçus	257	291	310	339	
Taux de réponse	25%	29%	31%	33%	
<b>Ensemble</b>					
Envoyés	1611	1600	1604	1604	
Reçus	403	446	511	497	
	<b>25%</b>	<b>28%</b>	<b>32%</b>	<b>31%</b>	

Source : Inspection à partir données Enfances au cinéma

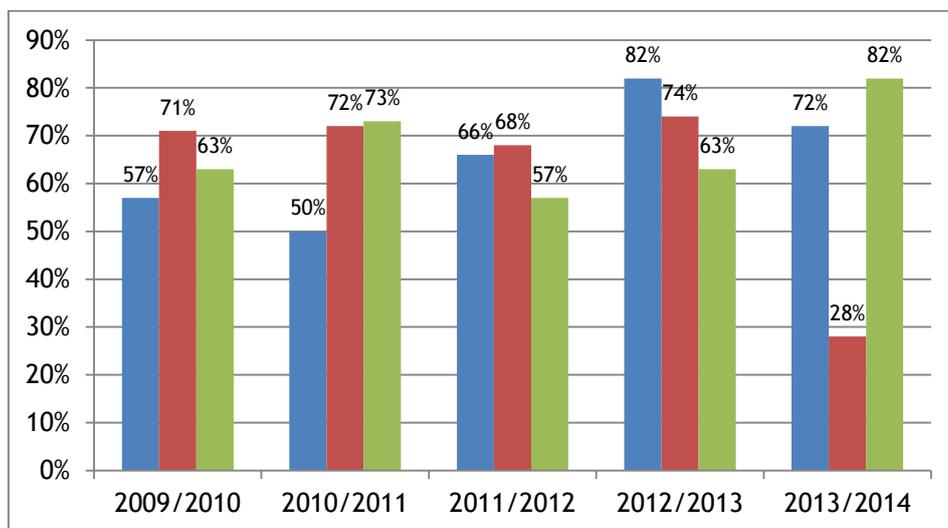
Un quart des destinataires y répond. Certainement s'agit-il des plus satisfaits, tout au moins si l'on en juge par le nombre très élevé de ceux qui envisagent de renouveler l'expérience, quand la question leur était posée.

Ce taux est assez élevé, mais pourrait sans doute être encore amélioré.

**Recommandation 8 :** Mentionner, dans le courriel relatif à la procédure d'inscription, une référence au questionnaire d'évaluation et à l'importance d'y répondre.

Ces questionnaires témoignent incontestablement d'un très bon degré de satisfaction globale quant à la qualité des films proposés, quand bien même une certaine dispersion, inévitable, existe entre les taux enregistrés par chacun d'entre eux.

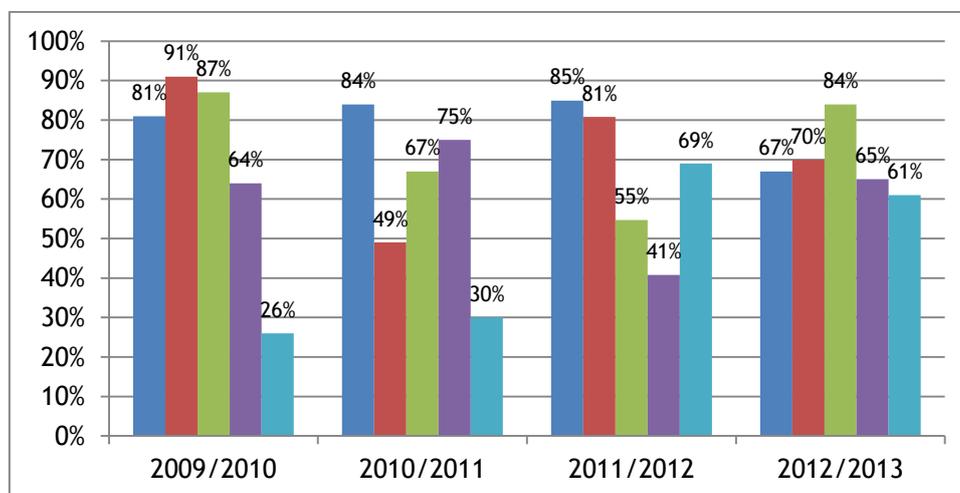
Graphique 2 : Taux de « Très satisfaits » pour chaque film du cycle 1



Source : Données Enfances au cinéma retraitées Inspection

Le taux le plus faible est enregistré en 2013/2014 par la Boîte à Malice, le plus élevé par Gros-Pois et Petit Point en 2012/2013 et Petite fabrique du monde en 2013/2014.

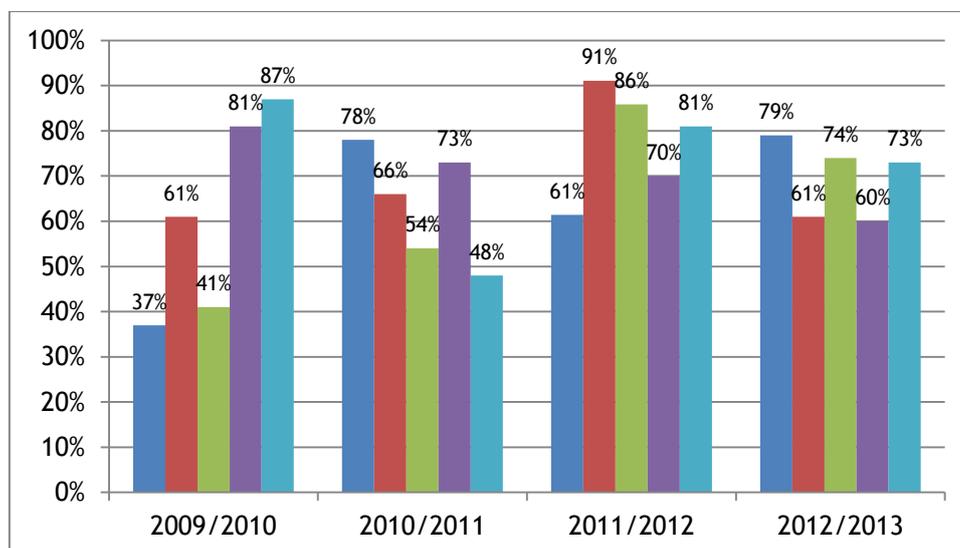
Graphique 3 : Taux de « Très satisfaits » pour chacun des films du cycle 2



Source : Données Enfances au cinéma retraitées Inspection

Les écarts les plus marqués sont enregistrés en 2009/2010, avec L'Ecole des facteurs pour le plus bas et L'Histoire sans fin pour le plus élevé

Graphique 4 : Taux de « Très satisfaits » pour chacun des films du cycle 3



Source : Données Enfances au cinéma retraitées Inspection

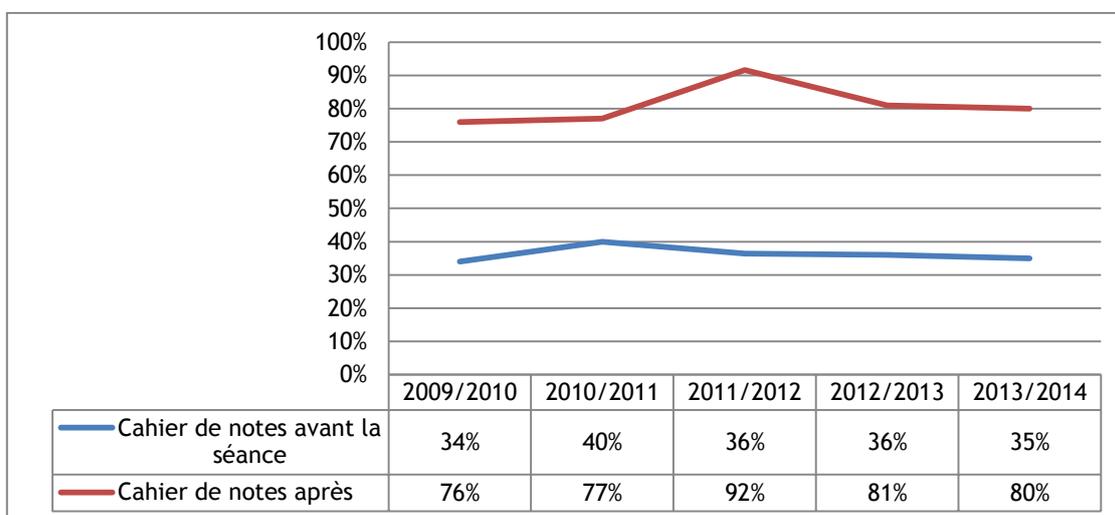
Le taux le plus faible est enregistré par la Planète sauvage en 2009/2010, le plus élevé par le Voleur de Bagdad.

De grands classiques tels Le Mécano de la générale, les Vacances de Monsieur Hulot, le Voleur de bicyclette ou les Gosses de Tokyo, font des scores relativement moyens : 49%, 67%, 41%, 30%, respectivement.

Ces questionnaires servent aussi à la programmation puisque les enseignants sont invités à voter et donc à choisir sur la liste des films qui leur sont proposés pour l'avenir.

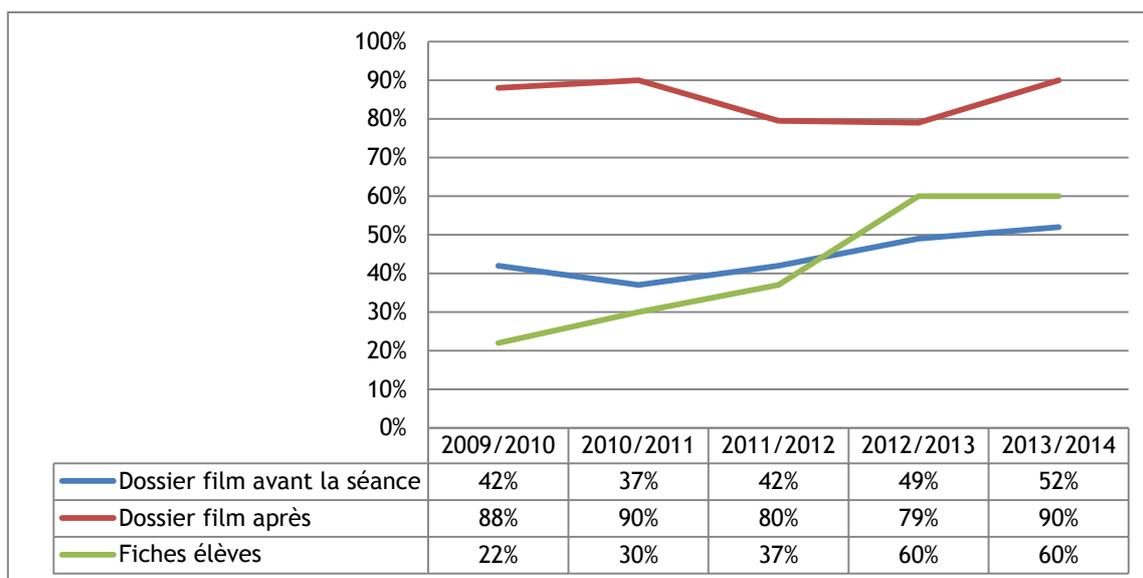
Ils permettent aussi d'apprécier l'usage fait du matériel pédagogique d'accompagnement mis à la disposition des enseignants.

Graphique 5 : Ecole et cinéma. Utilisation du matériel pédagogique



Source : Données Enfances au cinéma retraitées Inspection

Graphique 6 : Mon 1<sup>er</sup> cinéma. Utilisation du matériel pédagogique

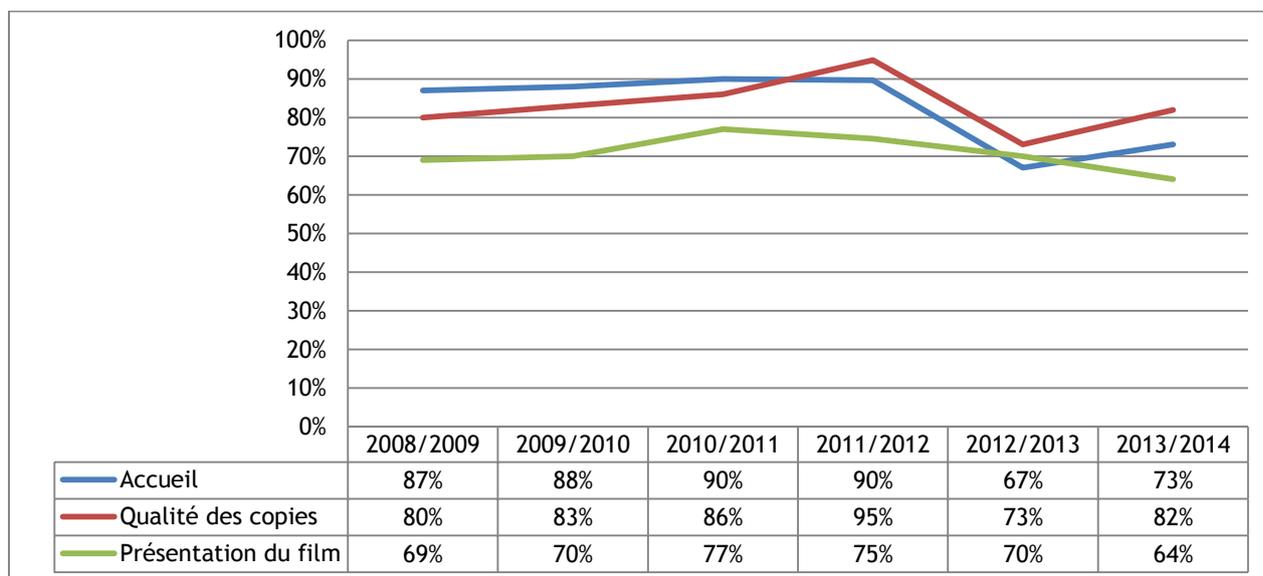


Source : Données Enfances au cinéma retraitées Inspection

Cet usage est important préalablement à la séance, mais paraît surtout massif après, et ceci dans les deux dispositifs. Les fiches élèves disponibles sur le site internet en téléchargement paraissent avoir trouvé leur public.

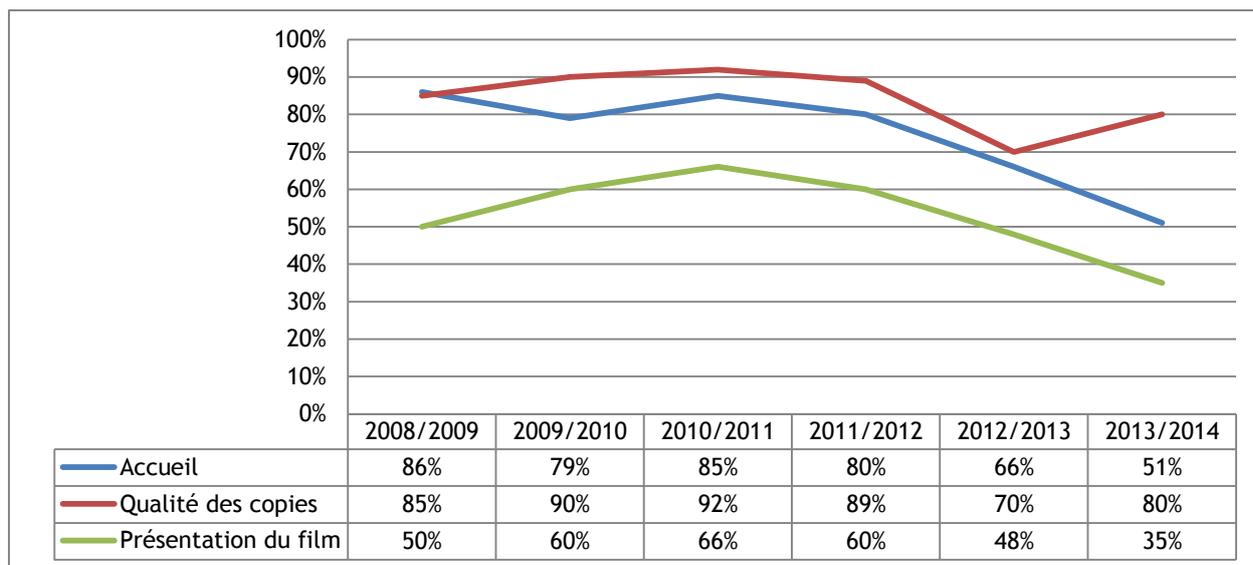
Enfin, ce questionnaire permet d'apprécier la qualité de l'accueil et du déroulement des séances. Cette qualité paraît incontestable, quoiqu'un certain tassement soit constaté, surtout sur Mon 1<sup>er</sup> cinéma.

Graphique 7 : Ecole et cinéma. Taux de « Très satisfaits » pour le déroulement des projections



Source : Données Enfances au cinéma retraitées Inspection

Graphique 8 : Mon 1<sup>er</sup> cinéma. Taux de « Très satisfaits » pour le déroulement des projections



Source : Données Enfances au cinéma retraitées Inspection

Si la qualité technique des projections donne entière satisfaction, l'accueil et la présentation des films sont moins plébiscitées, surtout pour Mon 1<sup>er</sup> cinéma. La baisse du taux de grande satisfaction à partir de 2012/2013 est, cependant, aussi due à l'introduction du critère supplémentaire « satisfaisant ».

## 2.4. Une activité importante et croissante

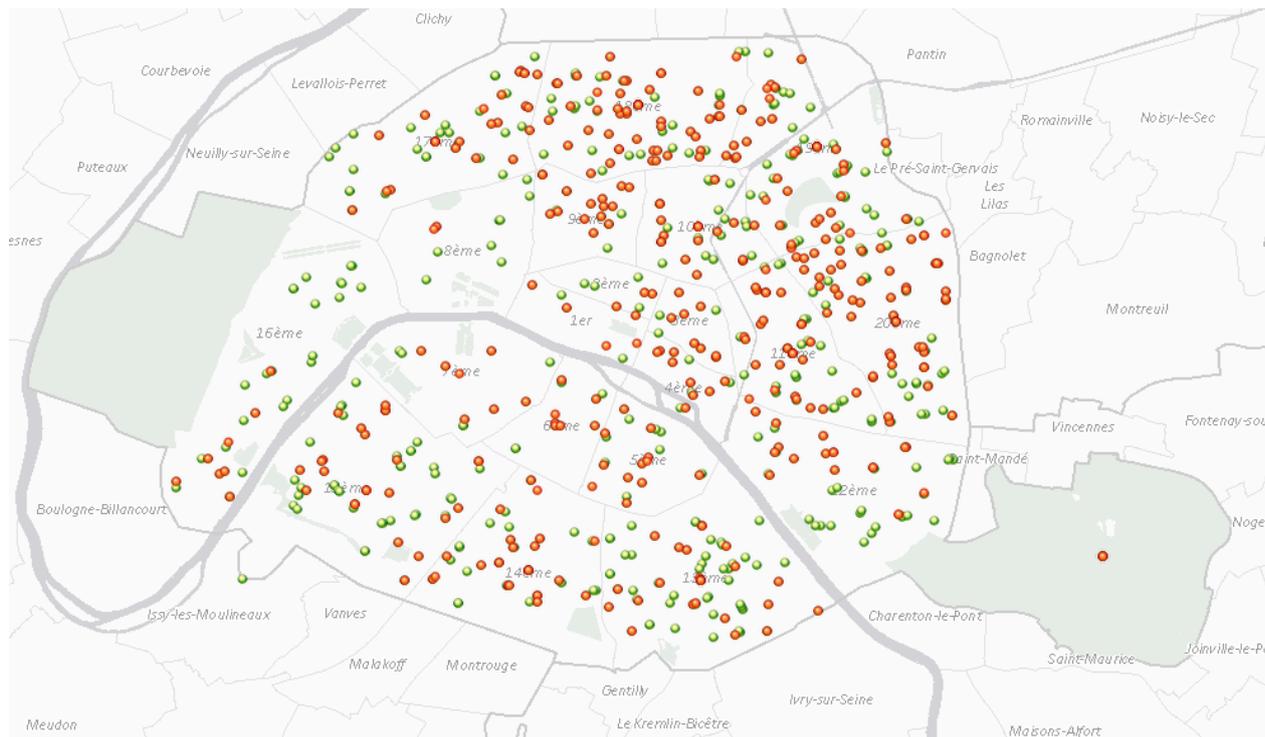
Les données qui suivent portent sur les deux dispositifs, Ecole et cinéma et Mon 1<sup>er</sup> cinéma, ou, autrement formulé sur les trois cycles de programmation proposés.

### 2.4.1. Une bonne couverture globale

Les deux dispositifs, Mon 1<sup>er</sup> cinéma et Ecole et cinéma, couvrent une très forte proportion des écoles publiques parisiennes, quoique avec des déséquilibres. Ils rencontrent une demande croissante, ce qui ne va pas sans accentuer ces déséquilibres, et participent de manière significative au soutien de la petite distribution indépendante.

La carte ci-dessous indique les écoles existant à Paris à la rentrée 2014, en vert, et parmi elles celles dont au moins une classe participe à l'un ou l'autre des dispositifs proposés à Paris, figurant en orange. Elle montre que, malgré un déséquilibre en faveur du nord-est, ces dispositifs sont assez bien implantés globalement, et que l'activité menée est d'une ampleur considérable en volume.

Figure 2 : Implantation des écoles existantes et des écoles participantes



Source : Inspection générale à partir des données DASCO et Enfances au cinéma

Les données qui suivent portent sur l'année scolaire 2013/2014 et s'appuient sur les données issues de la DASCO, pour le nombre de classes pré-élémentaires et élémentaires par arrondissement (fichier Données\_a\_l\_école\_2013\_2014.xls), ainsi que celles fournies par l'association (fichier liste des classes inscrites 2013 2014.xls). Elles peuvent présenter de petits écarts, insignifiants, avec les chiffres figurant dans les rapports d'activité.

Elles témoignent d'une bonne implantation globale des deux dispositifs confondus. Ainsi, sur 5 576 classes, pré-élémentaires et élémentaires existant à Paris, 1 704 étaient inscrites, soit au titre de Mon 1<sup>er</sup> cinéma, soit au titre d'École au cinéma.

Tableau 5 : Nombre de classes et de classes inscrites Mon 1<sup>er</sup> cinéma et Ecole et cinéma 2013/2014

2013/2014	Classes	Inscrites	Taux d'inscription
1er	32	7	22%
2ème	58	26	45%
3ème	87	35	40%
4ème	87	38	44%
5ème	128	53	41%
6ème	66	21	32%
7ème	99	25	25%
8ème	83	8	10%
9ème	153	72	47%
10ème	273	122	45%
11ème	361	171	47%
12ème	340	102	30%
13ème	480	121	25%
14ème	296	93	31%
15ème	488	81	17%
16ème	289	12	4%
17ème	394	83	21%
18ème	615	219	36%
19ème	642	168	26%
20ème	605	247	41%
<b>Total</b>	<b>5576</b>	<b>1704</b>	<b>31%</b>

Source : Données DASCO et Enfances au cinéma retraitées Inspection

En termes de volume, trois arrondissements concentrent à eux-seuls un tiers des classes, les 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>, et cinq la moitié.

Les trois grands arrondissements du nord-est représentent 37% des classes inscrites, soit une légère sur-représentation.

Les huit premiers arrondissements représentent quant à eux 12% des classes et 13% des classes inscrites. La forte présence des arrondissements du nord-est parmi les classes inscrites dans les dispositifs reflète donc leur poids considérable dans la démographie scolaire.

Tableau 6 : Classes inscrites Mon 1<sup>er</sup> cinéma + Ecole au cinéma Tri décroissant

	Classes	Inscrites	Classes cumulées		Inscrites cumulées	
19ème	642	168	642	12%	168	10%
18ème	615	219	1257	23%	387	23%
20ème	605	247	1862	33%	634	37%
15ème	488	81	2350	42%	715	42%
13ème	480	121	2830	51%	836	49%
17ème	394	83	3224	58%	919	54%
11ème	361	171	3585	64%	1090	64%
12ème	340	102	3925	70%	1192	70%
14ème	296	93	4221	76%	1285	75%
16ème	289	12	4510	81%	1297	76%
10ème	273	122	4783	86%	1419	83%
9ème	153	72	4936	89%	1491	88%
5ème	128	53	5064	91%	1544	91%
7ème	99	25	5163	93%	1569	92%
3ème	87	35	5250	94%	1604	94%
4ème	87	38	5337	96%	1642	96%
8ème	83	8	5420	97%	1650	97%
6ème	66	21	5486	98%	1671	98%
2ème	58	26	5544	99%	1697	100%
1er	32	7	<b>5576</b>	<b>100%</b>	<b>1704</b>	<b>100%</b>
<b>Total</b>	<b>5576</b>	<b>1704</b>				

Source : Données DASCO et Enfances au cinéma retraitées Inspection

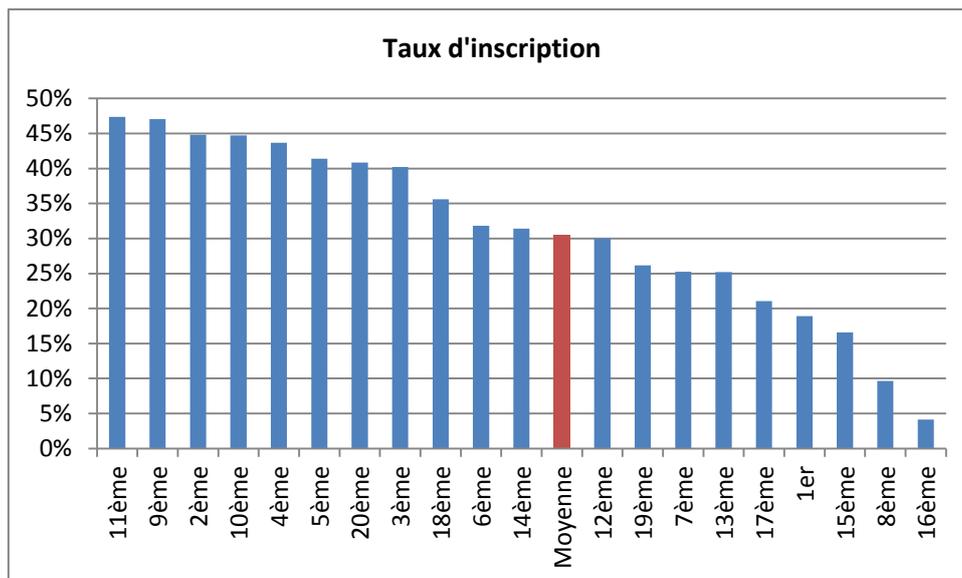
#### 2.4.1.1. Des disparités notables

Les taux d'inscription, déterminés en rapprochant le nombre des classes inscrites de celui des classes existantes, varient de manière assez importante selon les arrondissements.

Ils sont nettement plus élevés que la moyenne pour les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>. Ils sont très faibles pour les 8<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>.

On ne peut pas affirmer cependant que cette disparité soit totalement corrélée avec la géographie ou la sociologie. Ainsi, un arrondissement central comme le 1<sup>er</sup> a un taux d'inscription faible, comparable à celui du 7<sup>ème</sup>, du 13<sup>ème</sup>, mais aussi à celui du 19<sup>ème</sup>, aux alentours de 25%. Les 6<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup>, pourtant très dissemblables sur le plan sociologique, ont des taux d'inscription assez proches, et voisins de la moyenne.

Graphique 9 : Taux d'inscription des classes



Source : Données DASCO et association retraitées Inspection

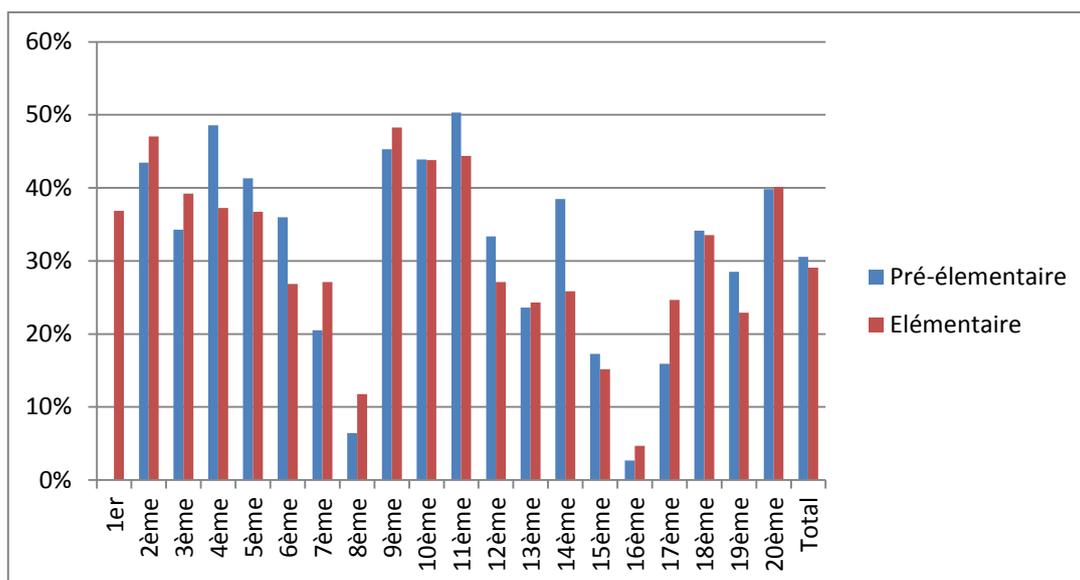
De même, il n'apparaît pas de différence très significative entre les taux d'inscription en pré-élémentaire et en élémentaire, par arrondissement, même s'il est un peu plus élevé pour le premier.

Tableau 7 : Taux d'inscription des classes pré-élémentaires

Arrondissement	Pré-élémentaire			Elémentaire		
	Classes	Inscrites		Classes	Inscrites	
1er	12	0	0%	19	7	37%
2ème	23	10	43%	34	16	47%
3ème	35	12	34%	51	20	39%
4ème	35	17	49%	51	19	37%
5ème	46	19	41%	79	29	37%
6ème	25	9	36%	41	11	27%
7ème	39	8	21%	59	16	27%
8ème	31	2	6%	51	6	12%
9ème	64	29	45%	87	42	48%
10ème	114	50	44%	153	67	44%
11ème	147	74	50%	205	91	44%
12ème	132	44	33%	203	55	27%
13ème	182	43	24%	288	70	24%
14ème	117	45	38%	174	45	26%
15ème	197	34	17%	283	43	15%
16ème	112	3	3%	171	8	5%
17ème	157	25	16%	227	56	25%
18ème	249	85	34%	349	117	34%
19ème	249	71	29%	380	87	23%
20ème	236	94	40%	359	144	40%
<b>Total</b>	<b>2202</b>	<b>674</b>	<b>31%</b>	<b>3264</b>	<b>949</b>	<b>29%</b>

Source : Données DASCO et association retraitées Inspection

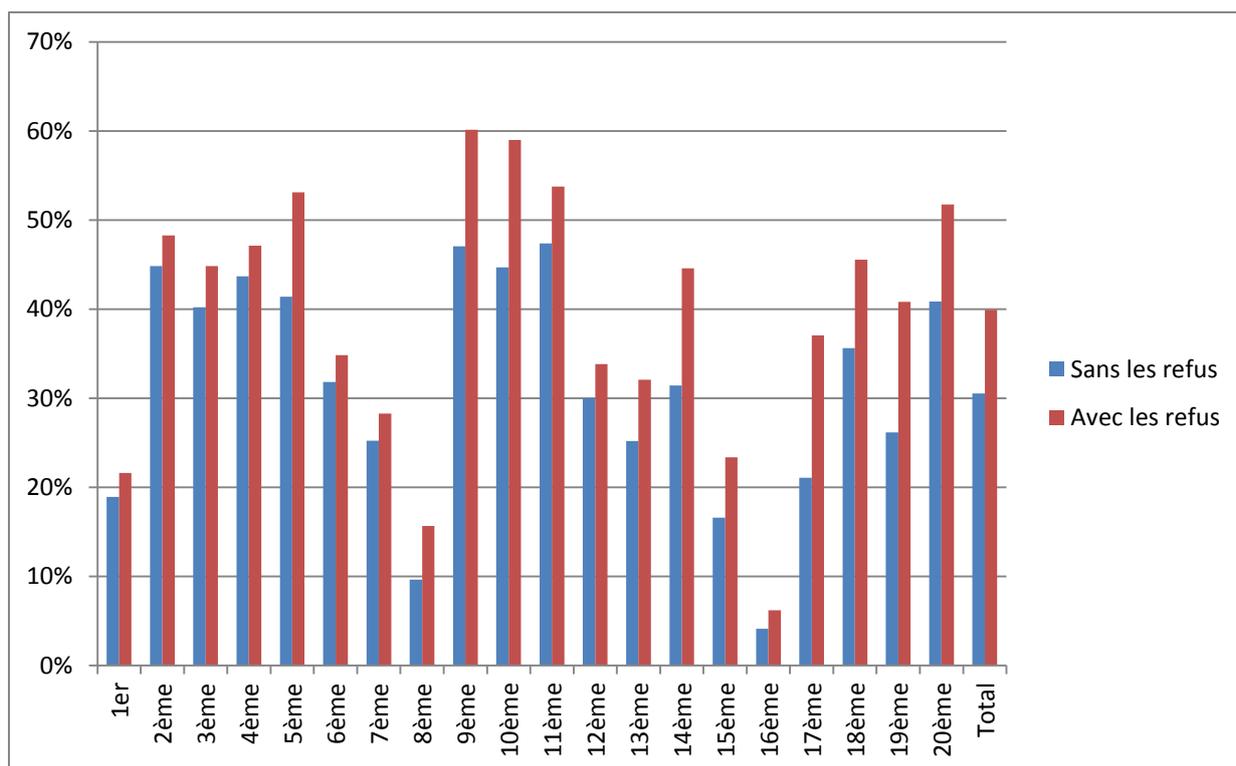
Graphique 10 : Taux d'inscription classes pré-élémentaires



Source : Données DASCO et association retraitées Inspection

Si l'on intègre les refus d'inscription, donnée qui permet d'apprécier la demande des enseignants, le taux de demande passe de 31% à 40%. Les taux de demande par arrondissement restent cependant proches de ceux des inscriptions effectives. Ainsi les 8<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements demeurent les arrondissements où les dispositifs sont les moins demandés. En revanche, on note la très forte demande des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> arrondissements, où près de 60% des classes sollicitent une inscription, ainsi que la demande très appréciable dans les 5<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>, où elle est exprimée dans plus de la moitié des classes. On note une demande insatisfaite importante dans les 14<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup>, pour cette année 2013/2014.

Graphique 11 : Taux de demande

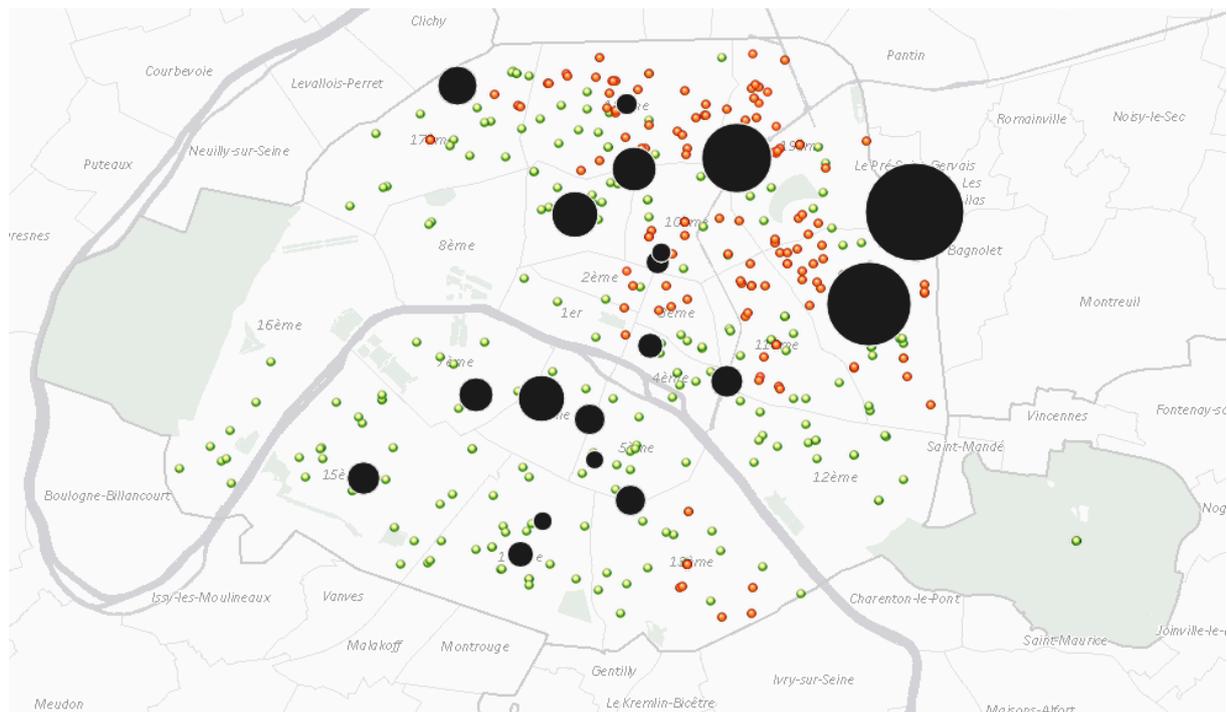


Source : Données DASCO et association retraitées Inspection

#### 2.4.1.2. Un poids important de l'éducation prioritaire

La carte ci-dessous représente l'implantation des salles participant aux dispositifs, les écoles inscrites, avec en rouge les écoles RRS et en vert les autres. Les cercles de couleur noire sont proportionnels au nombre de fauteuils de chaque salle. Elle confirme le poids important des classes RRS dans le déséquilibre constaté en faveur du nord-est, ainsi que le poids des grandes salles dans ces mêmes quartiers.

Figure 3 : Ecoles RRS et autres écoles inscrites



Source : Inspection à partir données Enfances au cinéma

S'agissant des classes, celles appartenant aux zones d'éducation prioritaire sont assez nettement surreprésentées dans l'ensemble des classes inscrites par rapport à leur proportion dans l'ensemble du parc.

Tableau 8 : Effectif des classes RRS et non RRS dans le parc scolaire et dans les dispositifs

2013/2014	Ensemble des classes				Classes inscrites			
	Total	non RRS	RRS	% RRS	Total	non RRS	RRS	%RRS
Pré-élémentaire	2202	1442	760	35%	674	352	322	48%
Elémentaire	3264	2151	1113	34%	949	543	406	43%
Spécialisées	110	61	49	45%	81	47	34	42%
<b>Total</b>	<b>5576</b>	<b>3653</b>	<b>1922</b>	<b>34%</b>	<b>1704</b>	<b>942</b>	<b>762</b>	<b>45%</b>

Source : Données DASCO et association retraitées Inspection

Ainsi, elles représentent 45% des classes inscrites dans les dispositifs, alors qu'elles ne représentent que 34% de l'ensemble des classes.

Si l'on distingue le taux d'inscription des classes RRS par rapport à l'effectif des classes RRS et celui des autres par rapport à l'effectif hors RRS, on relève un écart un peu plus important, puisque 40% des classes en RRS sont inscrites dans les dispositifs, contre seulement 26% des autres classes.

Cela étant, l'appartenance des classes à une zone d'éducation prioritaire ne paraît pas le déterminant principal de l'inscription.

Le tableau ci-dessous indique, par arrondissement, le nombre des classes RRS et leur part dans l'ensemble. La colonne (3) donne le taux de classes RRS dans l'arrondissement, la colonne (4) le taux d'inscription dans les dispositifs par rapport à l'ensemble des classes, la colonne (5) indique le taux d'inscription des classes non RRS - pour ne pas alourdir le tableau, son montant n'a pas été indiqué car il correspond au montant de la colonne (4) dans les arrondissements sans RRS - et la colonne (6) celui des seules classes RRS.

Tableau 9 : Taux d'inscription classes RRS et non RRS par arrondissement

2013/2014	Classes (1)	RRS (2)	Taux de classes RRS (3)	% inscrits (4)	%inscrits hors RRS (5)	%inscrits RRS (6)
1er	32			22%		
2ème	58	41	70%	45%	34%	49%
3ème	87	52	60%	40%	23%	52%
4ème	87			44%		
5ème	128			41%		
6ème	66			32%		
7ème	99			25%		
8ème	83			10%		
9ème	153			47%		
10ème	273	151	55%	45%	34%	53%
11ème	361	190	53%	47%	40%	54%
12ème	340			30%		
13ème	480	156	33%	25%	23%	29%
14ème	296			31%		
15ème	488			17%		
16ème	289			4%		
17ème	394	65	16%	21%	15%	54%
18ème	615	480	78%	36%	28%	38%
19ème	642	402	63%	26%	25%	27%
20ème	605	386	64%	41%	39%	42%
<b>Total</b>	<b>5576</b>	<b>1922</b>	<b>34%</b>	<b>31%</b>	<b>26%</b>	<b>40%</b>

Source : Données DASCO et association retraitées Inspection

Seuls neuf arrondissements comportent des classes RRS, dans des proportions variables. Les 2/3 en sont concentrées dans les trois grands arrondissements du nord-est, qui ne représentent qu'1/3 du total des classes.

Si la présence d'une forte proportion de classes RRS paraît constituer un facteur important de l'inscription, il ne paraît pas être le seul. Ainsi, le 19<sup>ème</sup> a un taux d'inscription inférieur à la moyenne, tant globalement pour l'ensemble de ses classes, que pour les classes RRS et non RRS prises chacune isolément. Il en est de même du 13<sup>ème</sup>. Inversement, les 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> arrondissements ont des taux d'inscription supérieurs à la moyenne, que les classes soient en RRS ou non, et ont un taux moyen comparable à celui du 9<sup>ème</sup>, voisin, dépourvu de RRS.

Les cinq arrondissements du centre ont un taux moyen élevé, qu'ils aient ou non des classes RRS. Quand ils en ont, comme dans les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, les taux d'inscription des

classes non RRS sont plus faibles, mais on se situe sur des effectifs très petits, et peu significatifs.

Enfin, les arrondissements de l'ouest ont une participation nettement plus faible que la moyenne : 8<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, dans une moindre mesure le 7<sup>ème</sup>, mais avec des effectifs de classes très faibles. On peut rattacher à ce groupe les classes non RRS du 17<sup>ème</sup>.

Ne se situent dans la moyenne que les 6<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup>.

La distinction RRS ou non RRS ne paraît donc pas absolument déterminante dans l'implantation du dispositif par rapport aux caractéristiques plus générales des arrondissements. La demande paraît forte dans les quartiers « populaires » du nord-est, sauf pour le 19<sup>ème</sup>, auxquels on peut rattacher les, 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup>, voire le 9<sup>ème</sup>, ainsi que dans l'hyper-centre. Elle beaucoup plus faible dans les arrondissements les plus favorisés, auxquels on peut rattacher le 15<sup>ème</sup> et dans la moyenne pour les arrondissements faubouriens, parmi lesquels on peut regrouper les 12<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, voire 13<sup>ème</sup>.

#### 2.4.1.3. Une stabilité en volume et en distribution

L'effectif des classes inscrites dans l'un ou l'autre des dispositifs se révèle très stable sur cinq ans, globalement.

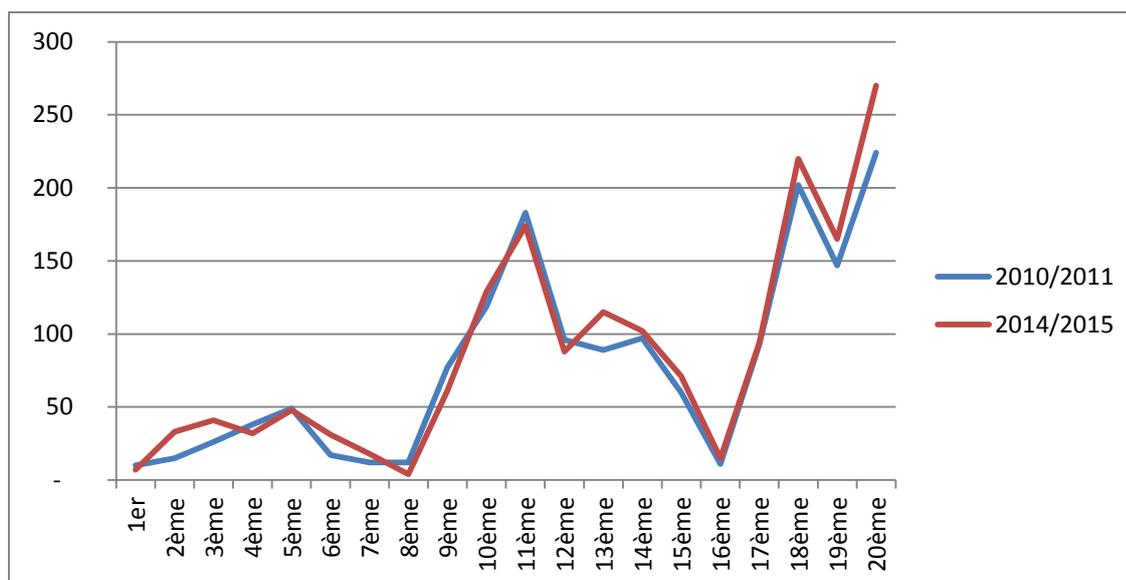
Tableau 10 : Nombre de classes inscrites dans les dispositifs depuis 2010

CLASSES INSCRITES	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	Evol.	
1er	10	8	8	7	7	- 3	-30%
2ème	15	17	17	26	33	+ 18	+ 120%
3ème	26	33	42	35	41	+ 15	+ 58%
4ème	38	49	33	38	32	- 6	-16%
5ème	49	56	58	53	48	- 1	-2%
6ème	17	21	19	21	31	+ 14	+ 82%
7ème	12	16	23	25	18	+ 6	+ 50%
8ème	12	21	9	8	4	- 8	-67%
9ème	77	84	69	72	61	- 16	-21%
10ème	119	122	128	122	129	+ 10	+ 8%
11ème	183	180	176	171	174	- 9	-5%
12ème	96	97	103	102	88	- 8	-8%
13ème	89	81	102	121	115	+26	+29%
14ème	97	74	93	93	102	+5	+5%
15ème	60	75	81	81	71	+11	+18%
16ème	11	14	9	12	15	+4	+36%
17ème	93	86	81	83	94	+1	+1%
18ème	202	184	160	219	220	+18	+9%
19ème	147	160	154	168	165	+18	+12%
20ème	224	219	237	247	270	+46	+21%
<b>TOTAL</b>	<b>1 577</b>	<b>1 597</b>	<b>1 602</b>	<b>1 704</b>	<b>1 718</b>	<b>+141</b>	<b>+9%</b>

Source : Données de l'association retraitées Inspection

La croissance est enregistrée à partir de l'année scolaire 2013/2014 avec l'entrée d'une centaine de classes supplémentaires permise par l'augmentation de la subvention municipale.

Graphique 12 : Evolution du nombre des classes inscrites par arrondissement 2010/2015



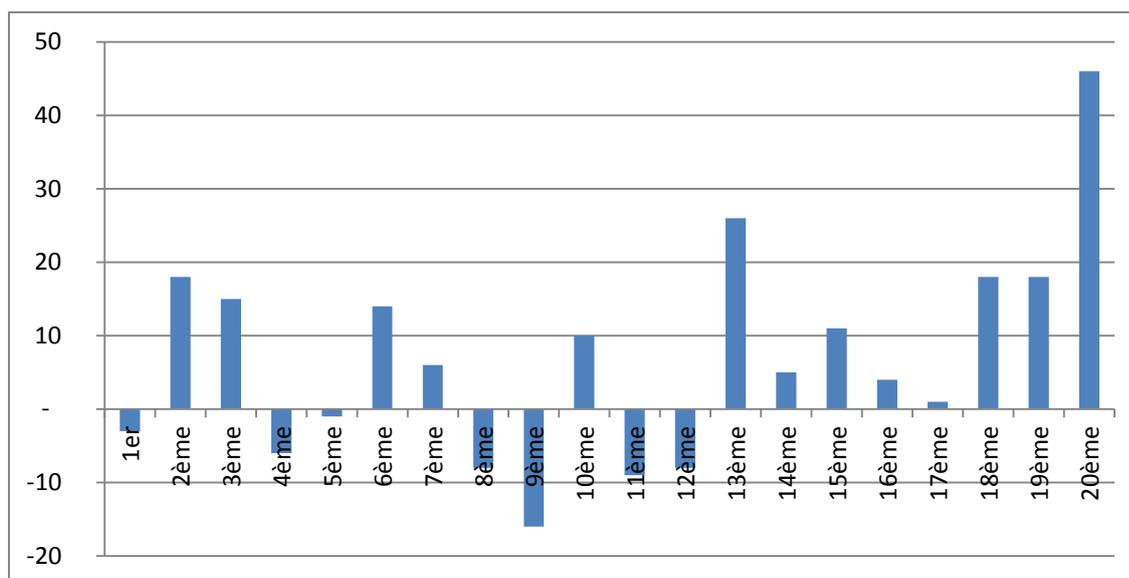
Source : Données association retraitées Inspection

L'augmentation du nombre des classes inscrites est plus hétérogène par arrondissement.

Les huit arrondissements centraux ont connu, ensemble, une augmentation de 35 classes, soit de 25% en termes relatifs, taux très supérieur aux 9% de la moyenne, mais concentré sur seulement 12% du parc. Les trois grands arrondissements du nord-est, représentant 33% des classes, ont bénéficié de 82 classes supplémentaires, soit une augmentation de 14%, sensiblement supérieure à la moyenne. Les autres arrondissements, qui représentent 55% du total, n'ont vu le nombre des classes inscrites augmenter que de 24 unités, soit une hausse relative de 3%, très inférieure à la hausse globale.

Dès lors, la modestie de l'augmentation de la capacité d'accueil, et la poursuite d'un effort important sur les trois arrondissements du nord-est n'ont pas permis de modifier profondément l'implantation des dispositifs sur le territoire parisien.

Graphique 13 : Evolution du nombre des classes inscrites 2014/2015 par rapport à 2010/2011



Source : Données association retraitées Inspection

#### 2.4.2. Une progression régulière de la demande

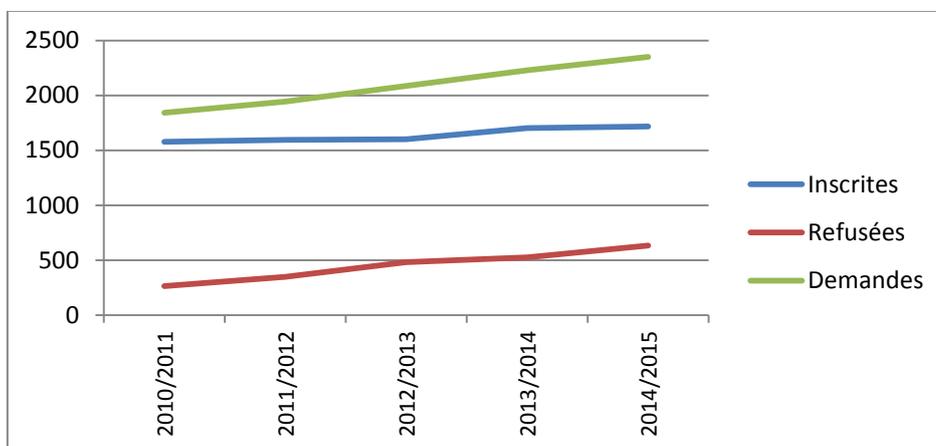
Tableau 11 : Nombre des inscriptions et des refus depuis 2010

	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	Evol.	
Inscrites	1577	1596	1602	1704	1718	+141	+9%
Refusées	264	349	485	525	633	+369	+140%
Demandes	1841	1945	2087	2229	2351	+510	+28%

Source : Données association retraitées Inspection

Alors que sur les cinq dernières années le nombre des demandes a augmenté de plus de 500 unités, soit 28%, celui des inscriptions n'a progressé que de 141, soit 9%. Les refus ne pouvaient donc que croître considérablement, de plus de 369. Ils ont ainsi plus que doublé.

Graphique 14 : Evolution des inscriptions et des refus depuis 2010/2011



Source : Données association retraitées Inspection

Les demandes connaissent une avancée régulière, de plus d'une centaine chaque année par rapport à l'année précédente.

**Tableau 12 : Evolution annuelle des inscriptions et des demandes**

	2012/2011	2013/2012	2013/2014	2014/2015
Inscrites	+19	+6	+102	+14
Refusées	+85	+136	+40	+108
Demandes	+104	+142	+142	+122

Source : Données association retraitées Inspection

Hormis en 2013/2014, où le nombre de classes inscrites a pu augmenter sensiblement, le nombre des refus progresse chaque année d'environ une centaine. On peut même noter qu'il progresse cette année-là, fut-ce d'une quarantaine seulement, quand bien même la capacité des dispositifs a significativement augmenté.

Le taux des refus par rapport aux demandes a, lui aussi, connu une progression régulière.

Ainsi, alors que 18% des demandes se voyaient refusées pour l'année scolaire 2010/2011, ce taux est passé à 27% pour 2014/2015, soit une augmentation de moitié.

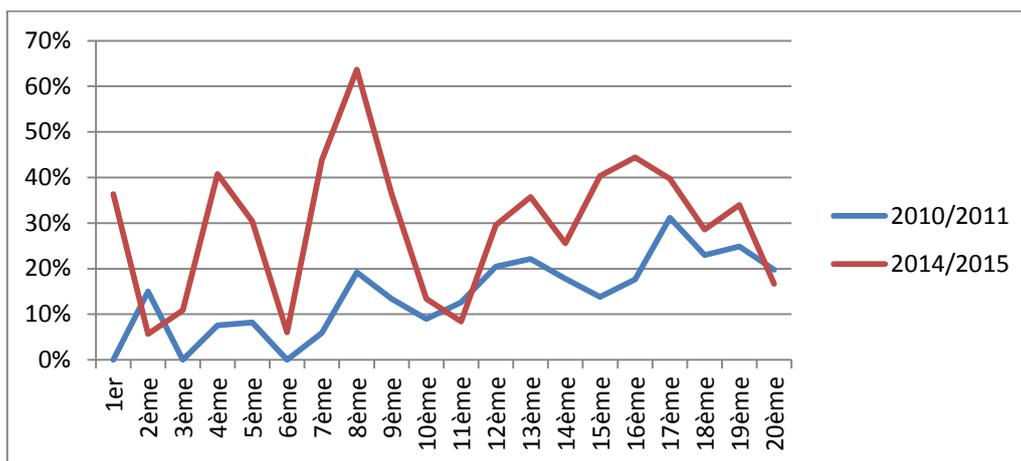
**Tableau 13 : Evolution des taux de refus par rapport aux demandes et par arrondissement**

	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	Evol.
1er	0%	0%	11%	13%	36%	+36%
2ème	15%	15%	23%	7%	6%	-9%
3ème	0%	0%	5%	10%	11%	+11%
4ème	8%	8%	20%	7%	41%	+33%
5ème	8%	8%	9%	22%	30%	+22%
6ème	0%	0%	5%	9%	6%	+6%
7ème	6%	6%	4%	11%	44%	+38%
8ème	19%	19%	57%	38%	64%	+44%
9ème	13%	13%	33%	22%	36%	+23%
10ème	9%	9%	17%	24%	13%	+4%
11ème	13%	13%	17%	12%	8%	-4%
12ème	20%	20%	22%	11%	30%	+9%
13ème	22%	22%	24%	21%	36%	+14%
14ème	18%	18%	21%	30%	26%	+8%
15ème	14%	14%	18%	29%	40%	+27%
16ème	18%	18%	18%	33%	44%	+27%
17ème	31%	31%	35%	43%	40%	+9%
18ème	23%	23%	34%	22%	29%	+6%
19ème	25%	25%	30%	36%	34%	+9%
20ème	20%	20%	18%	21%	17%	-3%
<b>TOTAL</b>	<b>18%</b>	<b>18%</b>	<b>23%</b>	<b>24%</b>	<b>27%</b>	<b>+9%</b>

Source : Données association retraitées Inspection

Le taux de refus a augmenté chaque année, y compris en 2013/2014, ce qui signifie que la demande a cru encore plus vite que la capacité d'accueil. Sur la période, il n'a baissé que dans trois arrondissements, dont le 11<sup>ème</sup> et le 20<sup>ème</sup>, où les dispositifs sont bien implantés. Il atteint des niveaux très élevés, mais assez peu significatifs, dans le 8<sup>ème</sup>, où le nombre de classes et de demandes est très faible. Il n'en est pas moins très élevé désormais dans de grands arrondissements comme le 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup>, où certes la demande est en proportion faible, mais où elle a aussi deux ou trois fois moins de chances d'aboutir que dans les 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup>.

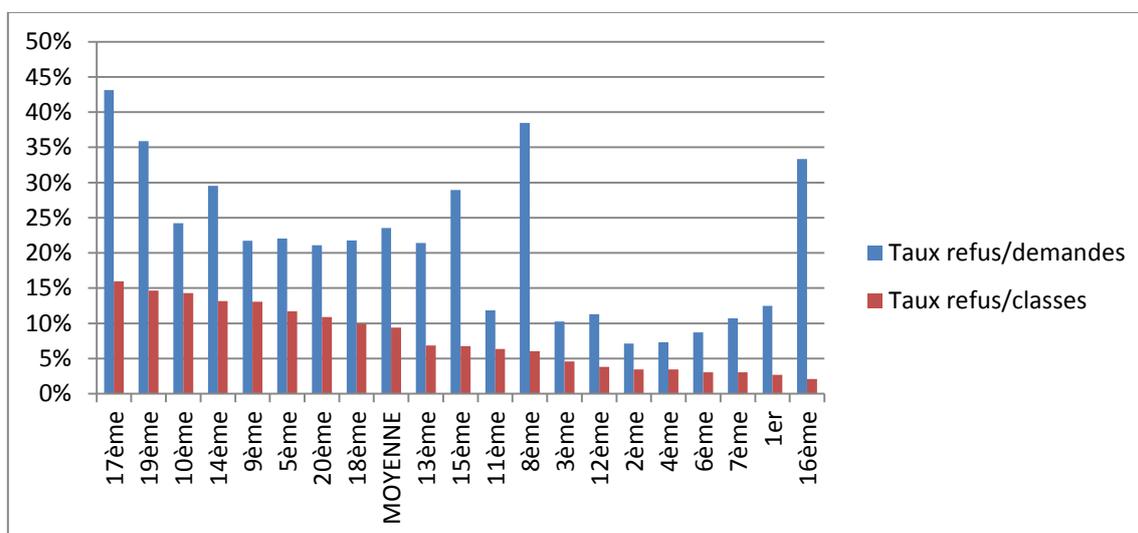
Graphique 15 : Taux de refus par rapport aux demandes 2010/2011 et 2013/2014



Source : Données association retraitées Inspection

Si l'on essaie de déterminer un taux de refus, non plus par rapport aux demandes exprimées, mais par rapport au nombre de classes potentiellement bénéficiaires, le résultat est assez significatif, puisqu'il s'établit à 9% en moyenne sur toute la Ville, en 2013/2014. Ce qui revient à dire que près d'une classe sur 10, non seulement s'est portée candidate, mais s'est vue opposer un refus.

Graphique 16 : Taux de refus par rapport aux classes et par rapport aux demandes par arrondissement 2013/2014



Source : Données DASCO et association retraitées Inspection

Des arrondissements comme le 8<sup>ème</sup> et le 16<sup>ème</sup> connaissent, en 2013/2014, des taux de refus par rapport aux demandes très élevés, mais peu significatifs car portant sur un faible nombre d'unités. En revanche, leur taux de refus par rapport au nombre de classes y était faible, car la demande y était elle-même faible. Cependant, cette demande, quoique faible, avait encore moins de chances d'aboutir que pour l'ensemble des classes parisiennes. La situation était un peu comparable pour le 15<sup>ème</sup> dont la demande était inférieure à la moyenne, mais où elle se heurte aussi à un grand nombre de refus.

Les taux de refus, tant par rapport à la demande formulée qu'à la demande potentielle étaient, en revanche, particulièrement élevés pour le 17<sup>ème</sup> ou le 14<sup>ème</sup>. Ils restaient supérieurs à la moyenne pour les trois arrondissements du nord-est, s'agissant des refus par rapport au nombre de classes. Les demandes qui y étaient formulées avaient cependant plus de chances d'aboutir dans les 18<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> que dans le 19<sup>ème</sup>, qui connaît un taux de refus par rapport à son nombre de classe, ou par rapport aux demandes qui y sont formulées, très supérieur à la moyenne, et ce, alors même que le dispositif y est relativement moins implanté.

2.4.2.1. Le pré-élémentaire légèrement surreprésenté parmi les refus, mais une progression plus rapide des refus dans l'élémentaire

Les refus sont à peu près également partagés entre classes pré-élémentaires et élémentaires, alors que le pré-élémentaire ne représente que 40% environ des classes.

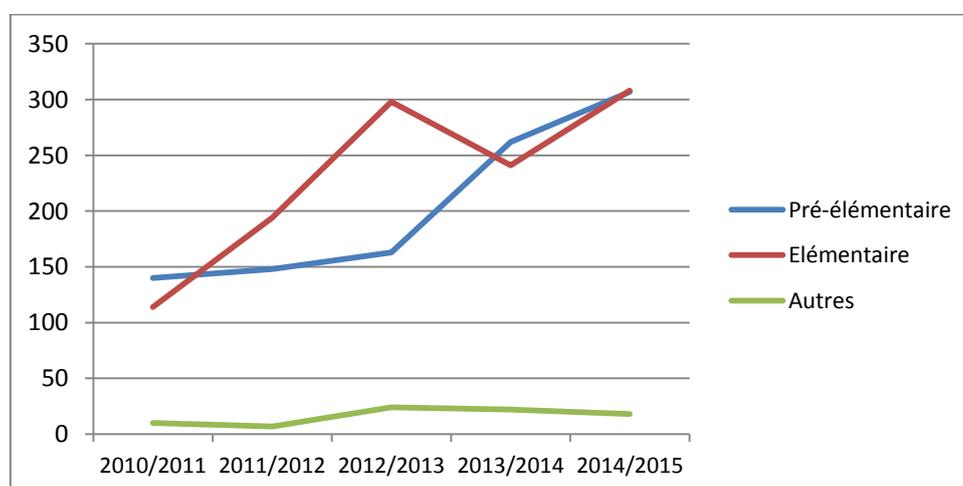
Tableau 14 : Evolution du nombre des refus depuis 2010/2011. Pré-élémentaire et élémentaire

REFUS	2010		2011		2012		2013		2014		Evol.	
Pré-élémentaire	140	53%	148	42%	163	34%	262	50%	307	48%	+167	+119%
Elémentaire	114	43%	194	56%	298	61%	241	46%	308	49%	+194	+170%
Autres	10	4%	7	2%	24	5%	22	4%	18	3%	+8	+80%
<b>Total</b>	<b>264</b>	<b>100%</b>	<b>349</b>	<b>100%</b>	<b>485</b>	<b>100%</b>	<b>525</b>	<b>100%</b>	<b>633</b>	<b>100%</b>	<b>+369</b>	<b>+140%</b>

Source : Données association retraitées Inspection

En revanche, le nombre des refus enregistré en pré-élémentaire progresse un peu moins vite que celui de l'élémentaire.

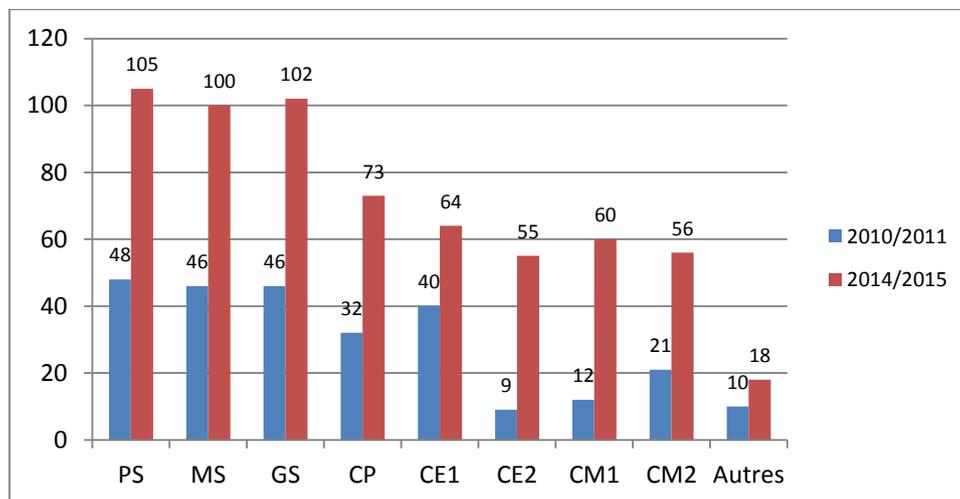
Graphique 17 : Evolution du nombre des refus depuis 2010/2011 Pré-élémentaire et élémentaire



Source : Données association retraitées Inspection

Par classe, cependant, le nombre de refus pour chaque type de classe pré-élémentaire (petite, moyenne et grande section) reste toujours très supérieur à celui constaté par type de classe élémentaire (cours préparatoire, cours élémentaires 1 et 2, cours moyens 1 et 2).

Graphique 18 : Nombre des refus par type de classe. 2010/2011 et 2014/2015



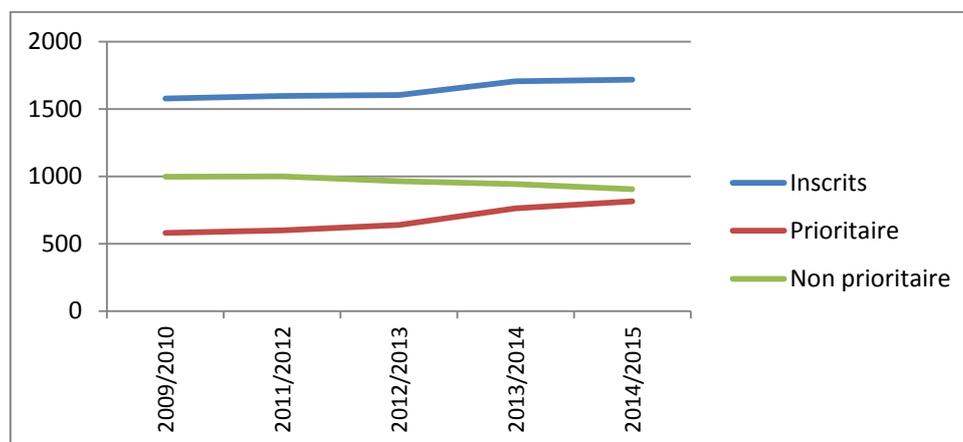
Source : Données association retraitées Inspection

Ainsi, c'est le dispositif Mon 1<sup>er</sup> cinéma sur lequel la demande se développe le plus, et qui enregistre les refus en plus forte progression.

#### 2.4.2.2. Une priorité croissante pour l'éducation prioritaire

Parmi les critères de sélection, une attention particulière est donnée aux classes relevant de l'éducation prioritaire. Cette attention se vérifie dans les chiffres. Alors que le nombre de places a progressé de 141 unités, celui des classes de secteur prioritaire inscrites a augmenté de 233, soit une hausse de 40%. Les inscriptions des autres ont reculé pour leur part de 92, soit une baisse de 9%.

Graphique 19 : Evolution des inscriptions secteur prioritaire/secteur non prioritaire depuis 2009/2010



Source : Données association retraitées Inspection

Les classes relevant de l'éducation prioritaire représentent une proportion importante des classes inscrites, de surcroît, croissante. Elles représentent désormais quasiment la moitié

des classes inscrites pour l'année scolaire 2014/2015. Elles n'en représentaient environ qu'un gros tiers en 2009/2010.

**Tableau 15 : Nombre des classes inscrites. Secteur prioritaire/non prioritaire depuis 2009/2010**

	2009/2010	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	Evol.	
Inscrits	1577	1596	1602	1704	1718	141	9%
Prioritaire	580	598	638	762	819	239	41%
Non prioritaire	997	998	964	942	899	-98	-10%

Source : Données association retraitées Inspection

**Tableau 16 : Répartition des inscriptions. Secteur prioritaire/non prioritaire depuis 2009/2010**

Inscrits	2009/2010	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	Evol,
Prioritaire	37%	37%	40%	45%	47%	+11%
Non prioritaire	63%	63%	60%	55%	53%	-11%

Source : Données association retraitées Inspection

Or la progression de la demande est répartie de manière assez comparable, sur la durée, entre les classes relevant du secteur prioritaire et les autres.

**Tableau 17 : Nombre des demandes. Secteur prioritaire/non prioritaire depuis 2009/2010**

	2009/2010	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	Evol.	
Demandes	1841	1945	2087	2229	2351	+510	+28%
Non prioritaire	1153	1197	1318	1454	1440	+287	+25%
Prioritaire	688	748	769	775	911	+223	+32%

Source : Données association retraitées Inspection

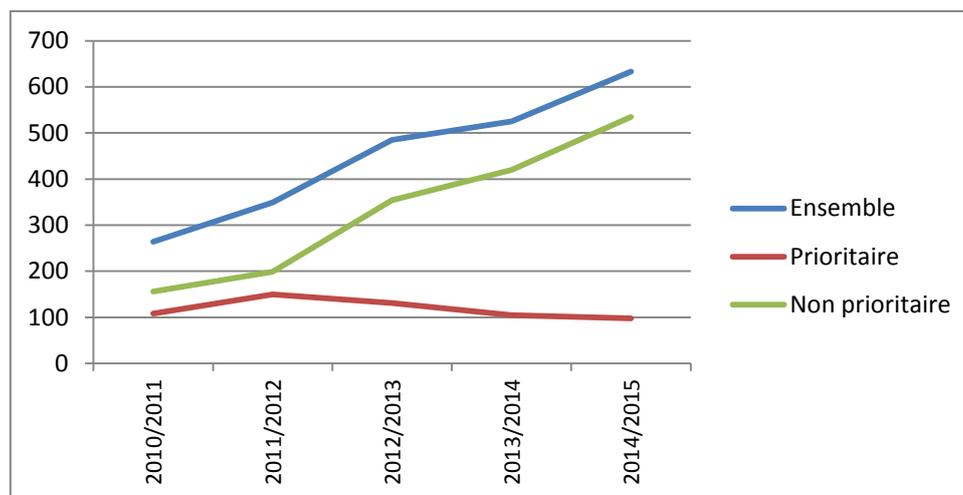
Dans ces conditions, à capacité d'accueil quasi stable, à demande croissante de manière générale et à priorité effective pour le secteur de l'éducation prioritaire, les refus enregistrés par les autres classes ne pouvaient qu'exploser.

**Tableau 18 : Nombre des refus. Secteur prioritaire/non prioritaire depuis 2009/2010**

Refus	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	Evol.	
Ensemble	264	349	485	525	633	+369	+140%
Prioritaire	108	150	131	105	98	-10	-9%
Non prioritaire	156	199	354	420	535	+379	+243%

Source : Données association retraitées Inspection

Graphique 20 : Evolution du nombre des refus. Secteur prioritaire/non prioritaire depuis 2009/2010



Source : Données association retraitées Inspection

**En résumé, la création d'une centaine de places en 2013-2014 a essentiellement bénéficié aux classes en RRS, accentuant le déséquilibre déjà existant en leur faveur.**

Cette évolution se traduit sur le taux de refus, exprimé par rapport aux demandes formulées. Alors qu'il était pratiquement identique entre les deux secteurs en 2010-2011, aux alentours de 15%, il a chuté à 11% en 2014-2015 pour le secteur prioritaire pour grimper à 37% pour les autres classes. Ce qui revient à dire qu'une classe en secteur prioritaire a un peu plus d'une chance sur dix de voir sa demande échouer, alors que pour les autres classes, le risque dépasse une sur trois.

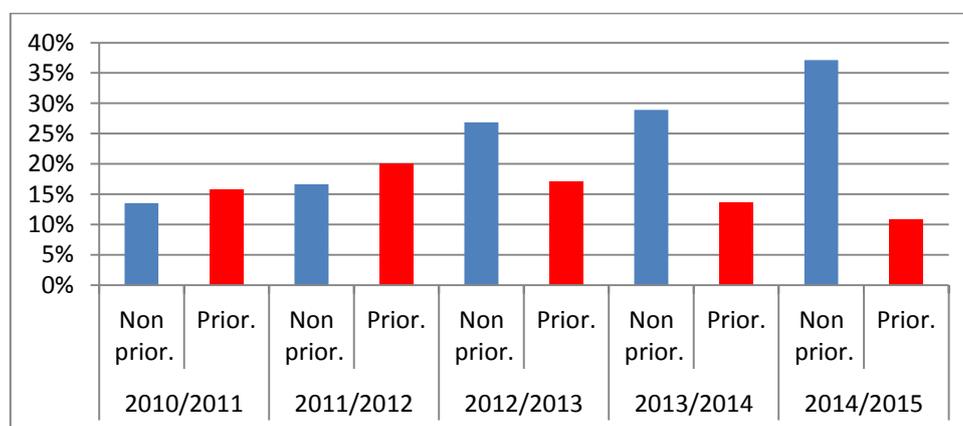
Tableau 19 : Taux de refus par rapport aux demandes. Secteur prioritaire/non prioritaire depuis 2010/2011 et par arrondissement

Taux de refus/ demandes	2010/2011		2011/2012		2012/2013		2013/2014		2014/2015	
	Non prior.	Prior.								
1er	0%		0%		20%		13%		36%	
2ème	50%	7%	0%	16%	100%	19%	25%	0%	22%	0%
3ème	11%	14%	0%	0%	0%	7%	33%	0%	28%	0%
4ème	14%		8%		20%		7%		41%	
5ème	2%		8%		9%		22%		30%	
6ème	19%		0%		5%		9%		6%	
7ème	0%		6%		4%		11%		44%	
8ème	0%		19%		57%		38%		64%	
9ème	13%		13%		33%		22%		36%	
10ème	0%	20%	8%	9%	31%	7%	37%	15%	33%	1%
11ème	10%	8%	5%	20%	27%	7%	22%	4%	18%	0%
12ème	12%		20%		22%		11%		30%	
13ème	9%	8%	17%	32%	28%	14%	31%	0%	46%	14%
14ème	18%		18%		21%		30%		26%	
15ème	19%		14%		18%		29%		40%	
16ème	35%		18%		18%		33%		44%	
17ème	27%	6%	33%	26%	38%	28%	53%	19%	54%	5%
18ème	12%	21%	25%	22%	45%	31%	24%	18%	52%	20%
19ème	21%	22%	27%	23%	44%	20%	43%	32%	62%	17%
20ème	8%	11%	19%	20%	25%	11%	40%	5%	27%	9%
<b>TOTAL</b>	<b>14%</b>	<b>16%</b>	<b>17%</b>	<b>20%</b>	<b>27%</b>	<b>17%</b>	<b>29%</b>	<b>14%</b>	<b>37%</b>	<b>11%</b>

Source : Données association retraitées Inspection

On note par ailleurs que le taux de refus reste plus élevé que la moyenne, tant pour le secteur prioritaire que pour le reste, dans deux grands arrondissements du nord-est parisien, les 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup>. Il l'est dans des conditions proches pour le 13<sup>ème</sup>, toujours à la fois pour le secteur prioritaire et pour les autres.

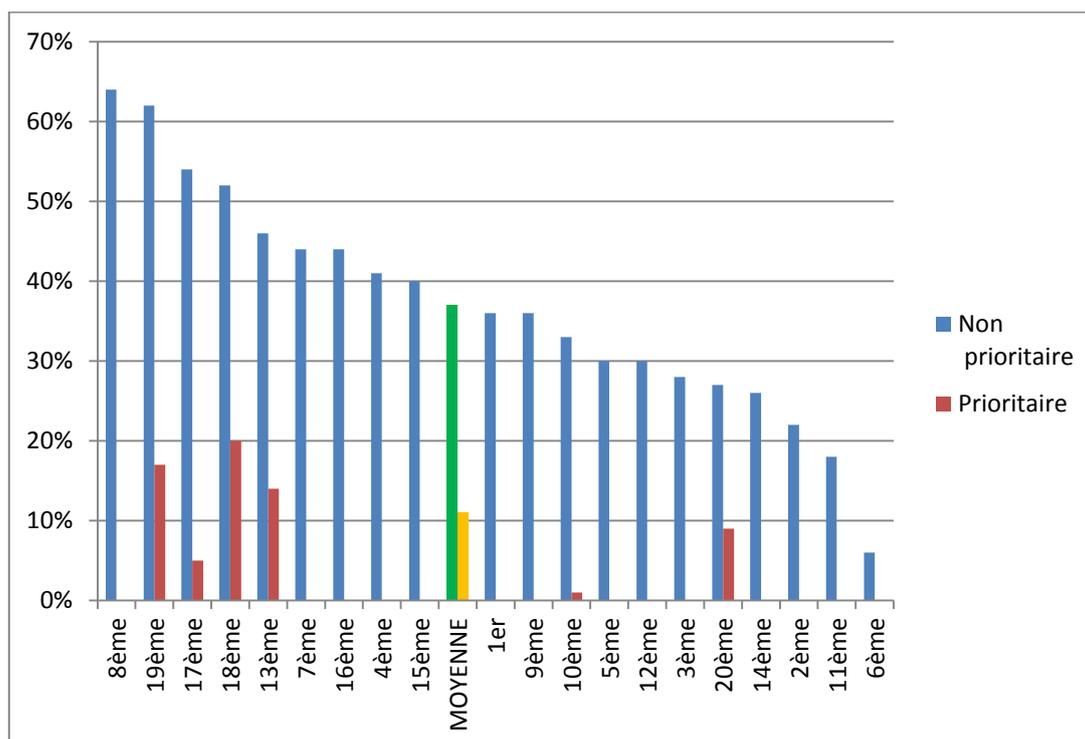
Graphique 21 : Taux de refus par rapport aux demandes. Secteur prioritaire/non prioritaire depuis 2010/2011



Source : Données association retraitées Inspection

Pour la seule année scolaire 2014-2015, la courbe des taux de refus par rapport à la demande dans les deux secteurs présente une forte pente. Beaucoup d'arrondissements centraux connaissent un faible taux de refus, mais aussi un grand arrondissement du nord-est comme le 20<sup>ème</sup>. En revanche, les 19<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> enregistrent un taux de refus supérieur à la moyenne, que ce soit en secteur prioritaire ou non, en raison du maintien d'une forte demande. Mais la dispersion des taux de refus en secteur prioritaire est bien moindre que dans le reste.

Graphique 22 : Taux de refus par rapport aux demandes. Secteur prioritaire/non prioritaire. 2014/2015



Source : Données association retraitées Inspection

#### 2.4.2.3. Une demande assez fortement liée à l'offre

Le tableau ci-dessous indique les caractéristiques des salles en termes de nombre de fauteuils et d'écrans. Y figurent le nombre des classes qui ont demandé à s'inscrire dans chacune, celui des inscrites et celui des refusées, en 2014-2015.

Tableau 20 : Inscriptions et refus par salle en 2014/2015

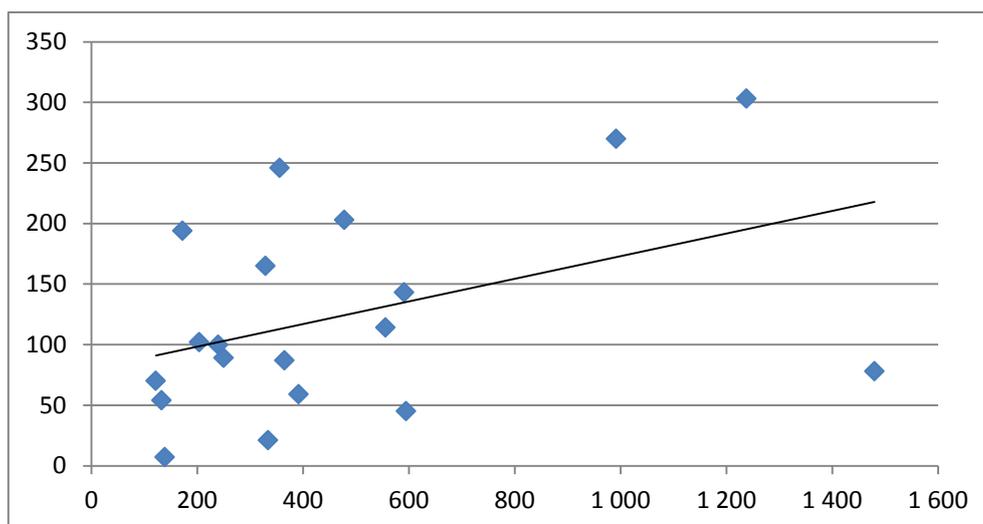
Salle	Arrt	Capacité	Ecrans	Cap moyenne/ écran	Demandes	Inscrits	Refusés	Taux de refus
Le Nouveau Latina	4ème	240	2	120	100	67	33	33%
Le Studio des Ursulines	5ème	122	1	122	70	49	21	30%
Les 3 Luxembourg	6ème	334	3	111	21	14	7	33%
L'Arlequin	6ème	595	3	198	45	42	3	7%
La Pagode	7ème	392	2	196	59	42	17	29%
Le Max Linder Panorama	9ème	591	1	591	143	114	29	20%
L'Archipel	10ème	204	2	102	102	91	11	11%
Le Louxor	10ème	556	3	185	114	80	34	30%
Le Brady	10ème	139	2	70	7	7	0	0%
Le Majestic Bastille	11ème	356	2	178	246	200	46	19%
L'Escurial	13ème	329	2	165	165	108	57	35%
L'Entrepôt	14ème	250	3	83	89	59	30	34%
Le Chaplin Saint-Lambert	14ème	365	3	122	87	42	45	52%
Le Chaplin Denfert	14ème	133	1	133	54	44	10	19%
Le Cinéma des cinéastes	17ème	478	3	159	203	117	86	42%
Le Studio 28	18ème	172	1	172	194	136	58	30%
MK2 Quai de Seine	19ème	992	6	165	270	196	74	27%
L'Etoile Lilas	20ème	1 480	7	211	78	51	27	35%
MK2 Gambetta	20ème	1 238	6	206	303	259	44	15%
<b>TOTAL</b>		<b>8 966</b>	<b>53</b>	<b>169</b>	<b>2350</b>	<b>1718</b>	<b>632</b>	<b>27%</b>

Source : Données association retraitées Inspection

Si une certaine corrélation peut être établie entre l'offre, évaluée par la capacité de la salle, et le volume de la demande (coefficient de corrélation : 0,42), le lien est moins net entre cette même capacité et le nombre de refus (0,25) et nul avec le taux de refus (coefficient de corrélation : 0,03). Ainsi, deux salles de grande capacité, et assez proche, comme l'Etoile Lilas et le MK2 Gambetta, toutes deux dans le 20<sup>ème</sup>, ont des taux de refus très différents, respectivement 35 et 15%, comme deux plus petites salles du 6<sup>ème</sup>, ou encore comme les 3 Luxembourg et l'Arlequin, avec respectivement 33 et 7%.

Une nouvelle salle, le Brady, entrée cette année dans le dispositif, et encore peu connue, enregistre une faible demande et aucun refus. Le travail avec le réseau de proximité reste à construire.

Graphique 23 : Rapprochement nombre de demandes et de fauteuils par salle 2014/2015



Source : Données CNC et association retraitées

Le nombre de demandes figure en ordonnées, celui des fauteuils de chaque salle en abscisse.

On trouvera en annexe 4 une cartographie indiquant, pour chaque salle, l'implantation des écoles dont des classes participent aux deux dispositifs.

### 2.4.3. Un public plutôt fidèle

En cumulé sur les cinq dernières années scolaires, 3 602 enseignants différents ont inscrit au moins une fois leur classe dans l'un ou l'autre des dispositifs. Si on rapporte ce chiffre à l'effectif des classes, on arrive pratiquement aux 2/3. Ce taux, qui ne tient pas compte des mouvements des enseignants sur la période, surévalue certainement leur participation. On peut cependant peut-être estimer, très grossièrement, que sans doute la moitié des enseignants s'y est inscrit au moins une fois.

Sur ces 3 602, 1 479 ne l'ont fait qu'une fois sur la même période, soit 41%, alors que 329 l'ont fait chaque année, soit 9%.

Tableau 21 : Répartition des enseignants inscrits selon leur occurrence au cours des 5 dernières années

	1	2	3	4	5	Total
2010/2011	347	267	308	327	329	1578
2011/2012	210	301	375	382	329	1597
2012/2013	195	291	404	383	329	1602
2013/2014	283	323	389	380	329	1704
2014/2015	444	316	306	323	329	1718

Source : Données association retraitées Inspection

Sur les 1 578 enseignants participant en 2010/2011, 347 n'apparaissent pas les années suivantes, ce qui signifie qu'ils sont sortis du dispositif cette année-là. Mais ils pouvaient y avoir participé les années précédentes. Ce chiffre dépasse donc celui des enseignants n'ayant participé qu'une seule fois en 2010/2011. La même remarque peut être faite les

années suivantes. Ainsi, sur les 210 enseignants n'apparaissant qu'en 2011/2012, un certain nombre peut avoir participé avant 2010.

Sous cette réserve, on peut penser toutefois que le nombre des enseignants n'apparaissant qu'une fois au cours des cinq dernières années permet d'estimer le renouvellement des participants.

Ainsi, on notera que le nombre des enseignants n'apparaissant qu'une fois a progressé entre 2012/2013 et 2013/2014 de 88 unités, parallèlement à la croissance de 102 unités du dispositif. Cette augmentation de la capacité d'accueil a certainement permis un réel renouvellement. Mais le lien n'est pas direct. D'abord parce que le nombre supplémentaire des enseignants apparemment nouveaux est légèrement inférieur aux places supplémentaires - 88 contre 102 -. Ensuite parce que parmi les bénéficiaires des places supplémentaires, tous n'étaient pas nécessairement nouveaux, certains ayant pu être inscrits avant 2010. On peut néanmoins penser qu'une très forte proportion l'était.

Si l'on affine l'analyse, on relève que 150 enseignants ont été présents à la fois en 2013/2014 et en 2014/2015, sans l'avoir été les années antérieures. Un peu plus de la moitié des 283 « nouveaux » de 2013/2014 a donc renouvelé l'expérience l'année suivante.

En 2014/2015, le renouvellement de l'effectif paraît très important, puisque 444 enseignants apparaissent cette année, à capacité d'accueil stable. Le renouvellement sur le dernier exercice semble donc s'être accentué.

Sous les réserves précédentes, on peut estimer qu'en additionnant les 150 nouveaux inscrits de l'année 2013/2014 ayant renouvelé aux 444 nouveaux inscrits de 2014/2015, 594 sont entrés depuis 2013/2014, soit un peu plus du tiers de l'ensemble (34,5%).

A contrario, on constate aussi la présence d'un fort noyau de fidèles. On désignera ainsi les 329 constamment inscrits sur les cinq dernières années, ainsi que ceux qui l'ont été quatre fois, pas nécessairement consécutives. L'ensemble représente 38% des inscrits en 2014/2015.

Si l'on essaie de rapprocher le nombre des inscrits au moins quatre fois en cinq ans du nombre total des inscriptions, on peut déterminer un « taux de fidélité ». On peut aussi distinguer, parmi ces fidèles, ceux qui relèvent de l'éducation prioritaire.

Tableau 22 : Taux de fidélité. Secteur prioritaire/non prioritaire 2014/2015

CLASSES INSCRITES 2014/2015	Nombre d'inscrits 4 et 5 fois depuis 2009/2010	Taux de fidélité moyen	Taux de fidélité RRS	Taux de fidélité hors RRS
1er	6	86%		86%
2ème	11	33%	42%	0%
3ème	19	46%		38%
4ème	11	34%		34%
5ème	29	60%		60%
6ème	10	32%		32%
7ème	5	28%		28%
8ème	2	50%		50%
9ème	31	51%		51%
10ème	63	49%	49%	47%
11ème	99	57%	57%	57%
12ème	42	48%		48%
13ème	27	23%	28%	20%
14ème	33	32%		32%
15ème	19	27%		27%
16ème	3	20%		20%
17ème	23	24%	36%	15%
18ème	69	31%	35%	17%
19ème	42	25%	28%	17%
20ème	108	40%	39%	41%
<b>TOTAL</b>	<b>652</b>	<b>38%</b>	<b>39%</b>	<b>37%</b>

Source : Données association retraitées Inspection

On retrouve à peu près la même distribution entre les arrondissements. Les arrondissements centraux ont un taux de fidélité plutôt supérieur à la moyenne. Les arrondissements de l'ouest ont un taux de fidélité plutôt inférieur, de la même manière qu'ils ont une participation faible et un taux de refus élevé. Les 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> arrondissements ont un taux de fidélité élevé, comme leur participation, et ceci que les classes soient en secteur prioritaire ou non. Dans les trois grands arrondissements du nord-est, le taux de fidélité est assez moyen, mais sensiblement plus fort pour les classes en RRS que pour les autres.

Comme le nombre des enseignements fidèles est assez proche de celui des refus, on a essayé de rapprocher les deux données, pour voir, dans l'hypothèse où une limite de trois serait fixée au nombre des inscriptions consécutives, l'impact sur la capacité d'accueil par arrondissement.

Tableau 23 : Rapprochement nombre de refus/nombre de fidèles par arrondissement 2014/2015

2014/2015	Refusés	Fidèles	
1er	4	6	-2
2ème	2	11	-9
3ème	5	19	-14
4ème	22	11	11
5ème	21	29	-8
6ème	2	10	-8
7ème	14	5	9
8ème	7	2	5
9ème	35	31	4
10ème	20	63	-43
11ème	16	99	-83
12ème	37	42	-5
13ème	64	27	37
14ème	35	33	2
15ème	48	19	29
16ème	12	3	9
17ème	62	23	39
18ème	88	69	19
19ème	85	42	43
20ème	54	108	-54
<b>TOTAL</b>	<b>633</b>	<b>652</b>	<b>-19</b>

Source : Données association retraitées Inspection

Un solde négatif indique que, toutes choses égales par ailleurs, la libération des places dégagées par une limitation du nombre des inscriptions à trois aurait permis d'absorber l'ensemble de la demande et des refus enregistrés, et au-delà. C'est ce qui se passe au niveau global. Un nombre positif indique le nombre de refus potentiel, toujours toutes choses égales par ailleurs.

**Recommandation 9 :** Prévoir une limitation à trois du nombre d'inscriptions successives.

Cela étant, par arrondissement, la situation est plus complexe. Dans neuf arrondissements, dont les 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>, une telle mesure semble permettre une absorption intégrale de la demande et la disparition des refus. En revanche, dans onze autres, la mesure ne suffit pas, et une demande insatisfaite perdure, notamment dans les 13<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements.

Dans sa réponse au rapport contradictoire, l'association fait valoir qu'il ne faudrait pas, en retenant ce principe de limitation, exclure des enseignants formés par une longue participation à un dispositif exigeant. Les rédacteurs partagent ce souci d'exigence puisqu'ils recommandent, notamment, de mieux informer les enseignants sur la nécessité de participer aux séances de pré-projection. Néanmoins, ils maintiennent qu'il leur paraît juste et rationnel de mieux répondre à la demande croissante et nouvelle, en évitant de privilégier excessivement la fidélité des anciens et en risquant de décourager les nouveaux, comme on le fait aujourd'hui, en rejetant systématiquement leur première demande.

**Recommandation 10 :** Rééquilibrer l'offre en introduisant au moins une salle supplémentaire, dans le 15<sup>ème</sup> ou le 13<sup>ème</sup> arrondissement.

Dans sa réponse au rapport provisoire, l'association indique que ce rééquilibre ne serait pas possible, car il n'existe pas de salle labellisée Art et essai dans ces arrondissements qui ne participe pas déjà au dispositif. On observera, cependant, que la labellisation n'est pas un critère obligatoire d'inscription. Ainsi, sur les dix-neuf salles partenaires en 2013, cinq ne la possédaient pas. En effet, si le dispositif vise au soutien des petites salles indépendantes, il a aussi, et devrait surtout avoir, un objectif pédagogique. Dès lors, il importe d'abord d'adapter l'offre à la demande, comme cela a déjà été fait pour le 20<sup>ème</sup> arrondissement, en particulier, voire pour le 15<sup>ème</sup> arrondissement, où la seule salle partenaire n'était pas labellisée en 2013.

#### 2.4.4. Un dispositif non négligeable dans l'économie des salles parisiennes

Si relativement peu de salles sont partenaires d'Enfances au cinéma, l'apport de l'association n'est pas négligeable pour elles en termes de volume de fréquentation. Il est même tout à fait significatif pour les plus petites salles.

##### 2.4.4.1. Les salles partenaires ne sont qu'une minorité de l'offre parisienne

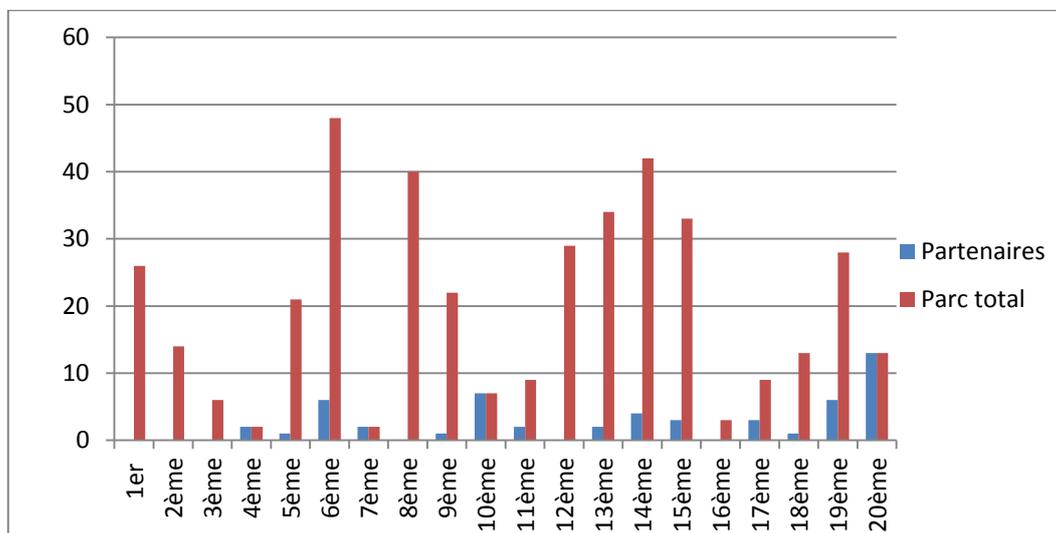
**Tableau 24 : Part des salles partenaires dans l'ensemble des salles parisiennes en écran et nombre de fauteuils en 2013**

2013	Partenaires		Parc total		% du parc		Non partenaires	
	Ecrans	Fauteuils	Ecrans	Fauteuils			Ecrans	Fauteuils
1er			26	3 955	0%	0%	26	3 955
2ème			14	5 512	0%	0%	14	5 512
3ème			6	558	0%	0%	6	558
4ème	2	240	2	240	100%	100%	-	-
5ème	1	122	21	2 348	5%	5%	20	2 226
6ème	6	929	48	8 581	13%	11%	42	7 652
7ème	2	392	2	392	100%	100%	-	-
8ème			40	8 615	0%	0%	40	8 615
9ème	1	591	22	5 015	0%	0%	22	5 015
10ème	7	899	7	6 690	57%	5%	3	6 347
11ème	2	356	9	1 307	22%	27%	7	951
12ème			29	6 690	0%	0%	29	6 690
13ème	2	329	34	6 140	6%	5%	32	5 811
14ème	4	383	42	6 762	10%	6%	38	6 379
15ème	3	365	33	5 988	9%	6%	30	5 623
16ème			3	637	0%	0%	3	637
17ème	3	478	9	1 540	33%	31%	6	1 062
18ème	1	172	13	2 311	8%	7%	12	2 139
19ème	6	992	28	5 577	21%	18%	22	4 585
20ème	13	2 718	13	2 718	0%	0%	13	2 718
	<b>53</b>	<b>8 966</b>	<b>401</b>	<b>81 576</b>	<b>9%</b>	<b>6%</b>	<b>365</b>	<b>76 475</b>

Source : Données DRAC, CNC et association retraitées Inspection

Globalement, les dix-neuf salles partenaires ne représentent, en 2013, que 9% des écrans et 6% des fauteuils existants dans les 88 salles parisiennes, pour 21% des salles. Elles sont donc nettement plus petites que la moyenne : 2,8 écrans par salle, et 472 fauteuils, contre 4,6 écrans et 861 fauteuils en moyenne.

Graphique 24 : Nombre d'écrans partenaires/parc existant par arrondissement 2013



Source : Données DRAC et CNC retraitées Inspection

Mais si le taux des salles partenaires est au total assez faible, il peut être très élevé dans certains arrondissements, comme le 10<sup>ème</sup> et le 20<sup>ème</sup>, où toutes les salles présentes participent. Inversement, il est nul dans le 8<sup>ème</sup>, où de nombreuses salles existent, ou dans le 12<sup>ème</sup>.

#### 2.4.4.2. Mais elles sont une proportion importante des salles d'art et d'essai.

Bien que la majorité des écrans et des fauteuils partenaires n'appartient pas à des salles Art et essai, les salles partenaires qui le sont représentent une importante proportion d'entre elles.

En effet, sur les 53 écrans présents partenaires, 33 sont classés Art et essai, soit 62%. Le taux est plus faible pour les fauteuils, les fauteuils Art et essai ne représentant que 52% du total, soit à peine plus de la moitié.

Mais sur le parc des salles Art et essai, les salles partenaires représentent respectivement 40% et 52% des écrans et des fauteuils, avec une répartition très contrastée. Toutes les salles des 4<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> ; 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup>, où le nombre de salles Art et essai est très faible, participent. En revanche, ce pourcentage est forcément plus faible dans les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> arrondissements, où leur nombre est très élevé et représente, à eux seuls, plus de 40% du total.

Aucune salle Art et essai des 3<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> n'est partenaire.

**Tableau 25 : Nombre d'écrans et de fauteuils partenaires Art et essai/total des écrans et fauteuils Art et essai**

2013	Partenaires Art et essai		Parc total Art et essai		% participant		Art et essai Non participant	
	Ecrans	Fauteuils	Ecrans	Fauteuils				
1er								
2ème								
3ème			6	558	0%	0%	6	558
4ème	2	240	2	240	100%	100%	-	-
5ème	1	122	18	2 135	6%	6%	17	2 013
6ème	6	929	23	3 200	26%	29%	17	2 271
7ème	2	392	2	392	100%	100%	-	-
8ème			6	1 038	0%	0%	6	1 038
9ème			5	501	0%	0%	5	501
10ème	4	343	4	343	100%	100%	-	-
11ème	2	356	6	824	33%	43%	4	468
12ème								
13ème	2	329	2	329	100%	100%	-	-
14ème	4	383	4	383	100%	100%	-	-
15ème	3	365	3	365	100%	100%	-	-
16ème								
17ème	3	478	4	615	75%	78%	1	137
18ème	1	172	1	172	100%	100%	-	-
19ème	6	992	6	992	100%	100%	-	-
20ème								
	<b>36</b>	<b>5 101</b>	<b>92</b>	<b>12 087</b>	<b>39%</b>	<b>42%</b>	<b>56</b>	<b>6 986</b>

Source : Données DRAC et CNC retraitées

**2.4.4.3. Un impact sur la fréquentation des salles d'autant plus fort qu'elles sont petites**

L'ensemble des deux dispositifs et de l'opération Mon 1<sup>er</sup> festival représente une proportion notable des entrées réalisées par les salles partenaires en 2013 avec au total 7% de leurs entrées. Encore ces deux dispositifs ne sont qu'une partie des dispositifs existants, étant complétés notamment par Collège au cinéma et Lycées au cinéma.

Quoi qu'il en soit, ce taux varie de manière importante selon les salles, puisqu'il se disperse entre 2 et 36%.

**Tableau 26 : Entrées Enfances au cinéma dans le total des entrées des salles partenaires**

[.....]

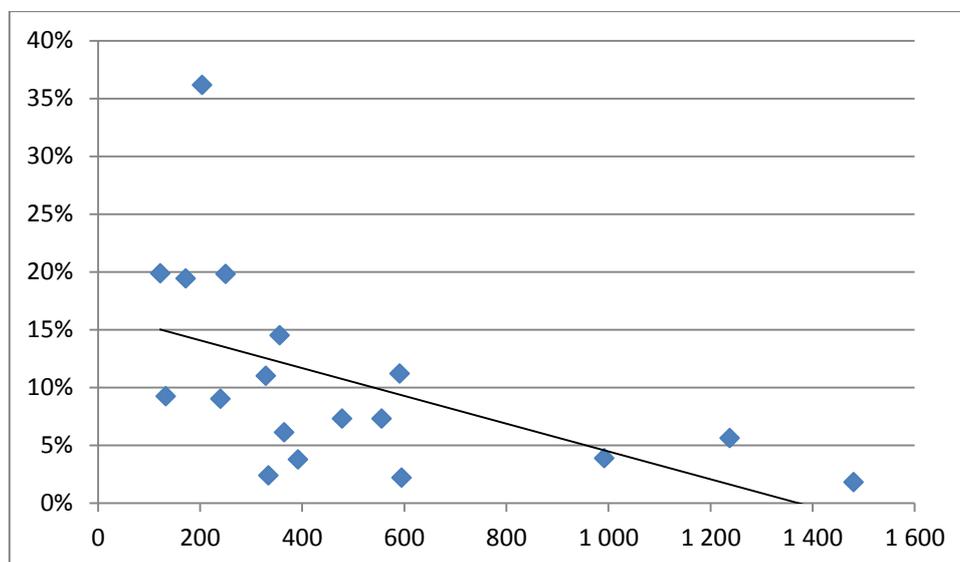
*Le tableau qui précède a été occulté conformément aux dispositions de la loi du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.*

Le poids des dispositifs est d'autant plus important que la taille de la salle est faible, avec un coefficient de corrélation significatif entre les deux notions (-0,52).

Leur impact est également important en termes de labellisation, ainsi qu'en termes économiques. La recette encaissée, de 2,5 €, compte tenu d'un taux de location des

copies de 30%, est pratiquement nette, les coûts de la séance étant très faibles. Elle est, de surcroît, sûre.

Graphique 25 : Rapprochement % des entrées Enfances au cinéma/tailles des salles partenaires



Source : Données DRAC, CNC et associations retraitées Inspection

En abscisse figurent le nombre des fauteuils, et en ordonnées le pourcentage d'entrées réalisées au titre de Mon 1<sup>er</sup> cinéma, Ecole et cinéma et Mon 1<sup>er</sup> festival dans les salles partenaires.

Enfin, s'agissant de l'accueil des classes prioritaires, une grande disparité peut être observée.

Tableau 27 : Classes prioritaires par cinéma. Triées par effectif accueilli décroissant. Avec cumul

2014/2015	Arrt	Inscrites	Prioritaires	% prioritaire	Cumulé	
MK2 Gambetta	75020	259	168	65%		
MK2 Quai de Seine	75019	196	165	84%	333	41%
Le Studio 28	75018	136	102	75%	435	53%
L'Archipel	75010	91	66	73%	501	61%
Le Louxor	75010	80	64	80%	565	69%
Le Majestic Bastille	75011	200	61	31%	626	77%
L'Escurial	75013	108	49	45%	675	83%
Le Cinéma des cinéastes	75017	117	49	42%	724	89%
L'Etoile Lilas	75020	51	37	73%	761	93%
Le Max Linder Panorama	75009	114	26	23%	787	96%
Le Nouveau Latina	75004	67	23	34%	810	99%
Le Brady	75010	7	7	100%	817	100%
Le Studio des Ursulines	75005	49	1	2%	818	100%
Les 3 Luxembourg	75006	14	0	0%		
L'Arlequin	75006	42	0	0%		
La Pagode	75007	42	0	0%		
L'Entrepôt	75014	59	0	0%		
Le Chaplin Saint-Lambert	75014	42	0	0%		
Le Chaplin Denfert	75014	44	0	0%		
		<b>1718</b>	<b>818</b>	<b>48%</b>		

Source : Données association retraitées Inspection

Six salles sur dix-neuf n'accueillent aucune classe prioritaire, et la septième une seule. Toutes sont situées rive gauche, dans les 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup>.

Dans chacune des quatre salles du 10<sup>ème</sup> les classes inscrites sont au moins pour 75% prioritaires, comme dans la seule salle du 18<sup>ème</sup>. Dans les 2 salles du 13<sup>ème</sup> et du 17<sup>ème</sup>, la proportion des classes prioritaires se situe dans la moyenne.

Les deux salles MK2 en accueillent à elles seules plus de 40%.

### 3. MON 1<sup>ER</sup> FESTIVAL

Mon 1<sup>er</sup> festival s'adresse aux enfants âgés de deux à douze ans. Ses objectifs sont<sup>14</sup> :

- D'éveiller le regard et la curiosité des plus petits pour le 7<sup>ème</sup> art et les faire réfléchir sur l'image et son impact,
- De revaloriser le rôle des cinémas de proximité comme lieux culturels de référence.

Il repose sur une articulation entre la Mission cinéma, Enfances au cinéma et les salles partenaires. Un comité de suivi présidé par la Mission cinéma en permet son évaluation.

Il a été créé par la Ville en 2005. Ses premières éditions (2005-2008) ont été réalisées par l'Association française des cinémas d'Art et essai (AFCAE) et la Mission cinéma. Puis, de 2009 à 2011, son organisation a été confiée, par un marché, à Enfances au cinéma. Pour les quatre éditions 2012-2015, les missions « de programmation, de production, d'organisation, de promotion du festival et de recherches de nouveaux publics et partenariats » ont de nouveau été confiées à l'association selon une procédure adaptée<sup>15</sup>. Le montant forfaitaire a été fixé à 240 K€ TTC par an, soit 960 K€ TTC sur quatre ans<sup>16</sup>. Une partie est financée sur le budget de la Direction des affaires culturelles et une autre sur celui de la Direction de l'information et de la communication (DICOM). A l'occasion du prochain marché, cette situation pourrait être simplifiée.

En outre, le festival bénéficie généralement pendant deux semaines d'un affichage MUPI. Cette aide en nature est estimée par la DICOM à 210 K€<sup>17</sup>.

A l'exception d'une aide de la SACEM qui s'élève à 5 000 € en 2014, il ne bénéficie pas d'autres soutiens financiers directs.

Il n'est pas interdit d'estimer qu'une recherche de financements pourrait être engagée auprès de la Région Ile de France, dans le cadre du soutien aux organisateurs de manifestations et festivals (10 à 30% de la manifestation) prévu par son programme d'aides au cinéma et à l'audiovisuel<sup>18</sup>.

**Recommandation 11** : Demander une participation à la Région pour Mon 1<sup>er</sup> festival.

Outre l'aide en nature de la DICOM, la manifestation est soutenue par d'autres partenaires, tels notamment France Culture, la Fondation groupe-RATP, ou encore Naturalia pour les petits jeux et BN et Teisseire pour les goûters offerts aux enfants. Il conviendrait, dans un souci de transparence, d'inscrire l'ensemble des aides en nature dans un compte de classe 8, au compte de résultat<sup>19</sup>. Ces partenariats témoignent du dynamisme de l'association et de l'intérêt que cette initiative suscite. Leur inscription permettrait une évaluation du coût réel de l'évènement, et une meilleure appréciation de ces soutiens.

<sup>14</sup> Dossier de présentation de Mon 1<sup>er</sup> festival - édition 2014.

<sup>15</sup> En vertu de l'article 30 du code des marchés publics (CMP).

<sup>16</sup> Cf. délibération 2011 SG 173.

<sup>17</sup> Pour 350 panneaux seniors par semaine (300 € par panneau).

<sup>18</sup> Cf. plaquette de présentation des actions et des aides du Conseil régional - site de la Région

<sup>19</sup> Au crédit des comptes 87 on enregistre un produit fictif (ex : 871 « prestations en nature ») et au débit des comptes 86 on enregistre une charge festive liée à la consommation du bien ou du service offert (ex : 861 « mise à disposition gratuite de biens », 862 « prestations »).

Le tarif par séance est fixé à 4 € pour tous les participants, une carte de fidélité de cinq entrées offre une sixième entrée gratuite. Les recettes sont directement perçues par les salles partenaires.

### **3.1. L'organisation matérielle du festival par l'association**

Le festival se déroule chaque année pendant les vacances scolaires d'automne. Ainsi sa dixième édition a eu lieu du 22 au 28 octobre 2014 (en 2013, du 23 au 29 octobre). La proximité de la rentrée scolaire, qui implique au même moment la mise en place des dispositifs École et cinéma et Mon 1<sup>er</sup> cinéma et des ateliers ARE, rend cette période particulièrement tendue pour l'association, dont l'équipe n'est composée que de quatre salariés, en comptant sa directrice.

Pour mener à bien son organisation, outre la mobilisation d'une grande partie du temps de l'équipe, l'association fait appel à des intervenants externes pour des temps et des missions particulières.

Pour l'édition 2013<sup>20</sup>, trois personnes ont ainsi été salariées respectivement chargées d'aider l'équipe pour la programmation (contrat à mi-temps-6 mois), pour l'organisation (contrat de deux mois) et pour l'écriture du programme (journaliste-contrat d'un mois). Sur le temps du festival, des prestations facturées ont concerné un photographe (prestation 400 €), quatre intervenants qualifiés pour l'animation des ateliers prévus au programme et pour présenter les films (prestations de 500 € par intervenant). Enfin, quatre étudiants stagiaires ont notamment aidé à l'accueil des publics et des groupes. Sur ce point, l'association a conclu un partenariat avec deux universités (Sorbonne-Nouvelle et Paris 8) des stagiaires en master cinéma et master médiation culturelle sont régulièrement accueillis. Ces étudiants passent environ huit mois dans l'association au rythme de quelques heures par semaine. A l'exception des ateliers dans lesquels ils n'interviennent pas, ils viennent en appui des autres activités, notamment pour la présentation des films aux enfants lors des projections en salles. Ils perçoivent une indemnité mensuelle de 90 €, qui peut être majorée en cas de dépassement du contrat horaire initial.

### **3.2. Les évolutions de la fréquentation et le déroulement du festival**

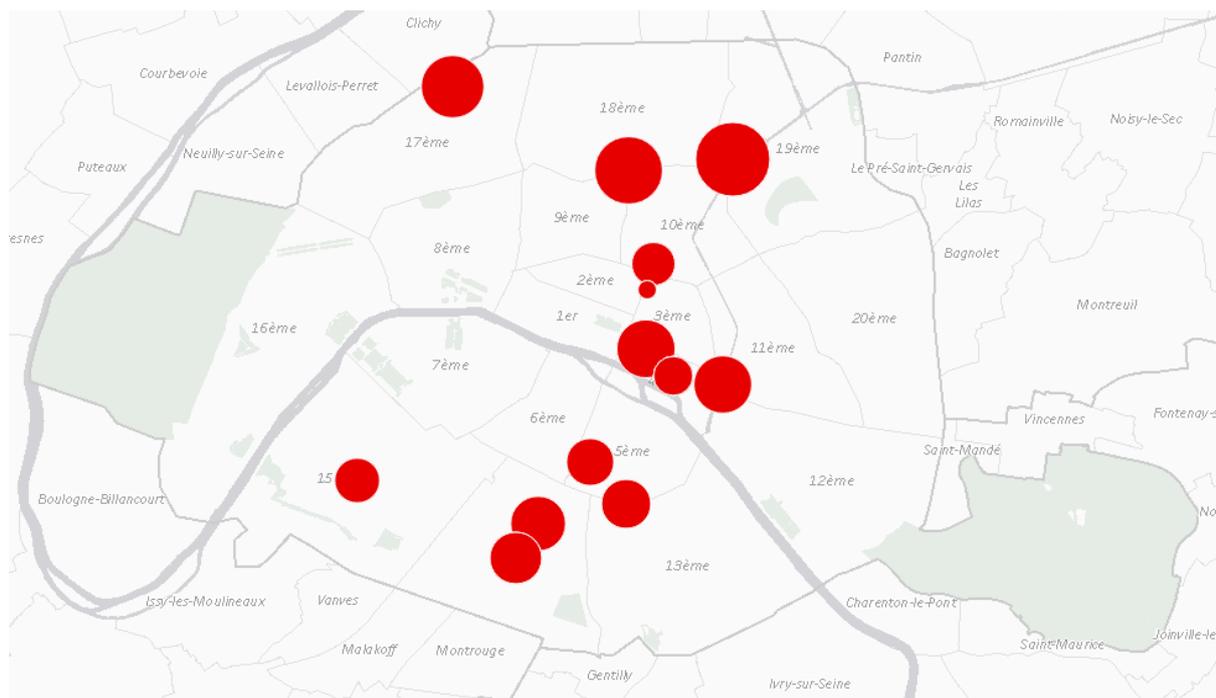
Le festival se déroule dans treize salles, onze participant aussi à Ecole au cinéma et Mon 1<sup>er</sup> cinéma, auxquelles s'ajoutent le Forum des images et la Gaîté Lyrique. Elles se répartissent plutôt dans le centre et leur implantation dessine une sorte d'axe nord-sud passant par les Halles.

La fréquentation des salles est plus homogène que pour Ecole au cinéma et Mon 1<sup>er</sup> cinéma, le minimum étant enregistré à La Gaîté lyrique (412 entrées en 2014) et le maximum au MK2 Quai de Seine (2 669 entrées en 2014).

---

<sup>20</sup> Cf. Les comptes de l'association.

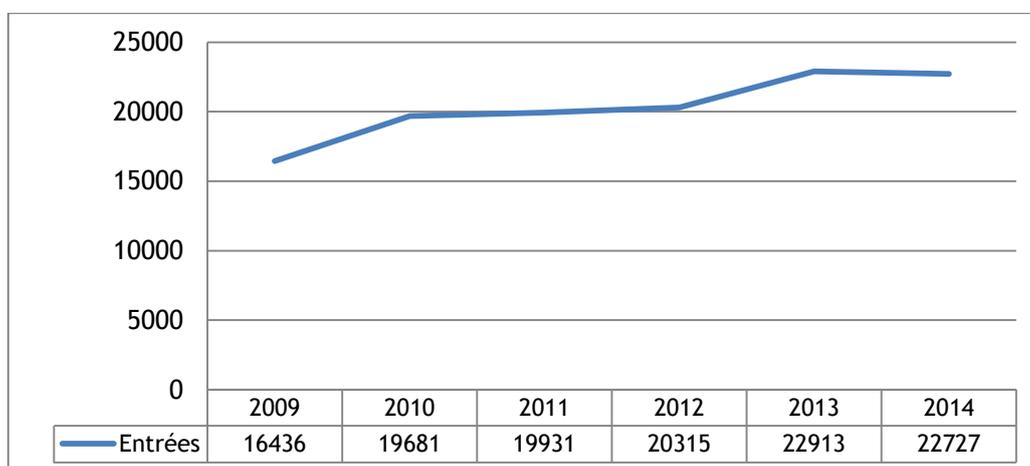
Figure 4 : Salles participant à Mon 1<sup>er</sup> festival



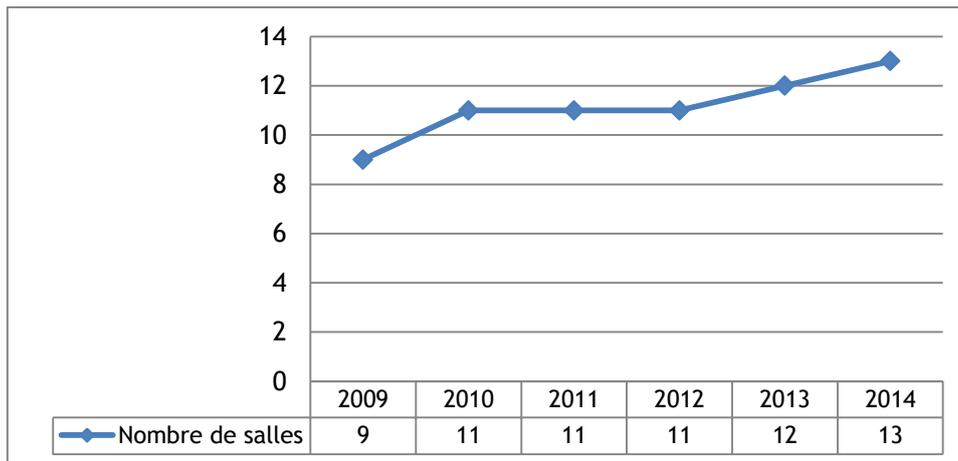
Source : Inspection générale

La fréquentation est croissante, parallèlement à l'augmentation du nombre des salles participantes.

Graphique 26 : Nombres d'entrées Mon 1<sup>er</sup> festival depuis 2009



Source : Données Enfances au cinéma retraitées Inspection

Graphique 27 : Nombre de salles participant à Mon 1<sup>er</sup> festival depuis 2009


Source : Données Enfances au cinéma retraitées Inspection

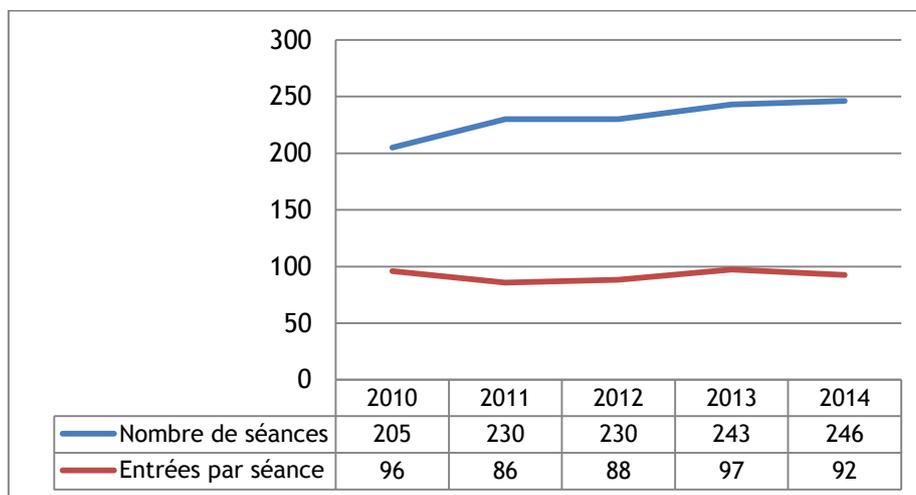
Le nombre d'entrées oscille par salle chaque année entre 1 500 et 2 500.

L'augmentation du nombre des salles a permis l'augmentation de celui des séances, partant celle de la fréquentation totale, le nombre d'entrées par séance restant à peu près stable à un peu moins d'une centaine. On doit noter la richesse de la programmation, qui offre entre environ 80 et 90 films chaque année, sur une durée d'une semaine.

 Tableau 28 : Données synthétiques sur l'activité de Mon 1<sup>er</sup> festival depuis 2010

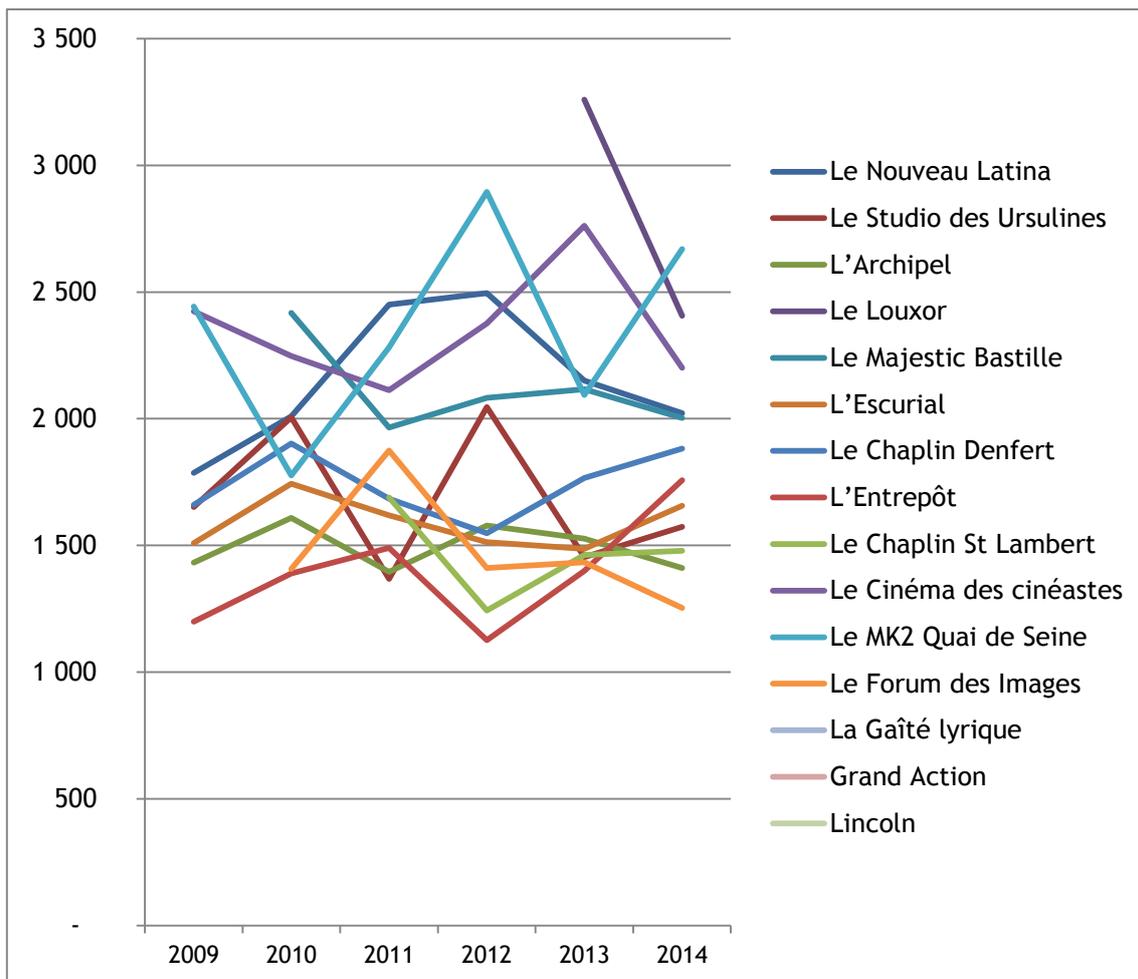
	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de séances	205	230	230	243	246
Nombre de films	77	71	93	86	77
Entrées	19681	19759	20315	23680	22741
Entrées par séance	96	86	88	97	92
Entrées par film	256	278	218	275	295

Source : Données Enfances au cinéma retraitées Inspection

 Graphique 28 : Nombre de séances de Mon 1<sup>er</sup> festival et entrées moyennes par séance depuis 2010


Source : Données Enfances au cinéma retraitées Inspection

Graphique 29 : Entrées Mon 1<sup>er</sup> festival par salle depuis 2009

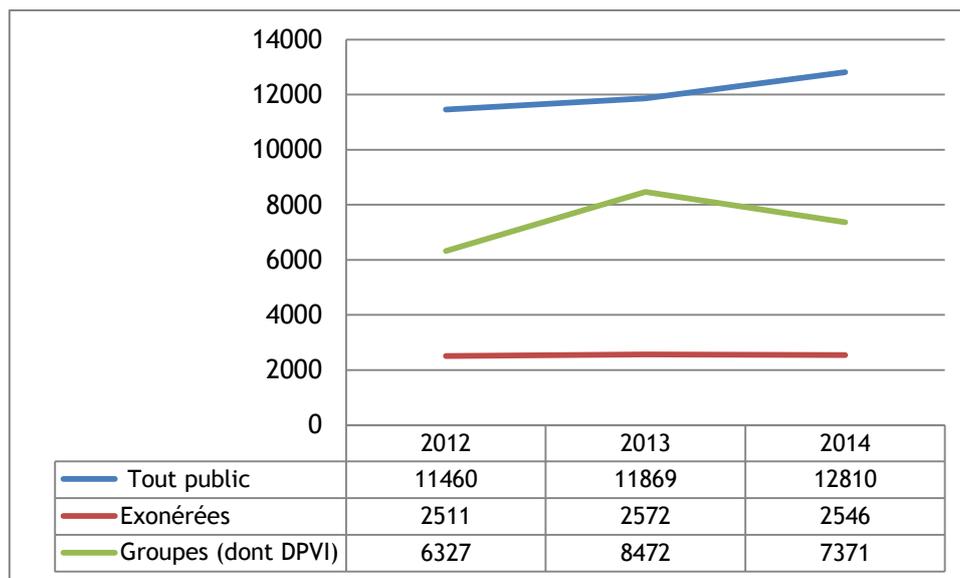


Source : Données Enfances au cinéma retraités Inspection

Durant l'édition 2014, les auditeurs ont assisté à huit séances dans différentes salles ainsi qu'à son inauguration au Forum des Images (1<sup>er</sup>) et à sa clôture au Cinéma des cinéastes (17<sup>ème</sup>). Cette manifestation apparaît comme un moment particulièrement joyeux et comme un événement attendu des enfants et des familles. Il semble bien inscrit dans le paysage parisien et permet d'attirer la participation et la présence de nombreux acteurs aussi bien des médias, du monde culturel que de l'éducation, y compris de l'étranger. Malgré la difficulté que peut parfois comporter la gestion de très nombreux enfants, l'organisation dans les sites visités est apparue globalement sécurisée. Néanmoins, la mission a pu constater, de la part de certains accompagnateurs de groupes, une insuffisance de surveillance des enfants dont ils avaient la responsabilité (chahut, sorties incessantes...).

En dix ans, la fréquentation est passée de 5 000 à près de 23 000 entrées, le cap des 20 000 a été atteint en 2012. Près d'un tiers provient des groupes. La réservation des centres de loisirs est organisée et gérée par la cinémathèque municipale Robert LYNEN. Les services chargés de la politique de la ville mobilisent, quant à eux, les associations locales afin de permettre aux enfants, aux familles monoparentales et aux jeunes en réussite éducative d'y participer.

Graphique 30 : Entrées par type (tout public, groupe, exonérées) depuis 2012



Source : Données Enfances au cinéma retraitées Inspection

La fréquentation de l'édition 2014 marque une augmentation des entrées individuelles mais une baisse de celle des groupes (hors centres de loisirs et politique de la ville) par rapport à 2013, tout en restant supérieure à celle des années précédentes (6 352 en 2012, 6 325 en 2011). Cette baisse pourrait s'expliquer par le nouveau tarif de 4 € pour les moins de 14 ans, opération mise en place depuis janvier 2014 par la Fédération nationale du cinéma français (FNCF) à la suite de la baisse octroyée par l'État de la TVA sur les tickets, passée de 7% à 5%. Pour autant, malgré le bilan positif de cette opération envers les publics jeunes<sup>21</sup>, et la sortie constatée de plusieurs films très médiatisés<sup>22</sup> pendant la période du festival qui ont pu être privilégiés par certains animateurs, la fréquentation est restée élevée et globalement stable.

Les années précédentes, les séances dédiées aux publics des pré-adolescents (7-9 ans) et adolescents (plus de 9 ans) accusaient la plus faible fréquentation. Le bilan 2014 montre que les séances dédiées aux pré-adolescents ont fait le plein, et que les films pour les adolescents ont totalisé 1 351 entrées. La mission souhaite insister sur l'importance de maintenir une programmation attrayante pour ces tranches d'âges et, si nécessaire, de trouver des partenariats avec d'autres acteurs locaux afin d'élargir la participation des jeunes.

### 3.3. La programmation

D'autres collaborations avec des organisateurs de festivals pour enfants dans des villes étrangères, comme avec le FIFEM<sup>23</sup> à Montréal, permet par exemple la projection d'un des films « Top Ten » de Mon 1<sup>er</sup> festival et inversement. Ou plus récemment avec CINEKID à Amsterdam, un festival ouvert sur les autres médias.

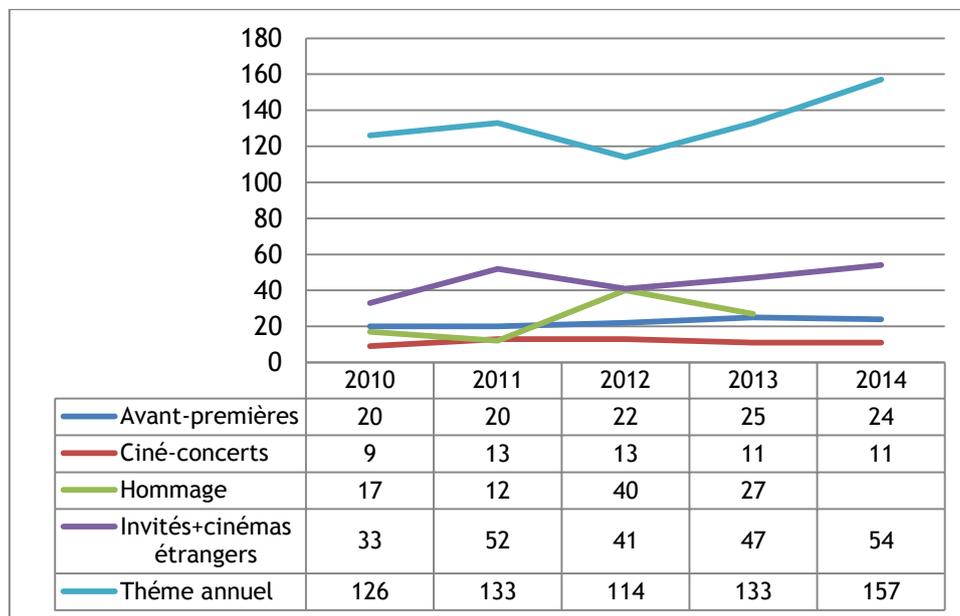
<sup>21</sup> Cf. Bilan de l'opération « 4 € pour les moins de 14 ans » site CNC.

<sup>22</sup> Exemples : *Les Ninjas turtles* et *Les boxtrolls* qui ont cumulé 180 000 entrées du 22 au 28 octobre 2014.

<sup>23</sup> Festival International du Film pour Enfants de Montréal.

Chaque année, la programmation s'articule autour de plusieurs types de séances et de thématiques : avant-premières, ciné-concerts, hommages, personnalités invitées et cinémas étrangers, et grands thèmes propres à chacun.

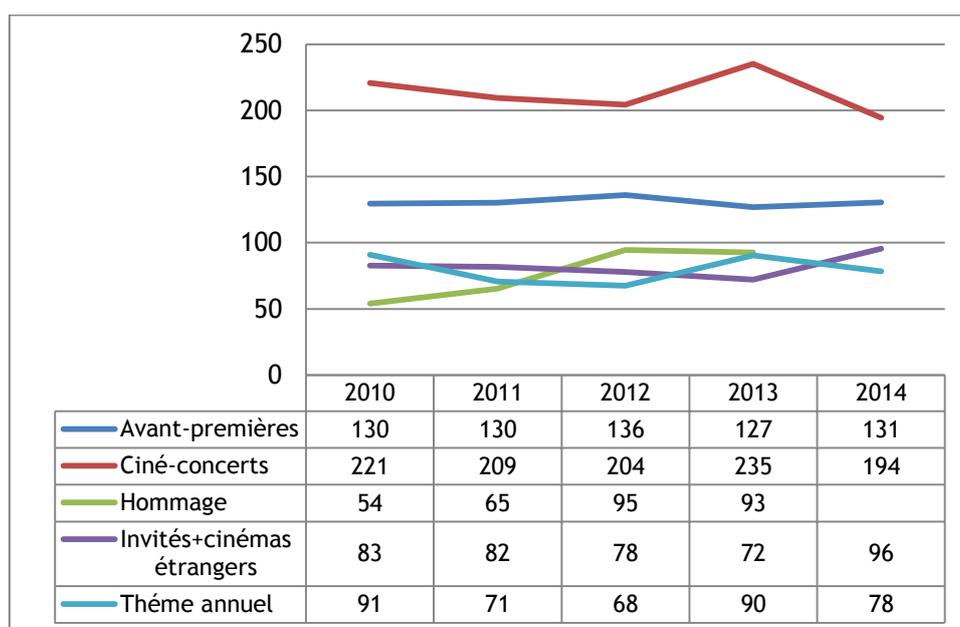
Graphique 31 : Séances par axe de programmation depuis 2010



Source : Données Enfances au cinéma retraitées Inspection

En termes de fréquentation par séance, les avant-premières et surtout les ciné-concerts rencontrent la plus forte audience, avec une assez grande stabilité dans la durée.

Graphique 32 : Entrées par axe de programmation et par séance depuis 2010



Source : Données Enfances au cinéma retraitées Inspection

La programmation 2014 proposait près de cent films dont quinze avant-premières, ainsi que des ciné-concerts, des ateliers et des rencontres. Elle offrait une variété de thèmes et de genres ainsi qu'une ouverture sur une filmographie étrangère, (l'Afrique en 2014). L'invité d'honneur, Michel OCELOT, a été particulièrement présent, accompagnant chaque jour ses films. Il a été très apprécié des enfants. Sa présence a aussi permis une bonne couverture média du festival (France Culture, Les Maternelles..). Pour les projections et ciné-concerts auxquels ils ont assisté, les auditeurs ont constaté la qualité pédagogique des films et prestations ainsi qu'une bonne adaptation aux classes d'âges visées. Enfin, le festival est parrainé chaque année par un acteur connu, cette année Zabou BREITMAN.

Les ciné-concerts constituent l'un des marqueurs de cet évènement, grâce, notamment, aux partenariats établis avec le Conservatoire national supérieur de musique ou le Conservatoire régional. Les productions ainsi réalisées tournent ensuite dans d'autres festivals, ce qui contribue au rayonnement de Mon 1<sup>er</sup> festival.

### **3.4. Les réservations et les préventes**

Les modalités de réservations et de préventes sont expliquées sur le site internet et sur le programme diffusé.

Pour les préventes auprès des salles, en 2014, cinq ont mis à la disposition du public leur propre système avant l'ouverture<sup>24</sup>. Trois d'entre elles demandent des frais de location, ce qui augmente le tarif de la place fixé à 4 €. Le système de réservation n'est pas harmonisé, de plus de nombreuses salles ne sont pas équipées en système de prévente.

La prévente des billets en ligne est également ouverte une quinzaine de jours avant l'ouverture du festival sur le site de la FNAC (avec frais de réservation également), 1 213 billets ont ainsi été vendus en 2014 (800 en 2013 soit +51%). A l'exception du Forum des Images et de la Gaîté Lyrique, ce système de préachat a été mis en place pour toutes les salles partenaires. Cette augmentation est conforme à une pratique qui tend à se généraliser et permet d'avoir la certitude de disposer d'une place aux séances de son choix. Cette disposition offre aussi une visibilité importante, à la fois sur le site de la FNAC et dans les billetteries situées dans ses magasins.

Outre ces préventes en ligne, l'achat de billets reste possible dans chacune des salles partenaires sur place et dans les magasins FNAC.

Les groupes (hors Robert LYNEN et politique de la ville), n'ont pas la possibilité de préacheter les places en ligne à l'avance. Ils ne peuvent pas toujours se déplacer et prendre le risque de se déplacer sans garantie d'avoir des places. Cette situation pourrait également expliquer la baisse de fréquentation des groupes enregistrée cette année.

L'association estime qu'un système de réservation devrait être mis en place pour ce public, elle se propose de centraliser les demandes à son niveau.

Cette situation révèle une problématique plus globale et une nécessité d'étudier la possibilité d'un système de réservation et de préachat centralisé, équitable et accessible à tous.

**Recommandation 12 :** Etudier la mise en place d'un système harmonisé de réservations et de pré-achat des places à Mon 1<sup>er</sup> festival.

<sup>24</sup> Louxor, MK2, Chaplin Saint Lambert, Chaplin Denfert, le Forum des Images.

## 4. LES ATELIERS

L'association propose deux types d'ateliers : les ateliers sur temps scolaires se rattachant à Ecole et cinéma, quoiqu'ils ne soient pas prévus expressément par le cahier des charges, et à Mon 1<sup>er</sup> cinéma, et les ateliers en temps péri-scolaires proposés dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs.

### 4.1.1. Les ateliers d'École et cinéma et de Mon 1<sup>er</sup> cinéma

A l'initiative de l'association, les participants à École et cinéma peuvent bénéficier d'un programme d'ateliers pédagogiques. Cette disposition existe dans quelques départements, mais à moindre échelle. Une action similaire, adaptée aux jeunes -enfants est également prévue dans le cadre de Mon 1<sup>er</sup> cinéma.

Les deux programmes sont construits par l'association et sont adressés aux enseignants en janvier ou début février de l'année scolaire en cours. Les demandes d'inscriptions s'effectuent en ligne sur le site de l'association, qui procède ensuite aux inscriptions dans la limite des places disponibles. Le nombre de demandes étant supérieur à l'offre, les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée, tout en privilégiant les refusés des années précédentes et les enseignants les plus motivés (présence aux pré-projections).

Tableau 29 : Les ateliers, offre et fréquentation

Années	École et cinéma			Mon 1 <sup>er</sup> cinéma		
	Nombre de thèmes proposés	Nombre de demandes/ classes	Nombre de classes inscrites	Nombre de thèmes proposés	Nombre de demandes/ classes	Nombre de classes inscrites
2010/2011	8	123	33	8	68	15
2011/2012	7	154	55	5	77	17
2012/2013	10	168	54	4	86	25
2013/2014	16	90	47	6	77	31
2014/2015	13	108	55	6	76	33

Source : Association Enfances et cinéma

La baisse du nombre de classes inscrites aux ateliers École et cinéma en 2014 s'explique à la fois par des demandes concentrées sur certains ateliers n'ayant pu être retenues, et par l'insuffisance de demandes sur d'autres. L'association a aussi constaté une baisse de la demande globale. Bien qu'ils soient organisés en dehors du temps scolaire, cette baisse inédite pourrait être due à la création, cette même année, des ateliers ARE.

Sur la base des demandes de 2015, l'association espérait pouvoir analyser plus finement cette hypothèse. Mais l'interdiction de sortie aux élèves à la suite des événements de début janvier a, d'une part, contraint au report du lancement des inscriptions et, d'autre part, à la suppression de deux ateliers devant se dérouler fin janvier. L'interdiction a été levée fin janvier par le Rectorat et le programme d'inscription immédiatement lancé par l'association. Pour autant, le maintien en niveau élevé du plan Vigipirate semble avoir influencé les demandes des enseignants, en les concentrant sur les ateliers en classe plutôt que sur ceux organisés avec les partenaires et impliquant des sorties. Ainsi, de nombreuses

demandes pour les ateliers en classe n'ont pu être retenues alors que les ateliers en extérieur ont difficilement fait le plein.

### **Le déroulement des ateliers et les conditions matérielles de leur réalisation**

Ces ateliers se déroulent sur le temps scolaire, en majorité en classe, dans une salle de cinéma, ou encore dans une structure partenaire. Ils sont animés par des professionnels sélectionnés par Enfances au cinéma qui, pour certains, interviennent dans le cadre des ateliers ARE pour le compte de l'association. D'autres le sont par les structures partenaires mais souvent en présence d'un membre de l'association.

Une participation financière est demandée aux classes.

Les ateliers dans les classes sont toujours animés par des intervenants recrutés par l'association et sont tarifés sur une base forfaitaire de 90 € par classe (80 € avant 2013). Certains partenaires adoptent le même principe (Espace en cours, Agence du cours métrage). D'autres pratiquent une tarification par élève : 3,50 €<sup>25</sup> (Cinémathèque française), 4,50 € (Forum des images<sup>26</sup>), 5 € (Gaité Lyrique) ou adopte un système mixte (5 € par élève et 90 €/classe) pour les ateliers composés de plusieurs séances (théâtre de la Ville/théâtre des Abbesses). Ces différences de prix s'expliquent à la fois par la durée plus longue des ateliers ou la présence, pour certains, de deux intervenants.

Cette facturation couvre à peu près les coûts directs constitués par la rémunération de l'animateur. Ils ne couvrent pas les frais fixes.

Ces partenariats ne font actuellement l'objet d'aucune contractualisation. Compte tenu de leur développement et comme la responsabilité de l'association pourrait le cas échéant être engagée, la mission suggère l'établissement d'une convention entre les parties.

### **Recommandation 13 : Formaliser les partenariats avec les partenaires des ateliers.**

Les animateurs sont soit des salariés ponctuels, soit des indépendants (auto-entrepreneurs), dont la prestation est payée sur facture. Ils perçoivent 90 € par atelier auxquels s'ajoute le coût du matériel. Les coûts indirects pour l'organisation de ces ateliers, (gestion des inscriptions des enseignants, charges sociales des animateurs salariés...), ne peuvent être couverts par le tarif demandé. Une augmentation à la hauteur des frais de gestion pèserait sur les familles. Ces autres coûts sont actuellement couverts par les subventions de la Ville. Ces ateliers développés par l'association s'inscrivent dans la continuité pédagogique des dispositifs École et cinéma et Mon 1<sup>er</sup> cinéma, et mériteraient d'être davantage soutenus. Compte tenu de l'importance de l'engagement de la collectivité parisienne, les auditeurs estiment qu'une aide de la part de la DRAC pourrait être légitimement sollicitée.

Leurs thématiques sont variées et permettent aux enfants d'avoir une approche plurielle et très concrète de l'art cinématographique. L'association a le souci de développer une éducation à l'image davantage ouverte à d'autres supports culturels. Ainsi des partenariats avec le théâtre de la Ville ou la Gaité Lyrique ont été récemment conclus en complément de ceux existants depuis quelques années avec la Cinémathèque française et l'Agence du court métrage. L'analyse des programmes de ces cinq dernières années montre une grande richesse et un renouvellement de leurs contenus pédagogiques.

<sup>25</sup> Était de 3 € jusqu'à la rentrée 2014.

<sup>26</sup> Partenariat pour l'année 2011-2012 qui ne semble pas avoir été renouvelé depuis.

## L'exemple des ateliers École et cinéma proposés pour l'année scolaire 2015

### Ateliers pratiques

- L'affiche : analyse et création (en classe)
- Doublage, bruitage, travail sur la bande son d'un film (en classe)
- Autour du film La prisonnière du désert : comprendre la mise en scène de l'ouest américain (en classe),
- Écouter les images : engager une réflexion par une approche sonore des médias audiovisuels cinématographiques (3 séances-en classe),
- Réalisation d'un film d'animation (en classe).

### Ateliers pratiques hors les murs

- Le grattage sur pellicule (Espace en cours),
- Appliquons-nous Autour de jeux d'images et visite de l'exposition Oracle du design (Gaîté Lyrique),
- Adaptation du conte au cinéma et au théâtre - "Peau d'âne" (théâtre de la Ville/théâtre des Abbesses).

### Ateliers analyses filmiques

- Décryptage et analyses d'images autour de plusieurs films de la programmation de l'année scolaire (en classe),
- Découverte et analyse de courts métrages à partir du film des Aventuriers (Agence du court métrage).

### Ateliers projections

- Les spectacles Marie Bobine (Cinémathèque française),
- Stéréoscopia : immersion sensorielle dans l'interaction des gestes, des images et du son.

## L'exemple des ateliers *Mon 1<sup>er</sup> cinéma* proposés pour l'année scolaire 2015

### Ateliers pratiques

- Découverte et fabrication d'une affiche de cinéma (en classe),
- Découverte de jouets optiques (en classes),
- Le film Le Gruffalo de l'album au film (en classe),
- Atelier cinéma et danse autour du film Drôles de créatures (en classe).

### Ateliers projection -spectacle

- Les spectacles de Marie Bobine (Cinémathèque française),
- Ciné-conte La petite fabrique des mots (cinéma Max Linder).

#### 4.1.2. Les ateliers animés par l'association dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE)

En application du décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, la Ville de Paris s'est engagée, à mettre en œuvre la réforme dès la rentrée scolaire 2013/2014.

Dans cette perspective, elle a lancé en avril 2013 deux appels à projets, pour la mise en place d'ateliers éducatifs gratuits en faveur des 137 200 enfants d'âge maternel et élémentaire scolarisés dans les 662 écoles publiques, et ce pour les mardis et vendredi de 15 heures à 16 heures 30. À partir d'une offre proposée par école, les enfants choisissent leur atelier chaque trimestre. Un appel à projets portait sur des ateliers culturels l'autre sur des ateliers d'animation innovants et pluridisciplinaires. Ouverts à l'ensemble des partenaires de la Ville, les propositions ont été reçues jusqu'en mai. En juin 2013, une délibération adoptait le principe « *de l'attribution de subventions à divers organismes de droit privé et public pour des projets d'animation culturelle* », puis le Conseil de Paris de juillet 2013<sup>27</sup> pour un montant global de 4 014 557 €, attribuait une subvention de 27 783 € à Enfances au cinéma pour l'animation de quatre ateliers dans quatre écoles maternelles (dont une polyvalente) et ce pour la période du 3 septembre 2013 au 4 juillet 2014 soit un total de 144 ateliers (192,93 € par atelier matériel inclus).

Pour cette activité, l'association a fait appel à six professionnels qui, pour certains sont intervenus tout au long de l'année, et pour d'autres un seul trimestre. L'analyse des curriculum vitae montre que ces intervenants disposaient de solides qualifications et d'un parcours diversifié dans l'animation d'ateliers auprès des enfants.

Un contrat a été établi pour chacun d'entre eux. Ces prestations ont été facturées à l'association, soit directement par l'intervenant quand celui-ci avait un statut d'indépendant, soit par un groupement artistique associatif dont relevait l'intervenant disposant généralement d'un statut d'auto-entrepreneur<sup>28</sup>.

Selon les dispositions contractuelles liant la Ville aux partenaires subventionnés, « *la présence d'un animateur ou le cas échéant d'un remplaçant est impérative* ». Selon les informations recueillies à la demande des auditeurs par la direction compétente, aucune absence ou changement d'animateur n'a été constaté pendant l'année scolaire 2013/2014. Par ailleurs, la qualité des ateliers et l'implication de l'association dans le suivi et les réunions organisées localement a également été constatée par l'ensemble des coordinateurs locaux.

---

<sup>27</sup> Cf. Délibération 2013 DASCO 59 Conseil de Paris des 8 et 9 Juillet 2013.

<sup>28</sup> Un intervenant disposait d'un statut d'indépendant, trois étaient associés à l'association Kobol Arts, deux à l'association Barybal Animation.

Tableau 30 : Ateliers d'animation aménagement des rythmes éducatifs (ARE) année scolaire 2013/2014

Thème de l'atelier	Etablissement	Rythme	Qualification de l'intervenant
De l'image animée au cinéma	Montempoivre (12 <sup>ème</sup> ) (école polyvalente)	Mardi	Master pro didactique de l'image Arts de la transmission, production d'outils
De l'image animée au cinéma	J Hillairet (12 <sup>ème</sup> ) (maternelle)	vendredi	idem
Réalisation d'un film d'animation	Vitruve (20 <sup>ème</sup> ) (maternelle)	Mardi	Master pro cinéma (spécialité réalisation et création)
Réalisation d'un film d'animation	Piat (20 <sup>ème</sup> ) (maternelle)	Vendredi	Diplôme supérieur d'arts plastiques (ENSB-A-Paris)

Source : DASCO

Pour l'année scolaire 2014/2015, et les ateliers dans les écoles élémentaires, la Ville a lancé une consultation en procédure adaptée<sup>29</sup>, donnant lieu à l'attribution pour un an, pouvant être reconduit au maximum deux fois<sup>30</sup>, d'autant de marchés à bon de commande que de titulaires retenus. Les ateliers ont été classés selon seize thèmes<sup>31</sup>, et un prix fixé pour chacun. Le prix de la catégorie Image et cinéma, dont relève l'offre et l'activité de l'association, a été fixé à 167,28 €.

Forte de son expérience, l'objectif de l'association fut de consolider davantage cette activité, la jugeant dans « *la continuité naturelle* » de ses autres activités. Dans cette perspective, elle a répondu à l'appel d'offre en proposant un projet de dix ateliers thématiques (10 écoles) pour un total de vingt ateliers hebdomadaires. Les avis émis sur chacune des propositions par le rapport de la commission d'appel d'offres (CAO), sont globalement positifs, tant sur la qualité, les orientations pédagogiques, leur originalité, que leur adaptation au public visé. In fine, la CAO a retenu la proposition pour l'animation de trois ateliers dans trois écoles élémentaires, et ce pour une séance hebdomadaire dans chacune, soit, un prévisionnel de 108 séances. Par ailleurs, la Ville a souhaité que les intervenants bénéficient d'un statut de salarié.

Peu nombreux mais situés sur trois sites et relevant de trois circonscriptions d'action scolaire (CAS) différentes, la gestion de ces ateliers, comme a pu le constater la mission, nécessite un investissement assez conséquent de l'association. Outre la gestion administrative (bilans trimestriels à transmettre, contrats de travail et paie etc..) un représentant de l'association doit régulièrement se rendre à des réunions de coordination, visiter les écoles et les ateliers, régler les questions matérielles etc... Du côté des intervenants, leur statut de salarié engage des charges sociales nouvelles. Au global le coût réel unitaire d'un atelier apparaît plus élevé que le prix attribué.

<sup>29</sup> Sur les fondements des articles 28 et 30 du Code des marchés publics.

<sup>30</sup> Cf. délibération 2014 DASCO 1018 Organisation des ateliers périscolaires dans les écoles publiques dans le cadre de l'ARE-marchés de services. Conseil de Paris-juin 2014.

<sup>31</sup> Un 17<sup>ème</sup> thème, ouvert sur toutes les thématiques ainsi que le sport, était spécifiquement consacré aux ateliers à destination des élèves des écoles maternelles.

Pour l'association « *le prix atelier prend en compte les coûts directs (intervenant et matériel) et fait en grande partie l'impasse sur les coûts indirects* ». On notera qu'il reste malgré tout élevé. La mise en place programmée d'une comptabilité analytique devrait permettre de mieux répartir les coûts indirects de chacune des activités de l'association, dont celle des ateliers ARE.

Selon elle, le calibrage de sa proposition initiale aurait permis de prendre en compte ces frais indirects liés à l'activité mais aussi d'y consacrer davantage de temps par le recrutement d'un salarié (à hauteur de 50% pour ce secteur et pour le reste du temps sur d'autres fonctions), l'association jugeant un besoin urgent de renfort.

**Tableau 31 : Ateliers d'animation aménagement des rythmes éducatifs (ARE) année scolaire 2014-2015**

Thème de l'atelier	Etablissement	Rythme	Qualification de l'intervenant
Découverte et fabrication d'une lanterne magique	Froment (11 <sup>ème</sup> ) (école élémentaire)	Mardi	BAFD Réalisatrice, cadreuse, monteuse, ateliers en centres d'animation
Découverte et réalisation d'un clip	Alésia (14 <sup>ème</sup> ) (école élémentaire)	Mardi	Maîtrise langues lettres arts-mentions « Etudes cinématographiques et audiovisuelles » Sorbonne nouvelle
Découverte et réalisation d'un film d'horreur	Vandrezanne (13 <sup>ème</sup> ) (école élémentaire)	Vendredi	Idem

Source : Association Enfances au cinéma

## 5. UNE SITUATION FINANCIERE CONFORTABLE

L'association percevant plus de 153 000 € de financement public, ses comptes sont certifiés, conformément à la loi, par la société de commissaires aux comptes HERMESIANE, établie à Malakoff et relevant de la compagnie régionale de Versailles.

La comptabilité est tenue, depuis 2011, par le cabinet REVOGEX, établi à Vanves.

### 5.1. Un bilan minimal dans sa composition, mais très sain

Tableau 32 : Bilan depuis 2009

ACTIF	2009	2010	2011	2012	2013
Autres immobilisations financières	7 323	7 323	4 195	4 195	4 195
Clients et comptes rattachés	111 461	126 292	3 189		5 696
Autres créances	12 317		78 309	137 785	8 717
Disponibilités			112 007	110 189	277 066
Charges constatées d'avance					420
<b>Total actif</b>	<b>131 101</b>	<b>133 615</b>	<b>197 700</b>	<b>252 169</b>	<b>296 094</b>

PASSIF	2009	2010	2011	2012	2013
Report à nouveau	46 841	91 694	67 722	88 583	126 669
Résultat de l'exercice	44 853	- 24 717	20 861	38 086	32 663
Emprunts		26 957			
Dettes fournisseurs	7 710	3 943	56 453	54 536	59 614
Dettes fiscales et sociales	31 698	35 738	42 664	65 965	60 478
Produits constatés d'avance			10 000	5 000	16 670
<b>Total passif</b>	<b>131 101</b>	<b>133 615</b>	<b>197 700</b>	<b>252 170</b>	<b>296 094</b>

Source : Enfances au cinéma

Le bilan d'Enfances au cinéma est assez singulier, dans la mesure où n'y figure à l'actif aucune immobilisation matérielle ni immatérielle, ni aucun amortissement. Cela étonne dans la mesure où l'association dispose d'un équipement informatique et de logiciels, fussent-ce des équipements de faible coût. Il est vrai qu'elle est locataire de ses bureaux.

La seule immobilisation est une immobilisation financière, correspondant à des dépôts et cautionnements. Le poste qui connaît les plus grandes variations est celui des autres créances, constituées de subventions attribuées mais non encore encaissées.

Le poste le plus considérable est celui des disponibilités, qui en constitue plus de 90% en 2013, année exceptionnelle, il est vrai.

Cette trésorerie abondante reflète, au-delà des variations dues aux décalages dans le versement des subventions, une situation financière saine, puisque les réserves

connaissent une progression régulière en raison de résultats constamment positifs, sauf en 2010.

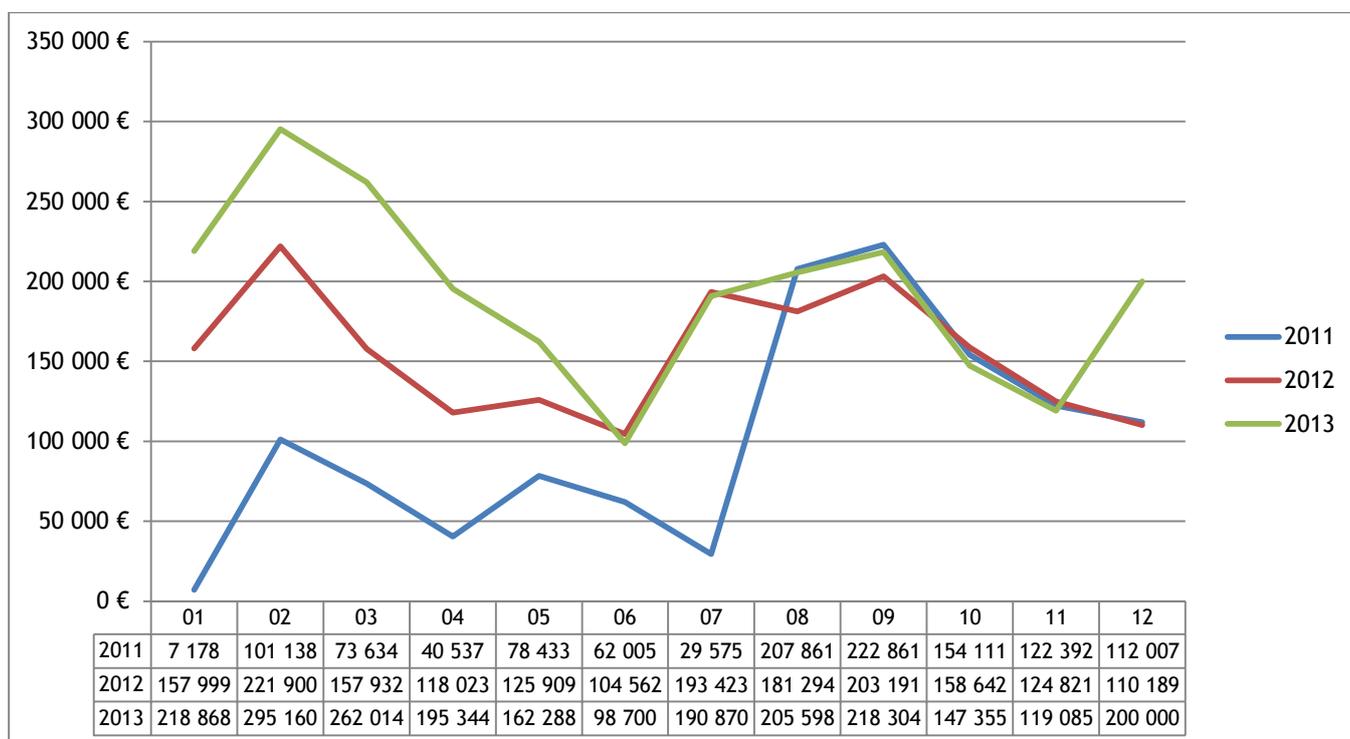
**Tableau 33 : Réserves depuis 2009**

	2009	2010	2011	2012	2013	Evol.	
Réserves	91 694 €	66 977 €	88 583 €	126 669 €	159 332 €	+67 638 €	+74%

Source : Comptes de l'association

S'agissant de la trésorerie, son niveau au mois le mois n'a cessé de s'améliorer à partir de 2011, pour ne connaître que des montants substantiellement positifs.

**Graphique 33 : Trésorerie mensuelle depuis 2011**



Source : Inspection à partir du Grand livre

La trésorerie moyenne passe de 101 000 à 193 000 €, ce qui représente, en termes de jours de fonctionnement, de 85 à 162 jours, soit un niveau très confortable.

Tableau 34 : Compte de résultat en ligne depuis 2009

En euros	2009	2010	2011	2012	2013
Chiffre d'affaires	222 299	251 748	244 957	258 942	256 507
Subventions	271 500	189 000	199 000	199 000	199 000
Reprises sur amortissement et provisions					5 147
Autres produits		25 000	5 164	5 000	5 000
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>493 799</b>	<b>465 748</b>	<b>449 121</b>	<b>462 942</b>	<b>465 654</b>
Achats et autres charges	234 347	241 977	182 098	185 091	180 895
Salaires, traitements et impôts	214 549	248 488	249 255	241 489	252 663
Autres charges					
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>448 896</b>	<b>490 465</b>	<b>431 353</b>	<b>426 580</b>	<b>433 558</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>44 903</b>	<b>- 24 717</b>	<b>17 768</b>	<b>36 362</b>	<b>32 096</b>
Produits financiers					566
Charges financières					
<b>Résultat financier</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>566</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>44 903</b>	<b>- 24 717</b>	<b>17 768</b>	<b>36 362</b>	<b>32 662</b>
Produits exceptionnels			3 093	1 724	2
Charges exceptionnelles	50				
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 50</b>	<b>-</b>	<b>3 093</b>	<b>1 724</b>	<b>2</b>
TOTAL DES PRODUITS	493 799	465 748	452 214	464 666	466 222
TOTAL DES CHARGES	448 946	490 465	431 353	426 580	433 558
<b>RESULTAT NET</b>	<b>44 853</b>	<b>- 24 717</b>	<b>20 861</b>	<b>38 086</b>	<b>32 664</b>

Source : Comptes de l'association

## 5.2. Une gestion prudente et régulièrement excédentaire

Le compte de résultat tient pour l'essentiel aux seuls éléments d'exploitation, les éléments financiers et exceptionnels étant insignifiants.

Il est relativement stable dans sa masse et dans sa composition.

En produits, le chiffre d'affaires est constitué des recettes perçues au titre des ateliers scolaires, mais surtout des opérations sur marché, ARE et Mon 1<sup>er</sup> festival.

Les recettes propres, à savoir les participations demandées aux écoles pour les ateliers, les recettes de publicité pour Mon 1<sup>er</sup> film, et les recettes cinéma pour Mon 1<sup>er</sup> film (une refacturation sur les salles de la distribution temporaire des films par l'association) sont très modestes.

L'essentiel est constitué des subventions publiques et SACEM. Les dons et produits du mécénat sont en régression marquée.

Tableau 35 : Produits depuis 2010

en euros	2010	2011	2012	2013
Ateliers		3 268	2 890	5 640
Recettes cinéma MPF		2 189	652	5 654
Prestations MPF	7 276		6 400	5 100
Prestations SACEM MPF	25 000	20 000	20 000	
Marché MPF	219 473	219 500	229 000	229 000
Ateliers ARE				11 113
Subvention DRAC	39 000	42 000	42 000	42 000
Subvention Ville	150 000	157 000	157 000	157 000
Autres produits	25 000	5 164	5 000	10 147
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>465 748</b>	<b>449 120</b>	<b>462 942</b>	<b>465 655</b>

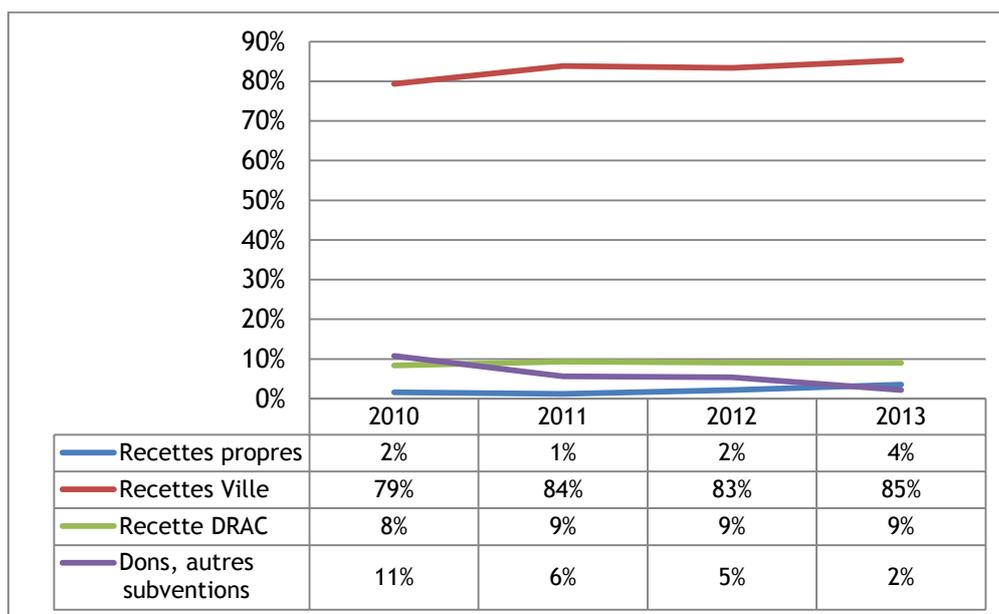
Source : Comptes de l'association

Sur la période, on note le fort recul des autres produits, constitués surtout de dons du mécénat, et la perte de la prestation SACEM pour Mon 1<sup>er</sup> film, compensée principalement par une progression des recettes sur la Ville. La dépendance par rapport à cette dernière a cru de six points en quatre ans.

On note que l'association, quoique bénéficiant de partenariats importants au titre de Mon 1<sup>er</sup> festival, et du soutien de la Ville, ne les valorise pas en les faisant figurer en classe 8, comme le permet le Plan comptable des associations. Il paraîtrait judicieux de le faire afin de donner une image plus complète du volume de cette opération.

**Recommandation 14 :** Inscrire les montants valorisés des partenariats en comptabilité (classe 8).

Graphique 34 : Répartition des produits depuis 2010



Source : Inspection à partir des comptes

L'association tient des éléments de comptabilité analytique qui lui permettent de dresser un budget et des comptes par activité. Ainsi sont distinguées les charges directes imputables à l'activité Mon 1<sup>er</sup> film, les ateliers ARE et Ecole au cinéma. Sont ensuite réparties les charges communes sur la base de clefs. En revanche, rien n'identifie vraiment, à l'intérieur d'Ecole au cinéma, les charges directes imputables à Mon 1<sup>er</sup> cinéma de celles imputables à Ecole au cinéma. La répartition se fait, à un deuxième stade, sur la base d'une clef représentant la proportion des classes accueillies, soit environ 1/3 pour Mon 1<sup>er</sup> film et 2/3 pour Ecole au cinéma.

Ces éléments permettent de distinguer approximativement les charges fixes des charges variables.

**Tableau 36 : Répartition des charges d'exploitation entre charges fixes et charges variables 2013**

2013 en euros	Charges fixes			Charges variables			Charges d'exploitation
	EC-MPC	MPF	TOTAL	EC-MPC	MPF	ARE	TOTAL
Achats et charges externes	31 696	16 568	48 264	24 224	99 488	8 918	180 894
Salaires	90 133	70 336	160 469	3 114	2 051	-	165 634
Impôts et taxes	14 665	6 263	20 927	-	-	-	20 927
Charges sociales	30 674	35 428	66 102	-	-	-	66 102
<b>TOTAL</b>	<b>167 168</b>	<b>128 595</b>	<b>295 763</b>	<b>27 338</b>	<b>101 539</b>	<b>8 918</b>	<b>433 558</b>

Source : Inspection à partir du compte de résultat détaillé

On peut estimer les charges fixes à environ 70% des charges d'exploitation totales. Les charges variables tiennent essentiellement à Mon 1<sup>er</sup> festival. Les charges fixes consistent principalement dans les locaux (20 141 €), les frais de gestion - expert-comptable et commissaire aux comptes (13 481 €) et le personnel permanent (247 500 €, charges et taxe sur les salaires incluses).

Les locaux sont pris en location dans le cadre d'un bail commercial conclu avec la SARL SOREBIS en date du 5 septembre 2009. Situés au premier étage d'un immeuble situé 34, avenue du Général LECLERC, dans le 14<sup>ème</sup>, ils comportent une entrée, un open space, deux bureaux, une cuisine et un sanitaire avec douche. Leur surface n'est pas précisée par le bail. Ils sont fonctionnels sans être luxueux, leur point faible en étant l'accès, de médiocre apparence, dénué d'ascenseur et donc inaccessible aux personnes handicapées.

Le personnel permanent est composée de six personnes : [.....], responsable de projet, trois chargées de mission, dont une junior, une chargée de coordination, une programmatrice festival, dont quatre à temps plein. Les salaires sont soumis à la convention collective de l'animation.

L'équipe a paru compétente et particulièrement motivée.

L'association fait aussi appel à de nombreux intervenants pour l'animation des ateliers et la présentation des films, dans des conditions variées.

Jusqu'en 2013, dernière année où les comptes réalisés sont disponibles, le rapprochement entre le budget et le réalisé et possible et montre une bonne exécution, l'écart important constaté sur l'activité ARE ne tenant pas à l'association.

Tableau 37 : Rapprochement budget/réalisé par activité 2013

2013	EC-MPC		Mon 1 <sup>er</sup> festival		ARE		Enfances au cinéma	
	Budget	Réel	Budget	Réel	Budget	Réel	Budget	Réel
Locaux	16 100	11 294	7 134	8 847	195	0	23 429	20 141
Transports, coursiers, déplacements, hôtel, réceptions	13 600	8 167	9 915	9 039	1 730	0	25 245	17 206
Matériel, fournitures, informatique, téléphone	13 423	8 844	5 100	3 855	16 138	0	34 661	12 699
Location matériel et films	5 000	0	1 379	4 479	750	0	7 129	4 479
Publications, imprimerie, ballons, badges	1 800	1 596	92 717	88 978	0	0	94 517	90 573
Ciné-concerts	0	0	12 535	5 263	0	0	12 535	5 263
Assurances, cotisations	782	160	293	40	250	0	1 325	200
<b>ACHATS</b>	<b>50 705</b>	<b>30 061</b>	<b>129 073</b>	<b>120 500</b>	<b>19 063</b>	<b>0</b>	<b>198 841</b>	<b>150 561</b>
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>								
Intervenants, prestataires	9 891	8 189	4 719	2 950	127 800	8 918	142 410	20 057
Stagiaires MPC	4 095	1 770	2 400	2 051	0	0	6 495	3 821
Salaires bruts	86 000	88 388	72 800	68 513	15 000	1 344	173 800	158 245
Charges sociales	43 617	44 921	36 426	41 691	8 578	0	88 621	86 612
Personnel bénévole	0	0	0	0	7 800	0	7 800	0
Taxes foncières	0	418	0	0	0	0	0	418
<b>PERSONNEL ET IMPOTS</b>	<b>143 603</b>	<b>143 686</b>	<b>116 345</b>	<b>115 206</b>	<b>159 178</b>	<b>10 262</b>	<b>419 126</b>	<b>269 153</b>
<b>AUTRES CHARGES (frais financiers, comptabilité)</b>	<b>7 582</b>	<b>11 063</b>	<b>4 082</b>	<b>2 781</b>	<b>3 601</b>	<b>0</b>	<b>15 265</b>	<b>13 844</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>201 890</b>	<b>184 809</b>	<b>249 500</b>	<b>238 487</b>	<b>181 842</b>	<b>10 262</b>	<b>633 232</b>	<b>433 558</b>
<b>Subventions</b>								
Ville	157 000	157 000						
DRAC	42 000	42 000						
Ateliers	2 890	5 640						
Recettes cinéma			500	5 654				
Marché			229 000	229 000	165 232	11 113		
SACEM			20 000					
Prestations MPF				5 100				
RAP Transferts de charge		5 147						
Dons participations		5 000						
Personnel bénévole					7 800			
Mise à disposition gratuite					8 810			
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>201 890</b>	<b>214 787</b>	<b>249 500</b>	<b>239 754</b>	<b>181 842</b>	<b>11 113</b>	<b>633 232</b>	<b>465 654</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>0</b>	<b>29 978</b>	<b>0</b>	<b>1 267</b>	<b>0</b>	<b>851</b>	<b>0</b>	<b>32 097</b>

Source : Inspection à partir des comptes

On observe surtout que, si le budget est équilibré, l'exécution dégage un résultat positif très significatif, constitué essentiellement sur les activités Mon 1<sup>er</sup> cinéma et Ecole au cinéma, Mon 1<sup>er</sup> film étant pratiquement à l'équilibre.

L'écart sur l'aménagement des rythmes éducatifs est dû à une prévision bien supérieure à la réalisation effective (neuf ateliers pour 648 séances, d'un coût unitaire d'environ 70 €), pour des raisons qui ne tiennent pas à l'association. Le budget intégrait, outre les coûts directs, une quote-part de coûts fixes - essentiellement des coûts salariaux -, le développement de l'activité ayant pu, s'il s'était réalisé, couvrir en partie le coût du recrutement d'un salarié supplémentaire.

**Tableau 38 : Analyse des écarts budget/réalisé 2013**

en euros	<b>EC-MPC</b>	<b>Mon 1<sup>er</sup> festival</b>	<b>ARE</b>	<b>Total</b>
Ecart sur charges	- 17 081	- 11 013	- 171 580	- 199 674
Ecart sur produits	+ 12 897	- 9 746	- 170 729	- 167 578
<b>Ecart total</b>	<b>+ 29 978</b>	<b>+ 1 267</b>	<b>+ 851</b>	<b>+ 32 097</b>

Source : Inspection

Pour l'exercice 2013, Mon 1<sup>er</sup> festival et les ateliers ARE se réalisent à l'équilibre, comme prévu. Les activités Ecole au cinéma et Mon 1<sup>er</sup> cinéma dégagent l'essentiel de l'excédent, principalement par suite d'une bonne maîtrise des dépenses.

La même constatation peut être faite en 2012.

Tableau 39 : Rapprochement budget/réalisé par activité 2012

2012	EC-MPC		Mon 1 <sup>er</sup> festival		Enfances au cinéma	
	Budget	Réel	Budget	Réel	Budget	Réel
Locaux	16 453	12 835	8 653	6 911	25 106	19 747
Transports, coursiers, déplacements, hôtel, réceptions	7 953	9 521	12 877	9 639	20 830	19 159
Matériel, fournitures, informatique, téléphone	16 918	9 473	6 348	5 101	23 266	14 573
Location matériel et films	5 000	3 000	2 459	1 379	7 459	4 379
Publications, imprimerie, ballons, badges	16 000	1 360	86 869	92 716	102 869	94 076
Ciné-concerts	0	0	4 000	12 535	4 000	12 535
Assurances, cotisations	301	546	161	294	462	839
<b>ACHATS</b>	<b>62 625</b>	<b>36 734</b>	<b>121 367</b>	<b>128 574</b>	<b>183 992</b>	<b>165 309</b>
FRAIS DE PERSONNEL						
Intervenants, prestataires	19 060	6 203	4 000	4 719	23 060	10 922
Stagiaires MPC	1 500	4 095	1 600	0	3 100	4 095
Salaires bruts	86 100	74 975	70 000	83 866	156 100	158 841
Charges sociales	32 629	40 988	29 296	34 760	61 925	75 749
Personnel bénévole	0	0	0	0	0	0
Taxes foncières	0	0	0	0	0	0
<b>PERSONNEL ET IMPOTS</b>	<b>139 289</b>	<b>126 261</b>	<b>104 896</b>	<b>123 346</b>	<b>244 185</b>	<b>249 607</b>
<b>AUTRES CHARGES (frais financiers, comptabilité)</b>	<b>5 085</b>	<b>7 582</b>	<b>2 737</b>	<b>4 082</b>	<b>7 822</b>	<b>11 664</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>206 999</b>	<b>170 577</b>	<b>229 000</b>	<b>256 003</b>	<b>435 999</b>	<b>426 580</b>
Subventions						
Ville	165 000	157 000			165 000	157 000
DRAC	42 000	42 000			42 000	42 000
Ateliers		2 890				2 890
Recettes cinéma				652		652
Marché			229 000	229 000	229 000	229 000
SACEM				20 000		20 000
Prestations MPF				6 400		6 400
RAP Transferts de charge						
Dons participations		5 000				5 000
Personnel bénévole						
Mise à disposition gratuite						
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>207 000</b>	<b>206 890</b>	<b>229 000</b>	<b>256 052</b>	<b>436 000</b>	<b>462 942</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>1</b>	<b>36 313</b>	<b>0</b>	<b>49</b>	<b>1</b>	<b>36 362</b>

Source : Inspection à partir des comptes

Tableau 40 : Analyse des écarts budget/réalisé 2012

en euros	EC-MPC	Mon 1 <sup>er</sup> festival	Enfances au cinéma
Ecart sur charges	- 36 422	+ 27 003	- 9 419
Ecart sur produits	- 110	+ 27 052	+ 26 942
<b>Ecart total</b>	<b>+ 36 312</b>	<b>+ 49</b>	<b>+ 36 361</b>

Source : Inspection

En 2011, la tendance est la même, mais avec un excédent un peu moindre.

Tableau 41 : Rapprochement budget/réalisé par activité 2011

2011	EC-MPC		Mon 1 <sup>er</sup> festival		Enfances au cinéma	
	Budget	Réel	Budget	Réel	Budget	Réel
Locaux	15 000	15 099	6 500	8 130	21 500	23 230
Transports, coursiers, déplacements, hôtel, réceptions	8 100	6 606	10 300	10 782	18 400	17 389
Matériel, fournitures, informatique, téléphone	11 850	9 835	3 050	5 295	14 900	15 130
Location matériel et films	2 100	422	5 100	2 459	7 200	2 881
Publications, imprimerie, ballons, badges	4 000	3 144	102 200	91 018	106 200	94 162
Ciné-concerts, droits d'auteur	-	-	13 000	8 778	13 000	8 778
Assurances, cotisations	100	230	300	124	400	354
<b>ACHATS</b>	<b>41 150</b>	<b>35 336</b>	<b>140 450</b>	<b>126 586</b>	<b>181 600</b>	<b>161 922</b>
Intervenants, prestataires	17 900	6 887	5 000	2 977	22 900	9 865
Stagiaires MPC	3 500	1 500	-	1 240	3 500	2 740
Salaires bruts	91 000	89 744	63 000	78 818	154 000	168 562
Charges sociales	40 400	38 226	24 742	25 140	65 142	63 365
Taxes foncières	-	6 414	-	6 162	-	12 576
<b>PERSONNEL ET IMPOTS</b>	<b>152 800</b>	<b>142 770</b>	<b>92 742</b>	<b>114 337</b>	<b>245 542</b>	<b>257 108</b>
<b>AUTRES CHARGES (frais financiers, comptabilité)</b>	<b>5 050</b>	<b>9 584</b>	<b>1 250</b>	<b>2 737</b>	<b>6 300</b>	<b>12 321</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>199 000</b>	<b>187 690</b>	<b>234 442</b>	<b>243 661</b>	<b>433 442</b>	<b>431 351</b>
Subventions						
Ville	160 000	160 000			160 000	160 000
DRAC	39 000	39 000			39 000	39 000
Ateliers		3 268			-	3 268
Recettes cinéma				2 189	-	2 189
Marché			219 442	219 500	219 442	219 500
SACEM			15 000	20 000	15 000	20 000
Prestations MPF					-	-
Dons participations		5 164			-	5 164
Produits exceptionnels		3 093			-	3 093
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>199 000</b>	<b>210 525</b>	<b>234 442</b>	<b>241 689</b>	<b>433 442</b>	<b>452 213</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-</b>	<b>22 835</b>	<b>-</b>	<b>- 1 972</b>	<b>-</b>	<b>20 862</b>

Source : Inspection à partir des comptes

De la même manière que les deux années qui suivront, l'association enregistre son excédent sur les activités Mon 1<sup>er</sup> cinéma et Ecole et cinéma. Mais, en 2011, l'excédent constaté tient plus à une sous-estimation des recettes prévisionnelles, qu'à des charges inférieures à la prévision.

**Tableau 42 : Analyse des écarts budget/réalisés 2011**

en euros	EC-MPC	Mon 1 <sup>er</sup> festival	Enfances au cinéma
Ecart sur charges	- 11 310	+ 9 219	- 2 091
Ecart sur produits	+ 11 525	- 7 247	+18 771
<b>Ecart total</b>	<b>+ 22 835</b>	<b>- 1 972</b>	<b>+ 20 862</b>

Source : Inspection

En termes de coût de revient par entrée, on ne peut que noter le coût très significatif de Mon 1<sup>er</sup> festival, dont la moitié soit plus de 5 €, montant supérieur au prix de l'entrée, est constitué de charges variables directes.

**Tableau 43 : Coût de revient par entrée Ecole et cinéma, Mon 1<sup>er</sup> cinéma/Mon 1<sup>er</sup> festival**

en euros	2011	2012	2013
Ecole et cinéma+Mon 1 <sup>er</sup> cinéma	1,24	1,18	1,23
Mon 1 <sup>er</sup> festival	12,38	12,84	11,74

Source : Inspection à partir des comptes et rapports d'activité

Encore ce coût n'intègre-t-il pas les charges supportées par la Ville. De sorte que le coût complet par entrée de Mon 1<sup>er</sup> festival peut être pratiquement doublé...le prix d'entrée n'en couvrant qu'une fraction minime.

Globalement, on ne peut cependant que constater le caractère prudent de la prévision budgétaire, et la qualité de l'exécution.

Le maintien d'un excédent récurrent constaté sur les activités Ecole et cinéma et Mon 1<sup>er</sup> cinéma amène cependant à constater l'existence d'un certain sur-financement. Sur-financement qui n'a pas pu se réduire sur l'exercice 2014, dont les comptes ne sont pas encore disponibles, avec l'augmentation de la subvention pour Ecole et cinéma, portée de 122 000 à 130 000 €, pour augmenter la capacité d'accueil de 100 classes. Cette augmentation a permis de couvrir les coûts variables de chaque séance (présentation).

Or l'association estime ne pouvoir faire face à une extension du dispositif, qui permettrait pourtant de répondre à la croissance de la demande et à réduire le nombre des refus, en raison d'un goulot d'étranglement sur sa capacité à traiter le flot croissant des demandes d'inscriptions à Ecole et cinéma et à Mon 1<sup>er</sup> film. L'existence d'un sur-financement récurrent amène cependant à douter de l'impossibilité, à financements constants, à recruter les renforts en personnel nécessaires pour faire face au traitement des candidatures. A fortiori si un financement complémentaire est sollicité, et obtenu, de la DRAC ou du Rectorat.

**Recommandation 15 :** Renforcer l'effectif pour permettre le traitement des candidatures aux dispositifs Ecole et cinéma et Mon 1<sup>er</sup> cinéma.

## CONCLUSION

L'association Enfances au cinéma effectue un travail de qualité, qui bénéficie tant aux petits Parisiens qu'au réseau des salles indépendantes et d'Art et d'essai.

La meilleure preuve de la réussite de sa gestion des dispositifs Ecole et cinéma et Mon 1<sup>er</sup> cinéma est la progression régulière de la demande, en particulier portée sur Mon 1<sup>er</sup> cinéma, dont le rôle dans la formation des jeunes sensibilités paraît d'une grande importance. Mais elle est victime de son succès et la limitation de ses moyens provoque une croissance des refus d'inscription, difficilement supportable sur la durée. Aussi, une augmentation maîtrisée du dispositif, une révision de ses règles d'admission et un rééquilibrage sur le territoire parisien paraissent réalisables à des conditions économiques acceptables.

Mon 1<sup>er</sup> festival s'est lui aussi inscrit dans le paysage parisien, à une échelle plus modeste, mais à des conditions de coût plus pénalisantes, qu'une éventuelle participation de la Région pourrait atténuer.

Enfin la qualité de son travail justifierait une participation supérieure au dispositif de l'aménagement des rythmes éducatifs, où son savoir-faire pourrait contribuer davantage à la réussite du dispositif, mais son coût de revient est parmi les plus élevés selon les normes de la DASCO et de la DAC.

## LISTE DES RECOMMANDATIONS

- Recommandation 1** : Conforter l'association sur le plan juridique en recueillant des adhésions. ....6
- Recommandation 2** : Prévoir la participation de la DASCO aux comités de suivi. .... 11
- Recommandation 3** : Préciser le rôle d'Enfances au cinéma envers les enseignants dans le cadre d'une convention avec l'Académie, et demander la mise à disposition d'un enseignant. .... 13
- Recommandation 4** : Dans le cadre de la nouvelle convention de développement cinématographique liant la Ville de Paris, le CNC et la DRAC Ile-de-France, solliciter un cofinancement du dispositif Mon 1<sup>er</sup> cinéma..... 15
- Recommandation 5** : Pour la coordination du dispositif de Mon 1<sup>er</sup> cinéma, formaliser davantage les missions confiées à l'association ainsi que les engagements respectifs. Ce document pourrait être commun au Rectorat, à la DRAC Ile de France et à la Ville. .... 15
- Recommandation 6** : Mieux informer les enseignants de l'importance de participer aux séances de pré-projection..... 16
- Recommandation 7** : Réfléchir à d'autres critères, en liaison avec la DASCO, pour préciser une cartographie des bénéficiaires ..... 17
- Recommandation 8** : Mentionner, dans le courriel relatif à la procédure d'inscription, une référence au questionnaire d'évaluation et à l'importance d'y répondre. .... 20
- Recommandation 9** : Prévoir une limitation à trois du nombre d'inscriptions successives. 47
- Recommandation 10** : Rééquilibrer l'offre en introduisant au moins une salle supplémentaire, dans le 15<sup>ème</sup> ou le 13<sup>ème</sup> arrondissement. .... 48
- Recommandation 11** : Demander une participation à la Région pour Mon 1<sup>er</sup> festival. .... 53
- Recommandation 12** : Etudier la mise en place d'un système harmonisé de réservations et de pré-achat des places à Mon 1<sup>er</sup> festival. .... 60
- Recommandation 13** : Formaliser les partenariats avec les partenaires des ateliers. .... 62
- Recommandation 14** : Inscrire les montants valorisés des partenariats en comptabilité (classe 8)..... 70
- Recommandation 15** : Renforcer l'effectif pour permettre le traitement des candidatures aux dispositifs Ecole et cinéma et Mon 1<sup>er</sup> cinéma..... 76

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Graphique 1 : Ecole et cinéma Nombre d'écoles et de classes inscrites depuis 1995 ....	11
Tableau 1 : Activité Ecole et cinéma/Mon 1 <sup>er</sup> cinéma depuis 2010.....	14
Tableau 2 : Répartition des grandes sections de maternelle entre les dispositifs.....	14
Tableau 3 : Salles partenaires depuis 2009 .....	18
Figure 1 : Répartition des salles partenaires.....	19
Tableau 4 : Questionnaires de satisfaction. Envoyés/reçus depuis 2010 .....	19
Graphique 2 : Taux de « Très satisfaits » pour chaque film du cycle 1 .....	20
Graphique 3 : Taux de « Très satisfaits » pour chacun des films du cycle 2 .....	20
Graphique 4 : Taux de « Très satisfaits » pour chacun des films du cycle 3 .....	21
Graphique 5 : Ecole et cinéma. Utilisation du matériel pédagogique.....	21
Graphique 6 : Mon 1 <sup>er</sup> cinéma. Utilisation du matériel pédagogique.....	22
Graphique 7 : Ecole et cinéma. Taux de « Très satisfaits » pour le déroulement des projections.....	22
Graphique 8 : Mon 1 <sup>er</sup> cinéma. Taux de « Très satisfaits » pour le déroulement des projections.....	23
Figure 2 : Implantation des écoles existantes et des écoles participantes.....	24
Tableau 5 : Nombre de classes et de classes inscrites Mon 1 <sup>er</sup> cinéma et Ecole et cinéma 2013/2014.....	25
Tableau 6 : Classes inscrites Mon 1 <sup>er</sup> cinéma + Ecole au cinéma Tri décroissant .....	26
Graphique 9 : Taux d'inscription des classes .....	27
Tableau 7 : Taux d'inscription des classes pré-élémentaires.....	27
Graphique 10 : Taux d'inscription classes pré-élémentaires .....	28
Graphique 11 : Taux de demande .....	29
Figure 3 : Ecoles RRS et autres écoles inscrites .....	30
Tableau 8 : Effectif des classes RRS et non RRS dans le parc scolaire et dans les dispositifs .....	30
Tableau 9 : Taux d'inscription classes RRS et non RRS par arrondissement .....	31
Tableau 10 : Nombre de classes inscrites dans les dispositifs depuis 2010.....	32
Graphique 12 : Evolution du nombre des classes inscrites par arrondissement 2010/2015 .....	33
Graphique 13 : Evolution du nombre des classes inscrites 2014/2015 par rapport à 2010/2011.....	34
Tableau 11 : Nombre des inscriptions et des refus depuis 2010 .....	34
Graphique 14 : Evolution des inscriptions et des refus depuis 2010/2011.....	34
Tableau 12 : Evolution annuelle des inscriptions et des demandes .....	35
Tableau 13 : Evolution des taux de refus par rapport aux demandes et par arrondissement .....	35

Graphique 15 : Taux de refus par rapport aux demandes 2010/2011 et 2013/2014 .....	36
Graphique 16 : Taux de refus par rapport aux classes et par rapport aux demandes par arrondissement 2013/2014 .....	36
Tableau 14 : Evolution du nombre des refus depuis 2010/2011. Pré-élémentaire et élémentaire.....	37
Graphique 17 : Evolution du nombre des refus depuis 2010/2011 Pré-élémentaire et élémentaire.....	37
Graphique 18 : Nombre des refus par type de classe. 2010/2011 et 2014/2015 .....	38
Graphique 19 : Evolution des inscriptions secteur prioritaire/secteur non prioritaire depuis 2009/2010 .....	38
Tableau 15 : Nombre des classes inscrites. Secteur prioritaire/non prioritaire depuis 2009/2010.....	39
Tableau 16 : Répartition des inscriptions. Secteur prioritaire/non prioritaire depuis 2009/2010.....	39
Tableau 17 : Nombre des demandes. Secteur prioritaire/non prioritaire depuis 2009/2010 .....	39
Tableau 18 : Nombre des refus. Secteur prioritaire/non prioritaire depuis 2009/2010 ..	39
Graphique 20 : Evolution du nombre des refus. Secteur prioritaire/non prioritaire depuis 2009/2010.....	40
Tableau 19 : Taux de refus par rapport aux demandes. Secteur prioritaire/non prioritaire depuis 2010/2011 et par arrondissement.....	41
Graphique 21 : Taux de refus par rapport aux demandes. Secteur prioritaire/non prioritaire depuis 2010/2011 .....	41
Graphique 22 : Taux de refus par rapport aux demandes. Secteur prioritaire/non prioritaire. 2014/2015.....	42
Tableau 20 : Inscriptions et refus par salle en 2014/2015 .....	43
Graphique 23 : Rapprochement nombre de demandes et de fauteuils par salle 2014/2015 .....	44
Tableau 21 : Répartition des enseignants inscrits selon leur occurrence au cours des 5 dernières années.....	44
Tableau 22 : Taux de fidélité. Secteur prioritaire/non prioritaire 2014/2015.....	46
Tableau 23 : Rapprochement nombre de refus/nombre de fidèles par arrondissement 2014/2015.....	47
Tableau 24 : Part des salles partenaires dans l'ensemble des salles parisiennes en écran et nombre de fauteuils en 2013.....	48
Graphique 24 : Nombre d'écrans partenaires/parc existant par arrondissement 2013... ..	49
Tableau 25 : Nombre d'écrans et de fauteuils partenaires Art et essai/total des écrans et fauteuils Art et essai .....	50
Tableau 26 : Entrées Enfances au cinéma dans le total des entrées des salles partenaires .....	50
Graphique 25 : Rapprochement % des entrées Enfances au cinéma/tailles des salles partenaires.....	51

Tableau 27 : Classes prioritaires par cinéma. Triées par effectif accueilli décroissant. Avec cumul.....	52
Figure 4 : Salles participant à Mon 1 <sup>er</sup> festival.....	55
Graphique 26 : Nombres d'entrées Mon 1 <sup>er</sup> festival depuis 2009.....	55
Graphique 27 : Nombre de salles participant à Mon 1 <sup>er</sup> festival depuis 2009 .....	56
Tableau 28 : Données synthétiques sur l'activité de Mon 1 <sup>er</sup> festival depuis 2010 .....	56
Graphique 28 : Nombre de séances de Mon 1 <sup>er</sup> festival et entrées moyennes par séance depuis 2010 .....	56
Graphique 29 : Entrées Mon 1 <sup>er</sup> festival par salle depuis 2009 .....	57
Graphique 30 : Entrées par type (tout public, groupe, exonérées) depuis 2012 .....	58
Graphique 31 : Séances par axe de programmation depuis 2010 .....	59
Graphique 32 : Entrées par axe de programmation et par séance depuis 2010 .....	59
Tableau 29 : Les ateliers, offre et fréquentation .....	61
Tableau 30 : Ateliers d'animation aménagement des rythmes éducatifs (ARE) année scolaire 2013/2014.....	65
Tableau 31 : Ateliers d'animation aménagement des rythmes éducatifs (ARE) année scolaire 2014-2015 .....	66
Tableau 32 : Bilan depuis 2009 .....	67
Tableau 33 : Réserves depuis 2009 .....	68
Graphique 33 : Trésorerie mensuelle depuis 2011 .....	68
Tableau 34 : Compte de résultat en ligne depuis 2009.....	69
Tableau 35 : Produits depuis 2010.....	70
Graphique 34 : Répartition des produits depuis 2010 .....	70
Tableau 36 : Répartition des charges d'exploitation entre charges fixes et charges variables 2013 .....	71
Tableau 37 : Rapprochement budget/réalisé par activité 2013.....	72
Tableau 38 : Analyse des écarts budget/réalisé 2013 .....	73
Tableau 39 : Rapprochement budget/réalisé par activité 2012.....	74
Tableau 40 : Analyse des écarts budget/réalisé 2012 .....	75
Tableau 41 : Rapprochement budget/réalisé par activité 2011.....	75
Tableau 42 : Analyse des écarts budget/réalisés 2011 .....	76
Tableau 43 : Coût de revient par entrée Ecole et cinéma, Mon 1 <sup>er</sup> cinéma/Mon 1 <sup>er</sup> festival .....	76

## PROCEDURE CONTRADICTOIRE

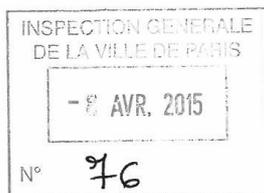
Dans le cadre de la procédure contradictoire en vigueur à l'Inspection Générale, le rapport provisoire d'audit de l'association Enfances au cinéma a été transmis le 13 mars 2015 à :

- [.....], Directeur des affaires culturelles ;
- [.....], Directrice des affaires scolaires ;
- [.....], Déléguée générale d'Enfances au cinéma.

Les réponses au rapport provisoire ont été adressées par courrier les :

- 2 avril 2015 pour l'association Enfances au cinéma ;
- 23 avril 2015 pour la Direction des affaires scolaires ;
- 20 mai 2015 pour la Direction des affaires culturelles.

## Réponse de l'association Enfances au cinéma



Paris le 2 Avril 2015

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint nos observations et réponses aux recommandations émises dans le rapport de l'audit qui a été effectué au sein de notre association.  
Je reste bien sûr à votre disposition pour répondre à vos questions.

**Recommandation 1 : Conforter l'association sur le plan juridique en recueillant des adhésions**

L'association a déposé de nouveaux statuts en préfecture en mars 2015 sur lesquelles elle prévoit la constitution d'un conseil d'administration et la possibilité de recueillir des adhésions.

**Page 13 :** Erreur : l'association s'appelle Enfances au Cinéma et non pas Enfances et Cinéma

**Recommandation 3 :** la demande de mise à disposition d'un enseignant a déjà été faite par le passé au le Rectorat de Paris mais sans succès.

**Page 16 :** erreur dans la phrase « les classes de grande section ont soit le choix de s'inscrire au dispositif Ecole et Cinéma (cycle 1) soit à Mon 1<sup>er</sup> cinéma (cycle 2) » a remplacer par « les classes de grande section ont soit le choix de s'inscrire au dispositif **Ecole et Cinéma (cycle 2) soit à Mon 1<sup>er</sup> cinéma (cycle 1)**

**Recommandation 4 « Solliciter un cofinancement du dispositif Mon 1<sup>er</sup> Cinéma »**

Un cofinancement du dispositif Mon 1<sup>er</sup> Cinéma a été sollicité auprès de la DRAC Ile de France en 2015.

**Recommandation 6 « mieux informer les enseignants de l'importance de participer aux séances de pré projection »**

Les enseignants sont informés par courrier et par mail des dates des séances de pré-projections en début d'année scolaire au moment des inscriptions au dispositif. Ils sont ensuite relancés par mail chaque mois. Il est à noter que ce point est très délicat car les enseignants n'étant pas remplacés sur Paris pour assister a ces pré-projections, ils y viennent donc sur leur temps personnel, on ne peut donc pas exiger leur présence d'aucune façon.

**Page 23 : graphique 3 : Erreur sur les noms de films :** remplacer « Gruffalo par « La Boite à Malice » et remplacer « Drôles de créatures » par « Petite fabrique du monde »  
En effet ces 2 films « Gruffalo et Petite fabrique du monde sont des films de la programmation 2014/ 2015 donc il n'existe pas de bilan sur les appréciations sur ces films à ce jour.

**Page 23 : graphique 4 : Erreur sur le nom du film :** remplacer « Azur et Azmar » par « l'Histoire sans fin »

En effet ce film fait partie de la programmation 2014/ 2015 donc il n'existe pas de bilan sur les appréciations sur ce film à ce jour.

**Association Enfances au Cinéma**

34 avenue du général Leclerc 75014 Paris  
Siret 481 542 447 00018 tel : 01 40 47 00 99  
[www.enfancesaucinema.net](http://www.enfancesaucinema.net)

**Page 25 : graphiques 8 : le taux de « très satisfaisant à un peu baissé »** ceci s'explique par la fait que nous avons -en 2012- rajouté le critère « satisfaisant » à ceux déjà existant « très satisfaisant, moyen, insuffisant »  
Donc en toute logique les enseignants se sont départagés entre « satisfaisant » et « très satisfaisant » d'où une légère baisse du taux de « très satisfaisant » et la baisse du taux de « moyen »

**Page 26 : Erreur sur le nom du dispositif,** remplacer « mon 1<sup>er</sup> film » par « mon 1<sup>er</sup> cinéma »

**Recommandation 9 « prévoir une limitation à 3 ... »**

Ceci ne nous semble pas une bonne mesure car si on décide d'exclure après 3 ans un enseignant du dispositif cela n'est pas logique car il s'agit d'un dispositif qui s'adresse aux élèves et non aux enseignants et les élèves -eux- changent chaque année de classe !  
De plus les enseignants qui sont fidèles aux dispositifs sont ceux qui se forment le plus lors des stages ou pré-projections, participent aux ateliers car ils sont plus à l'aise avec le cinéma que lors de leur 1<sup>ère</sup> année. La formation des enseignants sur laquelle nous insistons est primordiale car ce sont eux qui décident d'aller au cinéma et d'exploiter les films en classe, il ne faudrait pas exclure des enseignants enfin formés d'un dispositif aussi exigeant.

**Recommandation 10 « rééquilibrer l'offre en introduisant au moins une salle supplémentaire dans le 13<sup>ème</sup> et le 15<sup>ème</sup> »**

Ceci est impossible techniquement car il n'y a qu'un seul cinéma Art et Essai dans le 13<sup>ème</sup> et idem dans le 15<sup>ème</sup> et nous travaillons déjà avec eux.

**Page 26 : Erreur sur le prix de la place de cinéma dans nos dispositifs :** il est de 2,5 et non pas de 2,80 euros

**Recommandation 11 « Solliciter un cofinancement de Mon 1er festival par la région Il de France »**

Une demande de subvention a été faite en 2014 à la région mais elle a été refusée.

**Page 65 : Mon 1er festival « Mettre en place un système harmonisé de réservation »**

C'est un développement que nous aimerions mettre en place depuis plusieurs années et qui serait très pratique pour les usagers mais ceci nécessite un budget complémentaire qui n'est pas prévu dans le marché de Mon 1<sup>er</sup> Festival »

**Recommandation 14 « Inscrire les montants valorisés des partenariats en comptabilité »**

Il s'agit d'un oubli, nous ne savions pas qu'il était utile de les faire figurer en comptabilité, ceci sera fait sur la bilan 2014.

Nous mettons en place par ailleurs une comptabilité analytique au sein de l'association avec notre cabinet comptable.

**Recommandation 15 : « recruter pour le traitement des candidatures »** c'est effectivement un vrai besoin de l'association d'étoffer son équipe pour satisfaire au surcroît de travail dû aux inscriptions aux dispositifs mais nos subventions n'augmentant pas sur els dispositifs scolaires nous ne pouvons envisager l'embauche d'un salarié supplémentaire.

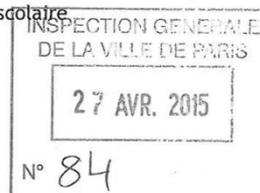
Déléguée générale Enfances au Cinéma

Association Enfances au Cinéma

34 avenue du général Leclerc 75014 Paris  
Siret 481 542 447 00018 tel : 01 40 47 00 99  
www.enfancesaucinema.net

## Réponse de la Direction des affaires scolaires

MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES  
Sous-direction de l'action éducative et périscolaire

N/Réf :

Affaire suivie par :

Paris le : **23 AVR. 2015**

NOTE à l'attention de :

Directrice de l'Inspection Générale

Objet : observations et avis sur le rapport provisoire sur l'audit de l'association Enfances au cinéma

Par une note du 13 mars 2013, vous m'avez saisi pour avis sur l'audit que l'inspection a conduit sur l'association Enfances au cinéma.

Je vous confirme l'intérêt de la DASCO pour ce travail qui rejoint et vient enrichir notre réflexion interne autour de la question de la transversalité. En effet, la question de l'éducation à l'image et le développement d'une culture cinématographique chez les enfants, qui est son corollaire, constituent un des axes de la politique éducative telle qu'elle a été pensée dans le PEDT. Ce rapport fait également ressortir, en filigrane, la nécessité pour mes services de développer une vision transversale des actions de nos partenaires associatifs, sortant ainsi du traditionnel raisonnement par dispositif.

Je souscris pleinement à la recommandation 2 qui propose d'intégrer la Dasco au comité de suivi local du dispositif national « Ecole et cinéma ». Cette intégration, outre le bénéfice pour le dispositif lui-même, donnera à mes services une meilleure vision de l'ensemble des actions proposées aux enfants parisiens et lui permettra ainsi de mieux allouer les autres ressources disponibles.

Concernant le dispositif parisien « Mon premier cinéma », la recommandation 5 de formalisation de l'action de l'association dans une convention commune, intégrant l'ensemble des partenaires impliqués, va également dans le sens de cette nécessaire mise en cohérence.

Enfin je vous confirme tout l'intérêt de la DASCO pour participer à l'élaboration de critères objectifs de sélection des écoles bénéficiaires des dispositifs – recommandation 7 -. Ces critères devront prendre en compte, outre bien sûr la situation de l'école, l'éventuelle participation de la classe et de l'école à d'autres offres de la DASCO, comme par exemple les classes à Paris organisées par la cinémathèque ou les ateliers du jeudi proposés par la fondation Pathé.

Enfin concernant un éventuel accroissement de la participation de l'association aux rythmes éducatifs qui est évoquée dans la conclusion du rapport, l'avis de la DASCO est nuancé. En effet, je vous confirme que les ateliers mis en place sont, de l'avis général de très bonne qualité et très bien accueillis dans les écoles. Par contre leur coût élevé au regard de la moyenne des autres ateliers partenaires - 167,28 € la séance d'une heure et demi - ne me permet pas d'envisager un développement important de cette offre.

Ce constat conforte d'ailleurs vos préconisations pour une meilleure allocation des ressources entre les écoles, afin d'éviter que quelques unes cumulent plusieurs offres (ateliers durant le temps scolaire, participation à un festival, ateliers ARE etc.) alors que d'autres resteraient sur liste d'attente.

Directrice des Affaires Scolaires

3. rue de l'Arsenal - 75004 Paris



## Réponse de la Direction des affaires culturelles

**MAIRIE DE PARIS**



Direction des Affaires Culturelles

*Le Directeur*

N/Ref :

Paris, Le 20 MAI 2015

NOTE à l'attention de

Directrice de l'Inspection Générale

**Objet :** Rapport provisoire « Audit de l'association Enfances au cinéma

**Copie :** Directrice de Cabinet auprès de Bruno Julliard. Premier Adjoint  
Conseillère culture au Cabinet de Madame La Maire

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport provisoire « Audit de l'association Enfances au cinéma » rédigé par [redacted] et je voudrais saluer leur remarquable travail s'agissant d'une association dont la variété des activités menées en relation avec la Direction des Affaires Culturelles en fait à la fois une richesse mais risque parfois de créer une certaine confusion.

En effet les activités de cette association relèvent à la fois de subventions et d'un marché mais se situent le plus souvent dans le cadre de dispositifs nationaux ou locaux d'éducation à l'image tout en associant de très près les salles de cinéma parisiennes. Un tel écheveau méritait à n'en point douter une analyse approfondie ainsi qu'une mise en perspective des dispositifs et du rôle précis des institutions concernées (Rectorat, CNC, DRAC, Mairie de Paris).

Les constats présentés dans ce rapport très largement documenté n'appellent pas d'observation particulière de ma part. Quant aux recommandations, elles me semblent parfaitement cohérentes avec le diagnostic même s'il me semblerait souhaitable, mais pas forcément sous la forme d'une recommandation, de demander à l'association de poursuivre le travail de comptabilité analytique engagé et de chercher à développer de nouvelles activités moins dépendantes de financements provenant de la Mairie de Paris

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Hôtel d'Albret - 31, rue des Francs-Bourgeois  
75188 Paris Cedex 04

paris  
**info** Le 3975  
Paris.fr  
Mais d'un appel local à partir d'un poste fixe



## LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées

Annexe 2 : Statuts et composition du bureau

Annexe 3 : Convention annuelle de fonctionnement

Annexe 4 : Cartographie par salle des écoles inscrites - 2014

*Avis : La version publiée de ce rapport ne comprend pas les annexes. Sous réserve des dispositions de la loi du 17 juillet 1978 relative à la communication des documents administratifs, et de la délibération 2014 IG 1001, celles-ci sont consultables, sur demande écrite, au service de documentation de l'Inspection générale.*